



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 26/06/14	Séance du mercredi 17 juin 2015 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 17 juin 2015 à 19h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

• **•R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 18/05/15**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

À l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Anthony POULIN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil du 18 mai 2015.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

• R. 0.2 - Modification des statuts de la CAGB

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modifications statutaires proposées à effet du 1^{er} janvier 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager la procédure de consultation des conseils municipaux, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté la majorité : Pour : 109 Contre : 2 Abstention : 0

• R. 0.3 - Compétence actions de développement économique - Évolution de la définition de l'intérêt communautaire

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette nouvelle définition de l'intérêt communautaire au titre des actions de développement économique.

Rapport adopté la majorité : Pour : 109 Contre : 2 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

• R. 1.1.1 - Compte de gestion 2014

Le Conseil de Communauté désigne M. Gabriel BAULIEU comme président de séance.

M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, participe à la discussion puis se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 14 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le compte administratif 2014 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, CRR, Zone du Noret et Aménagement des Portes de Vesoul.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 1.1.2 - Compte administratif 2014

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil de Communauté élit M. Gabriel BAULIEU comme président de séance.

M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, participe à la discussion puis se retire et ne prend pas part au vote.

À l'unanimité des suffrages exprimés, 14 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le compte administratif 2014 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, CRR, Zone du Noret et Aménagement des Portes de Vesoul.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstentions : 14

• R. 1.1.3 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2014 par la CAGB

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières de 2014 par la CAGB.

• R. 1.1.4 - Affectation des résultats 2014 au budget 2015

À l'unanimité des suffrages exprimés, 12 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions d'affectation des résultats 2014 sur le budget 2015 au titre du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, CRR, Zone du Noret et Aménagement des Portes de Vesoul.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 12

• R. 1.1.5 - Décision Modificative n°1 2015

À l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°1 2015.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstentions : 10

• R. 1.1.6 - Révision et clôture des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement / crédit de paiement (AE/CP)

À l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'augmentation du crédit de paiement (CP) 2015 de l'AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » de 20 K€,
- la clôture de l'AE/CP « Réalisation du magazine 2012-2014 ».

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstentions : 2

• R. 1.1.7 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet solidarité sociale et fiscale

À l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la prorogation du règlement d'attribution de la DSC en 2015 et de ses modalités de calcul,
- le montant et le versement du volet « Solidarité sociale et fiscale » calculé au titre de l'année 2015, soit 2 025 000 €,
- la modalité de calcul retenue pour la commune des Auxons puisque les données agrégées ne sont pas disponibles,
- le versement à titre d'avance du montant 2014 du volet « Solidarité économique », soit 1 301 468 €, dans l'attente du recensement complet des permis de construire délivrés par les communes membres en 2014,
- le montant et le versement du volet « Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux » à hauteur de 50 880 € dans l'attente de la définition d'une règle précise applicable aux terrains familiaux.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstentions : 2

• R. 1.1.8 - Évaluation des charges transférées

À l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve les modalités et résultats du calcul du coût prévisionnel des transferts de charges présentés dans le présent rapport,
- prend connaissance des modalités et résultats du calcul du coût prévisionnel des services communs.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstentions : 2

Ressources humaines

• R. 1.2.1 - Projet de schéma de mutualisation de services

Une demande de vote au scrutin secret étant formulée, Monsieur le Président met aux voix cette demande : 14 élus se prononcent en faveur du scrutin secret sur 93 élus présents. Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, cette demande de vote à bulletins secrets est donc rejetée.

A la majorité, 19 contre et 8 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de schéma de mutualisation de services.

Rapport adopté la majorité : Pour : 84 Contre : 19 Abstentions : 8

• •R. 1.2.2 - Convention de mise à disposition d'agents pour le Service commun en charge de l'instruction du droit des sols

MM. N. BODIN et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

À l'unanimité des suffrages exprimés, 12 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition de la CAGB de deux agents de la Ville Besançon,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstentions : 12

• •R. 1.2.3 - Politique de la Ville - Mise à disposition de la Direction Contrat de Ville

Mme K. ROCHDI et M. JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

À l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de mise à disposition de la Direction Contrat de ville à intervenir entre la Ville de Besançon et la CAGB,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstentions : 2

• •R. 1.2.4 - Comité des Œuvres Sociales - Attribution de la subvention complémentaire de fonctionnement annuelle

Mmes D. DARD, F. GERDIL-DJAOUAT, S. JOLY, C. MICHEL et M. SEBBAH et MM. G. BAULIEU et A. POULIN, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

À l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le versement au COS d'une subvention complémentaire d'un montant de 211 250 € pour l'année 2015.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Mobilités

• •R. 2.1 - Avenant n°7 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) de transports urbains

A la majorité, 1 contre et 11 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°7 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) du réseau de transport public GINKO,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°7.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 108 Contre : 1 Abstentions : 11

• •R. 2.2 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services municipaux pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire

Mme M. ZEHAFF et M. JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services municipaux pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

• **R. 2.3 - Avenant n°1 à la convention relative à l'exploitation et la gestion du Pôle d'Échange Multimodal de Besançon Franche-Comté TGV**

Mmes S. GAUTHEROT et A. VIGNOT et M. P. BONTEMPS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation de l'avenant n°1 à la convention relative à l'exploitation et la gestion du Pôle d'Échange Multimodal de Besançon Franche-Comté TGV,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

• **R. 2.4 - Voie en site propre Témis - Campus - Gare Viotte - Demande de subvention au SYDED**

Mmes B. FALCINELLA, M. LEMERCIER, F. PRESSE, A. VIGNOT, S. WANLIN et M. ZEHAF et MM. T. BIZE, L. FAGAUT, J. GROSPERRIN et Y. POUJET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention du Syndicat Mixte d'Énergie du Doubs (SYDED) pour le renouvellement de l'éclairage public dans le cadre du projet de TCSP « Viotte - Campus - Témis » et à signer les pièces administratives consécutives.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 3

• **R. 2.5 - Tramway - Avenant n°2 au marché de travaux de plateforme, voie ferrée et aménagements urbains du secteur I (INFRA I)**

À l'unanimité des suffrages exprimés, 12 abstentions, le Conseil de Communauté, conformément à l'avis de la CAO :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au marché de travaux Infrastructures sur le secteur I dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon signé avec COLAS,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°2 et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 12

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

• **R. 3.1 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2015**

M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

À l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 41 000 € à l'égard du Pôle des Microtechniques,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

• ℞. 3.2 - Fonds Régional Innovation - Abondement 2015

Mmes S. GAUTHEROT et A. VIGNOT et M. P. BONTEMPS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

À l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un abondement par le Grand Besançon du Fonds Régional d'Aide à l'Innovation 2 (FRI 2) à hauteur de 150 000 € en 2015,
- se prononce favorablement sur l'avenant 4 à la convention « Fonds Régional de soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté. Convention additive d'adhésion pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon » à conclure avec la Région Franche-Comté et BPI France Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°4.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

• ℞. 3.3 - FRI2 - Soutien au projet MicroConnect

À l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement, dans le cadre du projet MicroConnect, sur l'attribution par BPI France d'une subvention de :
 - 30 000 € à l'égard de la société Laser Cheval,
 - 30 000 € à l'égard de la société Roland Bailly,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à ces aides.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable

• ℞. 4.1 - Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

• ℞. 4.2 - Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

À l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le second plan d'actions du PCAET et de la démarche Cit'ergie.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

• ℞. 4.3 - Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) - Modification de la convention de mutualisation des CEE entre le Grand Besançon et ses communes membres

À l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modifications de la convention relative à la mutualisation et vente des certificats d'économie d'énergie du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à la mutualisation et vente des certificats d'économie d'énergie du Grand Besançon avec les communes membres,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention relative à la mutualisation et vente des certificats d'économie d'énergie du Grand Besançon avec les communes de Audeux, Avanne-Aveney, Beure, Boussières, Braillans, Busy, Champagny, Chauenne, Gennes, Le Gratteris, Mamirolle, Nancray, Noironte, Pugey, Serre-les-Sapins, Tallenay, Vaire-Arcier, Vorges-les-Pins.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 4.4 - Friche industrielle de Montferrand-le-Château - Rétrocession d'une parcelle à la demande de la commune

Mme P. HANUS et M. P. DUCHEZEAU, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

À l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la restitution des parcelles section AM n°78 et section C n°1314 à la commune de Montferrand-le-Château,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

• •R. 5.1 - Programmation de droit commun 2015 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

Mme M. LEMERCIER et MM. B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

À l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les cinq demandes d'agrément et de financement déposées par Neolia, Habitat 25 et la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour un montant total de 87 450 € sur crédits délégués de l'État, dans le cadre de la programmation de droit commun 2015,
- se prononce favorablement sur la demande d'agrément et de financement déposée par Neolia, suite à un désistement du précédent bailleur, pour un montant total de 55 425,15 € sur crédits délégués de l'État, dans le cadre de la programmation de droit commun 2014,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination de Neolia, d'Habitat 25 et de la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour un montant total de 526 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 5.2 - Aide à l'accession à la propriété dans le parc privé - Modification des modalités d'intervention du Grand Besançon

À l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications proposées ainsi que sur le règlement d'attribution et la procédure d'instruction.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 5.3 - Aide à l'accession à la propriété - Labellisation d'une maison à Chemaudin

À l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande de labellisation de la société MAISONS ROCBRUNE (une maison) pour un engagement financier prévisionnel maximum de 5 000 €.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

• **R. 5.4 - Demande de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements (subventions > 10 000 €)**

À l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette demande de subvention d'un montant total prévisionnel de 75 432 €.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

• **R. 6.1 - Avis défavorable sur le projet de décret établissant Dijon comme chef-lieu de la région Bourgogne-Franche-Comté**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté délibère favorablement sur ce rapport et autorise le Président à le transmettre à la Présidente de Région Franche-Comté, au Gouvernement et aux Préfets de région Bourgogne et Franche-Comté.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

• **R. 6.2 - Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) 2015-2017**

Mmes S. GAUTHEROT et A. VIGNOT et M. P. BONTEMPS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Débat du projet de CADD qui sera signé entre la Région de Franche-Comté, le Grand Besançon et les Communautés de communes du Val Saint-Vitois et du Val Marnaysien,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce contrat.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

• **R. 7.1 - Partenariat avec l'Office de Tourisme pour l'année 2015**

Mme F. GERDIL-DJAOUAT et MM. P. BELUCHE, T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 75 000 € à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon au titre de l'année 2015,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstentions : 2

• **R. 7.2 - Soutien à l'établissement public Citadelle Patrimoine Mondial pour l'année 2015**

Mmes E. MAILLOT et C. THIEBAUT et MM. P. BONTEMPS, L. CROIZIER, P. CURIE, E. DUMONT, L. FAGAUT, JL. FOUSSERET, P. GONON, T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 50 000 € à l'établissement public « Citadelle Patrimoine mondial » pour 2015,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 7.3 - Marché de fourniture de service d'hébergement de baies informatiques dans un Datacenter
- Autorisation de lancement et de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions du Code des Marchés publics, d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de service d'hébergement de baies informatiques dans un Datacenter,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce marché avec l'entreprise retenue.

Rapport adopté l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstentions : 2

Questions diverses

• R. 8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

• R. 8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Séance du mercredi 17 juin 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 3.1, 3.2, 3.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 0.2, 0.3, 8.1, 8.2, 6.1, 6.2

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h30

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 4.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 7.1), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 1.1.4), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 2.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 4.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.4), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 4.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 4.1) **Busy** : M. Alain FELICE **Chalezeule** : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON (représenté par M. Jean-Luc GUILLAUME) **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : Mme Marie-Pascale BRIENTINI (jusqu'au 1.1.8), M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.1.8) **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Eric PETIT **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 1.1.8) **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 4.1), Mme Ada LEUCI **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 4.1 et jusqu'au 1.1.4), Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray** : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.4) **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey** : Mme Odette COMTE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 1.1.4), Mme Annie SALOMEZ **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 5.2) **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (représentée par M. Sylvain DOUSSE)

Etaient absents : **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, Mme Pauline JEANNIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **François** : Mme Orianne DELAGUE **Grandfontaine** : Mme Martine GIVERNET **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Novillars** : Mme Christine BITSCHENE **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : Mme Nicole WEINMAN **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Thise** : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : A. PARIS, J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 7.3), T. BIZE (à partir du 7.2), P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 2.1), P. JEANNIN, JS. LEUBA (à partir du 2.5), T. MORTON (jusqu'au 4.1), Y. POUJET, K. ROCHDI (à partir du 1.1.5), D. SCHAUSS (jusqu'au 4.1), C. DEMOLY, M. GIVERNET, C. CUINET (jusqu'au 1.1.8), P. DUCHEZEAU, P. HANUS, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.1.4), R. STEPOURJINE, N. WEINMAN, L. GUIBRET, A. LORIGUET, D. JACQUIN (à partir du 2.1)

Mandataires : M.J. BERNABEU, P. MOUGIN, A. VIGNOT (jusqu'au 7.3), C. LIME (à partir du 7.2), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 2.1), A. POULIN, N. BODIN (à partir du 2.5), C. MICHEL (jusqu'au 4.1), P. CURIE, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.5), A. GHEZALI (jusqu'au 4.1), C. BARTHELET, F. LOPEZ, T. ROBERT (jusqu'au 1.1.8), E. MAILLOT, JP. MICHAUD, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.4), O. COMTE, J. KRIEGER, C. MAGNIN-FEYSOT, F. TAILLARD, JL. FOUSSERET (à partir du 2.1)



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du mercredi 17 juin 2015

Amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	14
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 18 mai 2015	14
Commission n°04 : Développement durable	15
Rapport n°4.1 - Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets	15
Rapport n°4.2 - Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)	17
Rapport n°4.3 - Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) - Modification de la convention de mutualisation des CEE entre le Grand Besançon et ses communes membres	21
Rapport n°4.4 - Friche industrielle de Montferrand-le-Château - Rétrocession d'une parcelle à la demande de la commune	22
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	22
Rapport n°3.1 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2015	22
Rapport n°3.2 - Fonds Régional Innovation - Abondement 2015	23
Rapport n°3.3 - FRI2 - Soutien au projet MicroConnect	23
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	24
Rapport n°5.1 - Programmation de droit commun 2015 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics	24
Rapport n°5.2 - Aide à l'accession à la propriété dans le parc privé - Modification des modalités d'intervention du Grand Besançon	24
Rapport n°5.3 - Aide à l'accession à la propriété - Labellisation d'une maison à Chemaudin	25
Rapport n°5.4 - Demande de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements (subventions > 10 000 €)	25
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	25
Rapport n°7.1 - Partenariat avec l'Office de Tourisme pour l'année 2015	25
Rapport n°7.2 - Soutien à l'établissement public Citadelle Patrimoine Mondial pour l'année 2015	26
Rapport n°7.3 - Marché de fourniture de service d'hébergement de baies informatiques dans un Datacenter - Autorisation de lancement et de signature	26
Commission n°02 : Mobilités	27
Rapport n°2.1 - Avenant n°7 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) de transports urbains	27
Rapport n°2.2 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services municipaux pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire	32
Rapport n°2.3 - Avenant n°1 à la convention relative à l'exploitation et la gestion du Pôle d'Échange Multimodal de Besançon Franche-Comté TGV	32

Rapport n°2.4 - Voie en site propre Témis - Campus - Gare Viotte - Demande de subvention au SYDED	32
Rapport n°2.5 - Tramway - Avenant n° 2 au marché de travaux de plateforme, voie ferrée et aménagements urbains du secteur I (INFRA I)	37
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	37
Finances	37
Rapport n°1.1.1 - Compte de gestion 2014	37
Rapport n°1.1.2 - Compte administratif 2014	38
Rapport n°1.1.4 - Affectation des résultats 2014 au budget 2015	40
Rapport n°1.1.3 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2014 par la CAGB	46
Rapport n°1.1.5 - Décision Modificative n°1 2015	46
Rapport n°1.1.6 - Révision et clôture des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement/crédit de paiement (AE/CP)	47
Rapport n°1.1.7 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet solidarité sociale et fiscale	48
Rapport n°1.1.8 - Évaluation des charges transférées	48
Ressources humaines	48
Rapport n°1.2.1 - Projet de schéma de mutualisation de services	48
Rapport n°1.2.2 - Convention de mise à disposition d'agents pour le Service commun en charge de l'instruction du droit des sols	53
Rapport n°1.2.3 - Politique de la Ville - Mise à disposition de la Direction Contrat de Ville	53
Rapport n°1.2.4 - Comité des Œuvres Sociales - Attribution de la subvention complémentaire de fonctionnement annuelle	54
Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	54
Rapport n°0.2 - Modification des statuts de la CAGB	54
Rapport n°0.3 - Compétence actions de développement économique - Évolution de la définition de l'intérêt communautaire	58
Questions diverses	58
Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	58
Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	58
Commission n° 06 : Aménagement et coopérations	59
Rapport n°6.1 - Avis défavorable sur le projet de décret établissant Dijon comme chef-lieu de la région Bourgogne-Franche-Comté	59
Rapport n°6.2 - Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) 2015-2017	65

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du mercredi 17 juin 2015

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h30.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 18 mai 2015

M. BAULIEU.- Bonjour à tous. Chacun peut-il prendre place ? Je crois que cette fois, il est l'heure. Certains m'ont fait savoir qu'ils souhaiteraient pouvoir rentrer rapidement, il n'en tient qu'à vous, un peu aux rapporteurs, mais très accessoirement.

Je déclare la séance du Conseil ouverte. Nous avons vérifié le quorum, il est atteint.

Nous avons des excusés, à savoir Pascal BONNET (Besançon), Gérard GALLIOT (Dannemarie-sur-Crète), Rosa REBRAB (Besançon), Marie-Guite DUFAY (Conseil Régional), Julie BAVEREL (Vorge-les-Pins). Quant aux pouvoirs donnés, Éric ALAUZET donne pouvoir à Anne VIGNOT jusqu'à son arrivée ; pour toute la séance, Catherine COMTE-DELEUZE à Philippe GONON, Pascale HANUS à Jean-Paul MICHAUD, Alain PARIS à Marie-Jeanne BERNABEU, Pascal DUCHEZEAU à Elsa MAILLOT, Julien ACARD à Philippe MOUGIN, Catherine CUINET à Thérèse ROBERT, Alain LORIGUET à Fabrice TAILLARD, Catherine DEMOLY à Catherine BARTHELET, Nicole WEINMAN à Jacques KRIEGER, Robert STEPOURJINE à Odette COMTE, Patrick BONTEMPS à Danielle DARD, Dominique SCHAUSS à Abdel GHEZALI, Yannick POUJET à Pascal CURIE, Denis JACQUIN à Jean-Louis FOUSSERET quand il arrivera, Pauline JEANNIN à Anthony POULIN, Martine GIVERNET à François LOPEZ et Philippe BELUCHE à Christine BITSCHENÉ. J'ai donc donné lecture de ce que l'on m'a dit.

Il me reste donc à inviter les élus potentiellement concernés par les questions de conflit d'intérêts à se signaler lors des examens des rapports. Nous essayons de le faire, nous vous le rappelons régulièrement. Mais s'il y avait une omission, n'oubliez pas de vous signaler.

Il nous faut nommer un secrétaire de séance. Anthony POULIN a levé la main. Merci, Anthony, c'est très gentil. Merci d'accepter avec enthousiasme.

Je vous invite maintenant à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil du 18 mai 2015. Appelle-t-il des commentaires ou des objections ? Non. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? S'il n'y en a pas, il est validé.

M. LOPEZ.- Il s'agit du rapport annuel sur la gestion des déchets, du moins concernant le Grand Besançon. L'année 2014 a été marquée par une légère baisse des tonnages résiduels, puisque nous sommes à 28 000 t, à quelque chose près. Vous avez le tableau dans le rapport, vous en avez pris connaissance. Vous avez donc vu l'évolution depuis la mise en place de la redevance incitative. Nous aboutissons aujourd'hui à une baisse de 28 % par rapport à 2008. Depuis le 1^{er} juillet 2014, il y a eu la reprise de la collecte du verre en régie. Par ailleurs, il y a une stabilisation des appels téléphoniques qui étaient très nombreux au moment de la redevance incitative, les gens ayant eu besoin d'informations et étant un peu inquiets concernant la facturation. Aujourd'hui, je crois que les choses se passent bien, les appels téléphoniques et le courrier d'une manière générale ayant diminué significativement.

Concernant le rapport financier, les montants de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 18 016 371 €, soit en moyenne 102 €/habitant. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 19 279 754 €, dont :

- 12 754 000 € provenant de la redevance incitative,
- 2 768 000 € provenant des non-ménages,
- 2 645 000 € provenant du soutien de divers organismes,
- 747 000 € provenant de la vente de matières,
- 364 000 € de recettes diverses.

On sait que pour 2014, le résultat de fonctionnement est de 1 263 386 €, auquel se rajoute le résultat de la clôture 2013 pour 1 361 126 €. Nous avons 845 000 € de dépenses de fonctionnement. Le résultat de 2014 est de 114 435 €, auquel se rajoute le résultat de 2013 de 646 000 €, soit un résultat global d'investissement de 761 000 € et un résultat total d'excédent de 3 385 000 €.

La perspective de 2015 est donc l'amélioration et l'adaptation de la quantité et de la qualité du tri, l'adaptation du montant des redevances en fonction des situations et l'amélioration du cadre de vie. Dans la démarche « sécurité », il y aura lieu de s'interroger sur la résorption des points accidentogènes. Des informations seront transférées aux communes sur ce dernier sujet. En investissement, vous avez un programme d'acquisition de matériel roulant.

M. BAULIEU.- Merci, François, pour cette présentation synthétique de ce rapport relatif à l'activité de collecte et de traitement des déchets. C'est un sujet sur lequel nous revenons souvent compte tenu de son importance et de l'excellente maîtrise de ce dossier depuis que la compétence a été transférée, mais c'était sans doute le cas avant. Nous avons géré les évolutions notoires, comme c'était indiqué précédemment en matière de tonnage. Les progrès faits en matière de tri sont presque impressionnants, puisque nous allons plus vite que nous le pensions, jusqu'à présent avec une excellente maîtrise des coûts dans un contexte qui n'est pas facile, parce que l'on nous rajoute des couches de contraintes et de taxes régulièrement. Jusqu'à maintenant, cela a pu être absorbé, mais il nous faut aussi être extrêmement prudents compte tenu d'échéances auxquelles nous pouvons être confrontés dans un avenir plus ou moins lointain en matière d'équipement.

De plus, nous franchissons une étape en matière de traitement, notamment du côté du SYBERT – je pense que la Présidente est dans la salle – s'agissant du complément équipé en matière de traitement des monstres. Pour précisément avoir moins de déchets ultimes et recycler davantage encore, ce sont des étapes importantes. Puisque je parle du SYBERT, nous noterons que dans le rapport, nous voyons que les coûts du SYBERT ont contribué à la maîtrise de celui de la redevance. Globalement, nous sommes sur un indice négatif sur cet exercice-là. Nous ne demanderons pas forcément à la Présidente de le tenir négatif tous les ans, ce serait peut-être un challenge difficile. Sur ce rapport, y a-t-il des interventions ? J'en vois quelques-unes.

M. CONTOZ.- Je remercie François pour la présentation succincte de ce rapport. Il est vrai que c'est un service de qualité. Dans ce domaine, une réponse pourrait être apportée à des interrogations sur la proximité dans le futur sur certaines compétences. Je crois que nous pouvons nous féliciter et féliciter la qualité du service et la proximité. Je crois que jamais nos habitants ne souffrent en disant « on n'a pas de contact avec la CAGB ». Cela démontre que même dans une compétence communautaire, la proximité est possible. C'est le premier point, c'est un satisfecit.

Deuxièmement, oui, le montant financier est contenu, il y a même une très légère baisse. Je comprends d'autant moins que l'on ait balayé d'un revers de main la sollicitation de 9 ou 10 communes, sans doute toujours les mêmes, qui avaient dit : « la redevance incitative a sans doute contribué à maintenir des incivilités dans toutes les communes ». Certaines communes ont dit : « ne peut-on pas revenir à un accompagnement de la compétence Déchets sur ces incivilités pour accompagner les communes ? » Cela a été balayé d'un revers de main et personnellement, je le regrette quand je vois le résultat.

M. BAULIEU.- Tu as attiré notre attention à plusieurs reprises sur ce point, Pierre. Tu avais aussi attiré l'attention sur la contribution que nous avons, mais sur la tenue des fichiers, je ne suis pas sûr que nous puissions mettre cela dans le même paquet d'une manière générale. Ensuite, au niveau des responsabilités, juridiquement, on sait comment elles sont établies. C'est vrai que nous avons notre part. Ce n'est pas toujours facile, mais au fond, aurions-nous plus de pertinence à gérer nos dépôts sauvages, puisque c'est de cela qu'il s'agit notamment, donc à les traiter via le Grand Besançon ? Aurions-nous plus de pertinence et plus d'économie ? Ce n'est pas sûr, mais on peut tout de même se poser la question sans résumer la problématique en disant : « on a posé le problème et on l'a balayé d'un revers de manche ». Ce n'est pas si évident que cela que ce serait une formule plus pertinente. Même si elle nous contrarie tous, on ne trouve aucun plaisir, même si on immobilise les services du Grand Besançon. Quand on va chercher dans un tas ou dans un sac pour essayer de trouver une adresse et de mettre en place les mises en demeure, oui, cela n'a rien d'agréable, que ce soit pour les services ou les élus qui le font. On essaye de fonctionner ainsi. Si cela devient insupportable et insurmontable, il faudra peut-être y revenir. Mais pour l'instant, essayons de cheminer ainsi.

Je pensais que tu allais nous interroger sur d'autres aspects en matière de déchets verts localisés, etc. donc, un autre sujet que nous avons pu évoquer par ailleurs. Merci. Je crois que Christophe LIME avait demandé la parole.

M. LIME.- Oui, j'étais déjà intervenu en Bureau par rapport à cela. Il y a une attention particulière sur les collectifs. Nous nous apercevons qu'aujourd'hui, autant il y a des résultats intéressants – et nous le savions bien – dans l'habitat individuel avec des baisses peut-être supérieures à celles que nous avons prévues, autant, suivant les informations que nous pouvons avoir, il reste encore de nombreuses difficultés à l'intérieur de l'habitat collectif. Non seulement il n'a pas subi de baisses ou même une stagnation au niveau des tarifs, mais il a connu des augmentations de tarif depuis un an ou deux liées au résultat à l'intérieur de leur habitat, mais ce n'est pas que de notre responsabilité. Il est marqué que nous allions avoir une attention particulière par rapport à cela. Quels sont les objectifs que l'on va pouvoir mettre en œuvre ? Et tout particulièrement dans une période où il y a un excédent de résultats qui peut nous permettre pendant un an ou deux, d'avoir une véritable volonté d'accompagnement de ces secteurs qui ne sont pas obligatoirement les plus faciles en termes de pouvoir d'achat.

M. LOPEZ.- Premièrement, nous sommes en relation avec les bailleurs sociaux. Nous avons commencé à travailler avec eux sur l'accompagnement des usagers qui habitent dans les collectifs, notamment les habitats sociaux, pour essayer de moins occuper le domaine public, mais aussi d'adapter les services aux conditions de ces habitats. C'est un travail que nous avons commencé, que nous allons poursuivre. Je pense que nous aboutirons aussi à des résultats. Deuxièmement, il y a le volet sur l'accompagnement. Pour l'instant, nous avons des agents délégués à cet accompagnement. Leur contrat devrait s'arrêter fin 2015. Nous souhaiterions ardemment que puisse se pérenniser ce type de service, parce que nous ne nions pas que les contraintes liées à la collecte du verre, d'accessibilité ou autres, sont contraignantes. Nous voudrions essayer de faciliter autant que faire se pourra le service aux usagers et de maintenir l'accompagnement dans la durée, dans la mesure où ce sera avalisé par nos services. On s'aperçoit effectivement que dans ces logements sociaux, il y a un turn-over des habitants et les contraintes comprises à un moment donné le sont moins par de nouveaux arrivants. C'est donc tout le souci que nous avons, au moins dans un premier temps, pour répondre à votre préoccupation.

Il est évident que concernant les tarifs, si nous maintenons globalement le niveau du budget maîtrisé, si certains payent moins, d'autres vraisemblablement payent plus. Dans l'accompagnement que nous pourrions mettre en place vis-à-vis des usagers, nous arriverons à contraindre également leur facturation. Mais c'est un souci permanent chez nous. Je crois que Pierre l'a dit très justement, je ne l'ai pas évoqué, mais s'il y a eu une réussite de la mise en place de la redevance incitative jusqu'à maintenant, c'est aussi grâce à l'implication de tout le personnel, depuis les agents dans les camions ou « au cul » des camions jusqu'à l'encadrement qui essaye de faire le nécessaire et le mieux possible pour que ce service marche. Je crois qu'il faut féliciter toute cette équipe de 119 agents qui aujourd'hui travaille à la collecte des déchets.

Pour répondre à Pierre, j'avais peut-être une position personnelle, mais je suis aussi gêné que toi vraisemblablement dans ma commune par les dépôts sauvages. Si on paye les collectivités pour assurer ce dépôt sauvage, on est pratiquement en train de le valider. Je ne crois pas que nous voudrions donner raison, mais si nous savons que les communes sont payées pour ramasser, je ne vois pas pourquoi les gens s'en priveraient. C'est du pouvoir de police et c'est un travail beaucoup moins facile, beaucoup plus contraignant, qui demande beaucoup plus de moyens à mettre en œuvre. Il y a un travail d'éducation et d'accompagnement à faire de nos populations aussi. Nous savons aussi qu'il y aura toujours des retors quelles que soient les méthodes que nous utiliserons. C'est effectivement très difficile d'identifier les fauteurs de dépôts sauvages et nous essayons de le faire avec l'appui de la gendarmerie. Ce n'est pas toujours très évident, mais il ne faut pas laisser croire que les collectivités sont payées pour ramasser les dépôts sauvages. Je pense que c'est plus une incitation au vice, mais je sais que tu as une autre vue des choses. Je dis simplement ma vision des choses. La contribution du Grand Besançon versée aux communes n'était pas du tout pour ramasser les dépôts sauvages, mais tu l'avais compris en son temps.

M. BAULIEU.- Merci, François. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PARIS.- J'aimerais simplement faire une petite remarque sur le document, non pas sur le fond, mais sur la forme, principalement sur la première page où sont listées toutes les communes. Je m'aperçois que Roche a gardé ses « Beaupré », Serre a gardé les « Sapins », Châtillon a gardé son « Duc », mais Mazerolles a été amputée du « Salin ». Je voulais savoir si c'était le premier étage de la fusée de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui veut guillotiner les petites communes, ou si c'était une erreur de l'imprimeur.

M. BAULIEU.- J'indiquerais que c'est une erreur. Il n'y a pas de raison que tu sois davantage amputé que qui que ce soit. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Merci pour cette dernière intervention. C'est un rapport de présentation, dont le Conseil prend acte s'il n'y a pas d'autres expressions formelles.

Rapport n°4.2 - Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Mme PRESSE.- Six mois avant la conférence internationale des Nations Unies sur le Climat, la COP21 et à quelques semaines de l'adoption de la loi sur la transition énergétique, le Grand Besançon souhaite adopter son deuxième Plan Climat pour apporter une réponse locale aux enjeux globaux de changements climatiques, de transition énergétique, de préservation de la qualité de l'air et de la biodiversité. Si au niveau international, les experts et les diplomates négocient pour un accord qui pourrait limiter l'élévation de la température de 2 °C d'ici la fin du siècle, une réponse locale adaptée au contexte du territoire doit être apportée pour d'abord prévenir et limiter, puis anticiper les mutations à venir. Nous devons déjà faire la COP21 sur notre territoire.

Les objectifs de ce Plan Climat vont vous être déclinés. Je rappelle qu'il existait déjà un Plan Climat qui s'est déroulé de 2012 à 2014 et que l'obligation est faite par la loi Grenelle aux collectivités de plus de 50 000 habitants de faire ces Plans Climats. D'où la co-construction de l'armature du Plan Climat en 5 axes avec la Ville de Besançon concernée par la mesure « collectivité de plus de 50 000 habitants », chaque collectivité agissant sur ses domaines de compétences. Le Plan Climat permet de répondre localement avec des actions concrètes associant l'ensemble des acteurs de notre territoire. Cela permet donc de répondre aux enjeux internationaux. Dans ce Plan Climat, 46 actions arriveront après, avec 115 mesures, mais j'essaierai d'être rapide sur cette présentation.

M. BAULIEU.- Merci d'avance, si on les énumère chacune et qu'en plus, tu les décris, cela risquerait d'être un peu long !

Mme PRESSE.- Non, j'en resterai aux actions. D'ailleurs, j'ai demandé à vous envoyer à nouveau le rapport en indiquant par des logos :

- ce qui était continu par rapport au Plan précédent,
- ce qui était modifié, sachant que lorsque c'est modifié, c'est toujours amplifié en réalité ; il s'agit donc continuer avec une amplification,
- ce qui est nouveau, ce que l'on regardera peut-être de plus près,
- ce qui est réglementaire ou ce qui va le devenir prochainement avec la loi.

Vous retrouvez les enjeux dans les graphiques qui passent derrière moi. Je vous ai déjà présenté deux fois ces graphiques, quand nous avons passé la candidature TEPOS (territoire à énergie positive) et quand nous avons été admis à la candidature TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte). J'insiste sur ces graphiques qui résument bien les enjeux du territoire. J'espère ne pas être trop pédagogique en répétant plusieurs fois la même chose, mais ces enjeux sont très importants.

1^{er} enjeu : la lutte contre le réchauffement climatique

Dans les enjeux, vous avez la lutte contre le réchauffement climatique en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre par 4 à l'horizon 2050 (scénario facteur 4 que vous connaissez). Par exemple, on peut construire un site propre de la gare au campus. Voilà un exemple qui pourrait illustrer la diminution des gaz à effet de serre. On peut également former des maraîchers biologiques et les installer sur le territoire en vue de promouvoir des circuits courts (le kilomètre zéro) avec la pépinière « Graines de Maraîchers » inaugurée dernièrement où vous étiez tous invités. Certains sont venus et je vous encourage à y aller dans les mois qui viendront pour acheter vos légumes quand le magasin sera ouvert.

2^{ème} enjeu : l'adaptation au changement climatique

Le deuxième enjeu concerne l'adaptation au changement climatique, avec l'acquisition de connaissances sur les impacts locaux du réchauffement. Par exemple, les impacts avec effet sur les inondations du Doubs et des rivières de l'Agglo, le comportement futur du marais de Saône, voir ce que nous allons faire avec l'îlot de chaleur urbain de Besançon, l'impact sur la biodiversité des sols, la forêt, l'adaptation des espèces (faune et flore), les impacts sanitaires avec l'apparition d'éléments vecteurs de maladies, l'apparition de nouveaux parasites... Vous voyez que je vous promets un bel avenir. Dans ce Plan, nous établirons des préconisations et des plans d'actions concernant toutes ces mesures.

3^{ème} enjeu : la promotion de la sobriété énergétique

Avec la réduction des consommations d'énergie dans tous les secteurs, c'était la première composante du scénario TEPOS que vous avez vu tout à l'heure, c'est-à-dire la baisse des consommations d'énergie. Je vous montrerai après l'ensemble des mesures.

4^{ème} enjeu : passer d'une économie linéaire à une économie circulaire

L'économie linéaire étant du produit au déchet, ou bien « j'achète, je consomme, je jette » et l'économie circulaire étant le déchet qui devient une ressource. Au SYBERT et au service Déchets de l'Agglo, nous connaissons bien ce problème. Il s'agit également d'accroître la production d'énergies renouvelables. C'est le 2^{ème} enjeu du TEPOS. À l'horizon 2050, les consommations résiduelles seront couvertes par la production d'énergies renouvelables, évidemment avec le développement de toutes les filières, notamment le bois. Je vous renvoie au graphique que nous venons de projeter. Il s'agit également d'accompagner la création d'un parc éolien sur le secteur nord de l'Agglomération du côté de la Dame Blanche, puisque de l'autre côté, sur le territoire proche, il y a déjà un projet en cours de validation.

5^{ème} enjeu : la protection de la santé de tous en préservant la qualité de l'air intérieur et extérieur

Dans ce Plan Climat, l'air est une nouvelle politique, puisque nous sommes passés de PCET à PCAET. Cette politique sera réglementaire, consolidée par la loi. Sur cette politique, nous avons un fort partenariat avec ATMO. Je remercie d'ailleurs mon collègue Daniel HUOT qui est partie prenante de la construction de ce Plan Climat Air Énergie Territorial et qui travaille tous les instants avec nous. Vous verrez dans les mesures que nous proposons, par exemple, une prime à la casse pour d'anciens appareils de chauffage au bois pour essayer de diminuer l'émission des particules dans l'atmosphère ou bien la modernisation du réseau des bus. Plus on a un service de transport en commun performant, plus on agit au niveau de la protection de la santé de tous.

6^{ème} enjeu : la préservation de la biodiversité

Ce n'est pas nouveau, mais cela l'est dans ce Plan Climat, pour les services apportés dans l'adaptation au changement climatique. C'est le rôle des sols, des espaces verts et naturels, des forêts. Nous travaillons aussi sur la trame verte et bleue. Nous travaillons également sur la trame noire, c'est-à-dire l'extinction de l'éclairage public pour préserver la faune nocturne et je ne parle pas des bénéfices du côté des finances, mais je parle simplement du côté de la biodiversité pour l'instant.

Je vais maintenant vous montrer le programme d'actions.

1^{er} axe : le développement territorial

Sur l'ensemble des actions indiquées, pour la partie « planifier le territoire », vous avez, soit la continuité, soit la modification. On reste donc dans la suite du 1^{er} Plan Climat. Par contre, il y a une action réglementaire : grenelliser le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). J'ai entendu hier soir que pendant la réunion du SCoT, il était prévu la révision de celui-ci conformément à la loi Grenelle, mais je ne sais pas à quelle échéance.

Concernant le 2^e engagement « se préparer au changement climatique », on est également dans la continuité de l'action pour identifier les impacts. Il y a une nouvelle action pour réduire l'impact du changement climatique par la qualité des espaces naturels et espaces verts. Cette nouvelle action sera déclinée en mesures. Vous avez également « informé les habitants sur le changement climatique » (nouvelle action).

Concernant le 3^e engagement « améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre la précarité énergétique », nous sommes dans la continuité pour aménager durablement les ZAC (zones d'aménagement concerté), pour accompagner l'amélioration énergétique des logements. Une nouvelle action consistera à accompagner l'auto-réhabilitation et l'auto-construction des logements. Il s'agit par exemple d'aider les ménages en situation de vulnérabilité énergétique. Il existe également un accompagnement par l'association Julienne Javel pour de l'auto-réhabilitation. Ensuite, les autres actions de ce paragraphe sont dans la continuité.

Concernant le 4^e engagement « développer des transports sobres en énergie et faiblement émetteurs de GES (gaz à effet de serre) », l'ensemble des actions est dans la continuité du plan précédent, mais bien sûr avec une amplification, notamment pour plus d'intermodalités (optimiser le réseau Ginko d'Agglomération). Là, nous sommes tous au courant avec les rapports présentés par mon collègue, de ce qu'il se passe autour de l'armature du tram, de la réorganisation de Ginko, de tout ce qui concerne les modes doux et l'articulation avec cette colonne vertébrale. Il y a donc une continuité pour plus d'intermodalités, pour intensifier le PDE (plan de déplacement entreprise) qui a déjà commencé, mais nous avons besoin d'amplifier cet axe.

2^{ème} axe : le patrimoine des collectivités

Le 1^{er} engagement de l'Agglomération sur cet axe, consiste à montrer l'exemple en engageant des actions sur son patrimoine et ses services. Dans cet engagement, la seule opération nouvelle est d'optimiser les flottes de véhicules des collectivités. C'est nouveau et cela va être réglementaire. Il s'agit de l'achat de véhicules électriques pour la Ville et pour l'Agglomération, achats préconisés par la nouvelle loi qui va sortir. Il s'agit également de la réduction de l'usage des véhicules pour les agents, ce qui est concerté avec eux. L'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine de l'Agglomération devient réglementaire.

Dans le 2^e engagement, il s'agit d'accompagner les communes dans la transition écologique et énergétique. La nouvelle action consiste à mettre en place un dispositif de mobilisation des communes que l'on appellera « communes actives ». Il s'agit également d'accompagner techniquement et financièrement les communes dans leurs projets. Vous connaissez tous les montages financiers de l'Agglo concernant cette mesure, avec le Conseil en Énergie Partagé (CEP), le fonds « isolation énergie pour les communes » et le fonds « centre de village ».

3^{ème} axe : la santé et les ressources du territoire

Vous avez ici plusieurs nouvelles actions du fait que nous faisons entrer l'air dans nos préoccupations.

Le 1^{er} engagement consiste à préserver la fonction des sols et forêts pour favoriser le stockage de carbone (nouvelle mesure).

Le 2^e engagement consiste à préserver la qualité de l'air pour protéger la santé de tous, notamment :

- en agissant sur la qualité de l'air de l'habitat,
- en agissant en préventif sur la qualité de l'air dans les transports,
- en agissant en correctif sur la qualité de l'air dans les transports lors des épisodes de pollution atmosphérique, avec les mesures à prendre ; je parle des mesures à prendre par l'Agglo, parce que c'est sous contrôle de la Préfecture,
- en informant les citoyens pour une bonne qualité de l'air.

Sur le 3^e engagement « valoriser les ressources du territoire pour créer de la richesse et des emplois locaux », nous sommes toujours sur des actions modifiées ou continuées par rapport au plan précédent. Vous allez retrouver ici les politiques habituelles. Il n'y a donc rien de nouveau.

4^{ème} axe : la biodiversité et les sols

Comme il n'y avait pas de volet sur la biodiversité précédemment, évidemment, là, toutes les politiques sont nouvelles, voire obligatoires et réglementaires dans la nouvelle loi. Il s'agit de :

- expliquer la relation Plan Climat et biodiversité,
- faire connaître la richesse des milieux et la biodiversité,
- connaître et préserver les continuités socio-écologiques (action réglementaire),
- accompagner la mise en place du « zéro phyto » et des pratiques favorables à la biodiversité (action nouvelle et réglementaire),
- maintenir la biodiversité végétale avec des pollinisateurs, dont les abeilles domestiques.

5^{ème} axe : la gouvernance participative

Nous sommes dans la continuité de l'action, mais nous souhaitons l'amplifier, notamment par les actions suivantes :

- impulser la création d'emplois par les activités éco-innovantes (vous avez entendu parler de ces mesures au niveau de l'économie chez nous) et la croissance verte de l'entreprise et de son écosystème,
- faire monter en compétence les professionnelles de la filière bâtiment.

Vous avez également l'engagement « accompagner et valoriser l'action de tous les Bisontins ». Nous sommes ici dans la continuité.

Il s'agit également de :

- rendre l'action lisible en lui donnant une identité (3^e engagement dans la continuité),
- faire rayonner l'action du Grand Besançon au-delà du territoire pour engager les autres acteurs et faciliter l'action sur le territoire (4^e engagement dans la continuité),
- suivre et améliorer l'action en continu (5^e engagement dans la continuité, voire amplifié).

Je ne vous ai pas donné le détail de tout.

M. BAULIEU.- Nous t'en sommes reconnaissants, Françoise.

Mme PRESSE.- Nous avons eu le souci, avec Daniel HUOT et tout le service, de passer dans les différentes commissions. Ce qui fait que chacun d'entre vous a une petite part de responsabilité dans la partie opérationnelle de ce Plan Climat Air Énergie Territorial. Par ailleurs, pour tout ce qui est nouveau, c'est très simple. Chaque mesure nouvelle sera discutée dans votre Commission. Elle passera ensuite en Conseil pour délibération, puisqu'elle est nouvelle. Donc, au fur et à mesure de l'avancée de ce plan, vous verrez arriver les mesures votées avec les contraintes suivantes :

- le temps,
- les ressources humaines qui parfois font défaut,
- les finances qui peuvent être, suivant les politiques que nous aurons et les plans financiers que nous aurons au cours des années prochaines, une contrainte et un frein à notre Plan Climat.

M. BAULIEU.- Pour qu'elles soient durables, il faut les ménager.

Mme PRESSE.- Je remercie pour ce gros travail l'ensemble des services, en particulier Thibault PERNET, Céline BOUCHERON et Bernard RACH, parce que c'est un travail considérable. Mais c'est en fait l'armature de notre travail pour une bonne partie du mandat.

M. BAULIEU.- Tout à fait. Merci, Françoise. C'est vrai que cette démarche est largement transversale. Quand tu parlais du graphique tout à l'heure, nous devons l'avoir en tête et la courbe est ambitieuse. Cela ne se fera pas tout seul. J'écoutais, comme nous tous, ton exposé, Françoise, il faut que nous ayons en permanence le souci du concret dans les actions pour être bien compris, également de la part des acteurs que nous devons mobiliser. L'action complémentaire de tous permettra d'atteindre l'objectif. Nous devons donc absolument dépasser le discours d'objectif pour rentrer dans le concret et mobiliser sur des actions concrètes. Autrement, nous ne serons pas audibles. Il faut que nous soyons très, très soucieux de cela. Qui demande la parole sur ce rapport ?

Françoise, je crois que tu as tout dit.

Mme PRESSE.- De toute façon, nous nous reverrons en Commissions.

M. BAULIEU.- Bien évidemment et ce sera avec plaisir. De plus, nous connaissons ta détermination et ton sens de la pédagogie pour répéter les choses. Merci. Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc un soutien massif. Merci.

Rapport n°4.3 - Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) -

Modification de la convention de mutualisation des CEE entre le Grand Besançon et ses communes membres

Mme PRESSE.- Vous connaissez le dispositif des CEE créé au niveau national par la loi POPE (Programmation et Orientation de la Politique Énergétique). Au niveau des CEE, le Grand Besançon mutualise les CEE de ses communes membres afin de les valoriser financièrement. Une partie de la valorisation est transmise aux communes, l'autre venant abonder le fonds de concours « isolation et énergie pour les communes » directement disponible, par l'ensemble des communes. Le dispositif fonctionne par période de 2 à 4 ans. La 3^e période a débuté le 1^{er} janvier 2015 avec des modifications de procédures dans la conduite du dispositif. Cela a pour conséquence entre autres la nécessaire modification de la convention liant le Grand Besançon aux communes pour la mutualisation et la vente des CEE. Cette modification est l'objet de ce rapport.

J'indique également que pour ces CEE, pour les deux premières périodes et les communes concernées, vous avez dû recevoir une invitation le 29 juin.

M. BAULIEU.- À 18h et avec l'état des certificats.

Mme PRESSE.- Vous seront indiqués la part qui vous revient, ce qui revient à ce fonds au niveau de l'Agglomération, fonds sur lequel vous pouvez vous appuyer pour faire des demandes de subventions. Mais ce qui vous intéressera aussi, je pense, ce soir-là, c'est le petit chèque que l'on va vous remettre.

M. BAULIEU.- Merci, Françoise, qui se lance dans l'incitation financière. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc validé. Je vous remercie.

Rapport n°4.4 - Friche industrielle de Montferrand-le-Château -
Rétrocession d'une parcelle à la demande de la commune

Mme PRESSE.- Dans le cadre de la résorption de la friche industrielle de Montferrand-le-Château, une convention a été signée le 9 mai 2005 – il y a donc 2 mandats, cette histoire traînant un peu et que j'ai voulu faire avancer – pour définir les conditions de mise à disposition des biens immobiliers appartenant à la commune, nécessaires à la réhabilitation de la friche. La commune de Montferrand-le-Château sollicite la restitution de la parcelle section C n°1314, nécessaire à la réalisation d'un projet communal. Par ailleurs, la parcelle section AM n°78 concernée par la passerelle enjambant le Doubs n'a plus lieu de figurer dans la convention, les travaux de déconstruction étant terminés. Dans l'intérêt de cette commune, les conseillers intéressés sont Madame HANUS et Monsieur DUCHEZEAU, absents tous les deux.

M. BAULIEU.- La précision étant donnée, sur ce rapport, y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Nous en avons terminé avec les rapports de la Commission n° 04, Dominique SCHAUSS nous ayant rejoints, je vous propose d'aborder les rapports de la Commission n° 03.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence -
Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2015

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Pour des raisons de conflit d'intérêts, Dominique SCHAUSS ne peut être rapporteur. Le Président étant mobilisé, je vais essayer d'assumer sur ce rapport n°3.1. Nous sommes en page 101 du dossier. Depuis 2005, nous soutenons le Pôle des Microtechniques dans le cadre du soutien à l'innovation. Nous proposons de poursuivre ce soutien à hauteur de 41 000 €.

Si nous essayons de résumer rapidement, les axes stratégiques du Pôle sont les suivants :

- défi 1 : accroissement de la richesse technologique, économique et sociale dans le domaine des microtechniques par plus de valeurs ajoutées, d'innovation et de compétitivité,
- défi 2 : mieux faire connaître au niveau mondial, les microtechniques comme une des filières technologiques des microsystèmes.

Les priorités du Pôle sont :

- l'usine à produit d'avenir : faciliter l'industrialisation et la mise sur le marché des innovations qui naissent dans les entreprises,
- les PME : mettre en réseau avec les acteurs du développement économique et avec les donneurs d'ordre par la veille mutualisée et le soutien à l'international,
- la formation « mutualisation des compétences » : formation collaborative, facilitation à l'accès au laboratoire public,
- les politiques de recherche et d'innovations structurantes : créer des conditions pour impliquer les entreprises dans des projets d'envergure et la participation de projets européens.

Vous avez ensuite les objectifs technologiques et de marché dans 5 domaines stratégiques, à savoir :

- le luxe : l'horlogerie, la bijouterie, la joaillerie, les accessoires métalliques pour la maroquinerie et la lunetterie,
- la santé : l'e-santé, la télémédecine et les dispositifs implantables. Nous retrouvons ici des thèmes que nous soutenons d'ailleurs en d'autres occasions auprès de nos entreprises,
- les microsystèmes qui est un axe technologique, mais à entendre comme un marché,
- l'aéronautique (spatial et défense),
- les procédés microtechniques : microfabrication, micromoulage, micro-injection, etc.

Voilà un résumé rapide de ce rapport par lequel nous vous proposons notre soutien de 41 000 €. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des objections ou des abstentions ? Je n'en vois pas, merci.

Rapport n°3.2 - Fonds Régional Innovation - Abondement 2015

M. SCHAUSS.- Vous connaissez bien ce dispositif du Fonds Régional Innovation (FRI), le Grand Besançon s'étant engagé depuis 2005 dans cette politique avec d'autres acteurs économiques. Ce fonds permet de soutenir l'innovation, comme son nom l'indique, donc la compétitivité et la performance des entreprises, du développement économique de façon plus globale sur le territoire. En 2012, BPIFrance, la Région et les collectivités ont créé FRI2, ce qui n'est jamais que la reproduction du FRI1.

Dans le détail, ce fonds permet l'octroi d'aides destinées à des entreprises du Grand Besançon, mais aussi à des unités de recherche. Ces aides sont de 2 ordres : d'une part une subvention plafonnée à 30 000 €, d'autre part une avance remboursable en cas de succès du projet. L'expertise des projets est confiée à BPIFrance. Cette expertise est indépendante, très documentée, dispose d'experts nationaux et analyse la faisabilité financière, l'intérêt scientifique et caractérise l'innovation. Les types d'aides sont assez larges ; elles concernent :

- l'aide à la faisabilité de l'innovation : études, conceptions, définition du projet, également le recrutement de cadres de R&D,
- l'aide au partenariat technologique : recherche de partenaires,
- l'aide à l'innovation proprement dite : conception et définition de projets, les prestations de conseils extérieurs, la réalisation de prototypes.

Il nous est demandé de décider du maintien de l'abondement pour un montant de 150 000 €.

M. BAULIEU.- Merci. Je précise sur ce rapport que Mesdames GAUTHEROT et VIGNOT et Monsieur BONTEMPS, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? S'il n'y en a pas, c'est validé. Merci.

Rapport n°3.3 - FRI2 - Soutien au projet MicroConnect

M. SCHAUSS.- C'est l'application du rapport précédent. Il s'agit de soutenir un projet appelé « MicroConnect » concernant 2 entreprises bien connues du Grand Besançon.

La première société, Laser Cheval, entreprise spécialisée depuis 40 ans dans la conception et la réalisation de machines de micro usinage par laser, est le premier fabricant français de lasers industriels avec 1 000 machines implantées à son actif. C'est donc tout à fait important et intéressant pour notre bassin d'emploi. Son air d'intervention concerne :

- l'horlogerie (40 %),
- le luxe (10 %),
- l'automobile, l'aéronautique et le biomédical (50 %).

La deuxième société est Roland BAILLY, société assez ancienne qui a démarré en 1962. Elle compte 41 personnes et elle a 2 métiers, à savoir :

- l'étude et la fabrication de moules de haute précision,
- l'alimentation automatique de machines spéciales par vibration.

J'en viens maintenant à l'objet précis du rapport, le projet MicroConnect. C'est un nouveau procédé de fabrication de contact électrique pour la réalisation de connecteurs miniaturisés de haute technologie. C'est un projet collaboratif, labellisé par plusieurs pôles de compétitivité :

- le pôle MAUD (Matériaux et Applications pour une Utilisation Durable),
- le pôle MATERIALIA (matériaux),
- le pôle des Microtechniques.

Il implique également la société AUREA et le laboratoire FEMTO-ST.

Ce projet s'inscrit dans le besoin croissant de miniaturisation, en particulier dans la connectique qui touche de nombreux marchés (horlogerie, automobile) et concerne de nouveaux procédés de soudure laser.

Il est proposé d'accorder 30 000 € à chacune des sociétés, les autres financeurs étant le FUI, le Conseil Régional et le Conseil Départemental du Doubs.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport n° 3.3 que Dominique SCHAUSS a présenté ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? S'il n'y en a pas, c'est validé. Merci.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Programmation de droit commun 2015 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

M. TAILLARD.- Il vous est proposé d'inscrire en programmation de droit commun 2015, 5 nouvelles opérations pour la création de 51 nouveaux logements locatifs publics. Pour ces 5 opérations, il est proposé que la Communauté d'Agglomération accorde 87 450 € sur les crédits délégués de l'État et une subvention d'équilibre sur fonds propre de 346 000 €. Par ailleurs, suite au désistement d'un bailleur qui portait une opération inscrite en 2014, il est proposé de réattribuer les subventions déjà accordées au reprenneur du projet, à savoir 55 425 € sur crédits délégués de l'État et 180 000 € sur fonds propres.

M. BAULIEU.- Merci. Madame LEMERCIER et Messieurs GAVIGNET et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? S'il n'y en a pas, c'est validé. Merci.

Rapport n°5.2 - Aide à l'accession à la propriété dans le parc privé - Modification des modalités d'intervention du Grand Besançon

M. TAILLARD.- Il s'agit d'apporter une modification aux modalités d'intervention du Grand Besançon sur le dispositif d'aide d'accession à la propriété privée pour les ménages primoaccédants, sachant que ce dispositif s'applique tant pour les constructions neuves que pour l'acquisition d'un appartement. Il est proposé dans ce rapport de compléter les critères d'éligibilité des ménages en y intégrant une disposition qui exige que le plan de financement fasse apparaître un taux d'endettement maximum de 30 %.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport n° 5.2 ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? S'il n'y en a pas, c'est adopté. Merci.

Rapport n°5.3 - Aide à l'accèsion à la propriété - Labellisation d'une maison à Chemaudin

M. TAILLARD.- Ce rapport est la suite du rapport précédent. Il s'agit d'accorder, dans le cadre d'aide à l'accèsion à la propriété, la labellisation pour la construction d'une maison individuelle à Chemaudin et d'attribuer une aide de 5 000 €.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? S'il n'y en a pas, c'est adopté. Merci.

Rapport n°5.4 - Demande de subvention
dans le cadre des aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements (subventions > 10 000 €)

M. TAILLARD.- Il s'agit d'attribuer une subvention de 75 432 € pour une opération de réhabilitation sur la commune de Boussières avec la création de 11 logements locatifs à loyer maîtrisé.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? S'il n'y en a pas, c'est adopté. Merci.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Partenariat avec l'Office de Tourisme pour l'année 2015

M. CONTOZ.- Ce partenariat existe depuis plusieurs années. En Commission, nous avons fait le bilan de l'année 2014 qui, globalement, a été positif, même si quelques actions n'ont pas été mises en acte, mais d'un commun accord avec notre Communauté et nous en avons tenu compte. Pour 2015, il est proposé :

- de renouveler ce soutien à l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) de Besançon à hauteur de 75 000 €,
- de conventionner avec l'Office sur des aspects se rapportant d'une part à la compétence Tourisme du Grand Besançon, notamment :
 - l'intégration dans l'Observatoire de l'OTC des chiffres et tendances liés au tourisme d'itinérance, le tourisme fluvial, le cyclotourisme et les camping-cars,
 - la promotion et la valorisation des équipements touristiques communautaires (Musée de Nacray, Port d'Agglomération, circuits pédestres et VTT qui se développent petit à petit sur notre Agglo et la Cité des Arts via des supports de communication et des visites guidées),
 - l'application de l'OTC dans les actions en faveur du tourisme, portées par le Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté et dans le cadre des partenariats développés avec la Suisse.

M. BAULIEU.- Merci, Pierre, pour cette présentation sur notre contribution au fonctionnement de l'Office de Tourisme. Je voulais simplement vérifier qui ne prenait pas part au vote avant même de vous donner la parole : Madame GERDIL-DJAOUAT et Messieurs BELUCHE, MORTON et PRALON ne prendront pas part au vote. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il y a une demande de parole.

M. FAGAUT.- Je vous avais déjà interpellé au mois de juin 2014 concernant le schéma de développement touristique qui était identique à la Ville de Besançon et à l'Agglomération du Grand Besançon. Y a-t-il une volonté un an plus tard de mutualiser ces deux schémas, sachant qu'ils sont identiques ? Il me semblerait intéressant de pouvoir travailler sur cette question un an plus tard, après vous l'avoir posée.

M. BAULIEU.- Jean-Yves, tu donnes quelques indications.

M. PRALON.- Concernant le tourisme, un rapprochement s'opère. Il y a d'ailleurs des dossiers sur lesquels nous travaillons ensemble. Cela me paraîtrait intéressant de dire que tout est complémentaire dans l'Agglomération. Vous connaissez mon discours : une Agglomération forte, c'est une Ville forte et inversement. Concernant ce que Ludovic FAGAUT est en train d'évoquer, nous y réfléchissons au niveau de la Commission, nous y travaillons. Nous l'avons vu sur de gros dossiers comme le plan d'eau d'Osselle ou les piscines de Besançon. Je pense que nous ne pouvons pas ne pas travailler ensemble. Il faut justement qu'il y ait une avancée significative dans ce domaine. En ce qui me concerne, c'est la position que je souhaite privilégier.

M. BAULIEU.- Merci, Jean-Yves. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Je ne répète pas qui ne prend pas part au vote. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? S'il n'y en a pas, c'est validé. Merci. Pardon, nous notons 2 abstentions sur ce rapport n°7.1.

Rapport n°7.2 - Soutien à l'établissement public Citadelle Patrimoine Mondial pour l'année 2015

M. CONTOZ.- Je ne vais pas vous décrire la Citadelle que tout à chacun connaît et combien. Nous intervenons également ici depuis plusieurs années en faveur de la Citadelle qui appartient à la Ville de Besançon et ce, dans divers cadres, à savoir :

- le plan de gestion des fortifications,
- la desserte du site par les transports en commun, même si c'est compliqué, difficile et pas toujours bien résolu,
- le réseau des sites naturels de Vauban.

Depuis plusieurs années, notre Communauté soutient à hauteur de 50 000 €, le programme d'animations annuel de la Citadelle, via une subvention versée jusqu'en 2010 à la SEM (société d'économie mixte), puis à compter de 2011, à l'établissement public Citadelle Patrimoine mondial.

Compte tenu du rôle majeur et après avoir validé le programme culturel, la Commission vous propose de renouveler cette aide de 50 000 € au titre de la programmation 2015. Je ne vais pas vous décrire cette programmation que vous avez pages 171 et 172 du rapport. Vous avez également en page 172 le plan de financement du programme.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, Pierre. Ne prendront pas part au vote Mesdames MAILLOT et THIEBAUT et Messieurs BONTEMPS, CROIZIER, CURIE, DUMONT, FAGAUT, FOUSSERET, GONON, MORTON et PRALON. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? S'il n'y en a pas, c'est adopté. Merci.

Rapport n°7.3 - Marché de fourniture de service d'hébergement de baies informatiques dans un Datacenter - Autorisation de lancement et de signature

Mme MAILLOT.- L'actuel marché de fourniture de service d'hébergement de baies informatiques dans un Datacenter arrive à échéance le 1^{er} décembre 2015. Nous avons besoin de votre accord pour lancer un nouvel appel d'offres valable un an renouvelable 3 fois, soit 4 ans en tout, pour un montant global estimé à 360 000 €.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions sur ce rapport n°7.3. Merci.

M. LOYAT.- Ce rapport propose par cet avenant plusieurs modifications à la convention de DSP. Certaines ont une incidence sur la contribution financière forfaitaire, d'autres non. Sans reprendre chacune des modifications très détaillées dans les annexes (pages 191 à 297), je me limiterai à quelques mots sur les changements les plus significatifs, à savoir tout d'abord les adaptations de l'offre. Elles se font d'ailleurs à coût constant, donc sans incidence sur la contribution financière forfaitaire, mais en revanche avec un impact, bien entendu, important et attendu des usagers. Là encore, il y a de nombreux ajustements, notamment sur les horaires et les fréquences, qui ont leur importance. Mais je ne peux pas les reprendre, nous serions dans le détail. Il y a également des ajustements sur des parcours. Certaines modifications sont modestes et concernent très directement des personnes. Je pense par exemple au parcours venant d'Avanne-Aveney : on n'allait pas directement au collège Voltaire, mais on allait plutôt sur Île-de-France, avec une correspondance possible avec le tram. Suite à des demandes, cette liaison se fera avec Voltaire, ce qui est bien sûr intéressant pour quelques collégiens. C'est un changement modeste.

Je vais m'arrêter un peu plus sur un changement plus important sur lequel nous travaillons depuis plusieurs mois. Là, il s'agit de relier 2 lignes, à savoir :

- la ligne 10 (Tilleroyes/Chamars) qui allait au centre-ville, mais qui ne traversait pas la boucle,
- la ligne 12 (Orchamps/centre-ville) qui arrivait au square Saint-Amour, donc de l'autre côté, mais sans traverser la boucle.

Suite à un certain nombre de demandes, de contacts que nous avons eus, d'observations, nous proposons de relier ces 2 lignes et de n'en faire qu'une, la ligne 10. C'était quasiment l'ancienne ligne 6. D'ailleurs au moment de la réorganisation du réseau, il y avait eu des discussions et cet arbitrage de ne pas maintenir cette ligne 6. Là, nous revenons à cela, en quelque sorte, ce qui veut dire que nous réinjectons des bus à l'intérieur de la boucle. Ce n'est pas une ligne essentielle, mais une ligne importante. Cela veut dire 120 bus en plus pour la rue de la République et 60 bus pour la place Saint-Pierre. Ce changement est important, attendu et s'intègre bien entendu dans ce qui est fait notamment par rapport à la desserte du centre-ville, y compris en matière d'information, d'amélioration de correspondances et de cette habitude des correspondances. Cela permet donc à la fois à des habitants de différents quartiers de pouvoir à nouveau traverser la boucle. Ce sont également des bus en plus pour des correspondances. C'est le changement le plus significatif dans les adaptations de l'offre.

J'en profite pour dire qu'à l'automne, Besançon Mobilité mènera une enquête importante auprès des usagers actuels ou potentiels. Ce sera naturellement le support, le point d'appui pour des modifications qui pourront être plus importantes à l'avenir. Mais là, nous l'avions indiqué pour septembre 2015. Il s'agit plutôt de faire des ajustements. C'est encore un peu tôt pour faire des changements plus importants, puisque nous sommes à 8 mois après la mise en service du tramway. En revanche, il ne faut pas se priver d'ajustements lorsqu'ils paraissent intéressants. Nous avons d'ailleurs avant septembre, réalisé quelques ajustements de parcours, notamment pour éviter des points de congestion. Je pense par exemple à la ligne entre Saint-Claude et Bregille pour éviter l'avenue Edgar-Faure. Il ne faut pas cacher que ces quelques points de congestion automobile restent une des difficultés par rapport au service des bus, particulièrement par rapport à la régularité.

Il y a une autre modification qui a une incidence financière. Il s'agit d'un investissement réalisé. L'objectif est simple. Il s'agit d'arriver à harmoniser le réseau urbain et le réseau périurbain. C'est un investissement pour avoir un système d'aide à l'exploitation et à l'information du voyageur, qui soit le même sur le périurbain que celui existant sur l'urbain. Grâce à la capacité à pouvoir suivre les autocars en temps réel, cela permettra une coordination, ce qui est actuellement un problème, entre les cars et les bus urbains. Parfois, un car peut partir d'un pôle d'échanges 2 minutes avant l'arrivée d'un bus.

Effectivement, aujourd'hui, il n'y a pas cette possibilité d'avoir la coordination optimale, ce qui sera possible avec ce système. De même, il sera possible pour les usagers d'avoir l'information en temps réel, comme c'est le cas aujourd'hui sur le réseau urbain, par exemple avec Ginko Tempo : avec un Smartphone, on a l'information en temps réel. Pour le moment, ce n'est pas possible sur le réseau périurbain. Sur chaque arrêt, il n'y aura pas de panneaux comme il y en a en ville. Mais il y aura sur chaque arrêt un flash code pour obtenir les informations en temps réel, ce qui fait partie des améliorations très importantes pour les usagers et encore plus dans le périurbain, puisqu'il n'y a pas la même fréquence. Quand la fréquence est très forte, avoir l'information en temps réel est finalement moins nécessaire que lorsqu'il y a moins de desserte.

Globalement, vous avez l'incidence financière de ces changements dans votre rapport, dans le tableau. Elle est de 78 015 € pour la contribution financière forfaitaire. De plus, l'incidence financière globale, si on prend l'ensemble du budget, est de 200 257 €, dont 130 000 € correspondent à des économies prévues, mais qui n'ont pas pu être réalisées à cause de retards dans la livraison du dépôt de Planoise. De ce fait, le déménagement du dépôt de Trey, pour ne faire plus qu'un dépôt sur Planoise, n'a pas pu être réalisé. Il sera réalisé en septembre, alors qu'il était prévu en début d'année. Là, vous avez les économies prévues, qui n'ont pas pu être réalisées. Bien entendu, c'est ponctuel pour cette année. J'en profite pour dire qu'il faut corriger une coquille. Pour 2015, dans le rapport, il est indiqué que pour la contribution forfaitaire, le montant s'élève à 53 501 €. Or dans le rapport, on explique que ce sont 78 015 €. C'est donc bien 78 015 € qu'il faut prendre en compte. À 2 reprises, le chiffre de 53 501 € doit être remplacé par 78 015 €. D'ailleurs, toutes les explications justifient ce montant de 78 015 €.

Voilà rapidement pour la présentation des principales modifications. Vous avez les détails, mais ce serait peut-être un peu fastidieux de vous les présenter. Je voulais donc mettre l'accent à la fois sur l'investissement par rapport au périurbain et l'adaptation de l'offre, particulièrement sur le fait que nous remettons une ligne dans la boucle.

M. BAULIEU.- Merci, Michel, pour cette présentation. Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

M. CONTOZ.- J'interviendrai seulement sur le retour de bus dans la boucle. Je n'adhère pas du tout, premièrement parce que dans l'enquête publique Tram, la baisse du nombre de bus était très clairement annoncée et chiffrée. Donc, nous revenons sur un élément de l'enquête publique, ce dont je m'étonne un peu. Deuxièmement, je ne suis pas sûr, mais l'aménagement et la qualité de vie dans la boucle appartiennent au seul Maire de Besançon. Je ne suis pas du tout sûr qu'avec ce retour de bus, vous allez développer l'économie dans la boucle. Je l'ai dit une fois au Maire. J'ai cité 3 centres-villes, dont Dijon. Lors de l'inauguration du tram, le Maire de Dijon de l'époque a dit très clairement à la télévision, le soir de l'inauguration : « enfin, je vais pouvoir supprimer les bus en centre-ville ». Regardez également 2 autres villes où le centre-ville est extrêmement dynamique, tant culturellement, touristiquement, qu'économiquement. Je veux parler de :

- Fribourg, ville jumelée de Besançon et léchée par un tram ; il n'y a aucun bus en centre-ville,
- Strasbourg, également léchée par un tram ; il n'y a aucun bus en centre-ville.

Je trouve que nous n'avançons pas, mais cela appartient au Maire de Besançon et à lui seul.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à toutes et à tous. Veuillez excuser mon retard, mais j'étais dans la capitale pour défendre les intérêts de la région de Franche-Comté et du Grand Besançon, entre autres. J'entends ce que dit Pierre. Je crois que nous ne pouvons pas comparer Dijon et Besançon, voire Fribourg-en-Brisgau que je connais bien, qui est une ville jumelle où je vais souvent. Mais ce n'est pas la même culture. Ici, il n'y a personne sur nos voies, pas un vélo, pas un piéton. Vous allez à Fribourg, c'est noir de monde, les piétons et les vélos sont mélangés avec la voie de tram. Ici, nous n'aurions pas le droit de le faire, ce serait totalement repris très vertement par tous les organismes de sécurité. Quant à Strasbourg, les choses sont différentes. Quand Michel a proposé cela à la Commission, c'était aussi une demande des habitants. On est là aussi pour prendre en compte les demandes des habitants. Sur le fond, je suis assez d'accord avec toi, mais cela ne va pas faire baisser la fréquentation dans le tram.

D'ailleurs, il serait bien que l'on puisse donner des chiffres prochainement. J'ai eu une note indiquant que la fréquentation du tram avait continué à augmenter, nous ne sommes pas loin des 40 000 personnes. Cela veut dire que nous arrivons dans les objectifs fixés. Je crois que c'est aussi la volonté de répondre à un certain nombre de personnes, entre autres des personnes âgées, des parents d'élèves inquiets pour la sécurité de leurs enfants. Je crois que le rôle du Maire est aussi d'écouter cela et de permettre d'amener du dynamisme.

On peut dire également que pouvoir faire cette traversée peut redynamiser aussi le centre-ville. Là, je crois que la volonté que nous avons qui est plus de vie au centre-ville est maintenue et il y a un ajustement. Nous allons voir ce que cela va donner. Sur le fond, tu n'as pas tort, mais les faits sont là, précis ; la demande est précise et je crois que nous devons l'entendre. Nous avons toujours dit que dans les années à venir, il y aurait des ajustements à faire. Nous allons bien voir ce que cela donne. Je crois que cela n'a pas été fait au doigt mouillé, mais d'une façon très précise par Transdev, par Besançon Mobilité.

Quand je vais à Fribourg, par exemple, je suis choqué par la différence de pratiques. Dans la rue, le tram se fraye quasiment un chemin au milieu des gens. Ici, si tu fais cela, tu vois bien que c'est très compliqué. Nous voyons bien ce qu'il s'est passé, par exemple, le jour de l'inauguration. Il y a aussi peut-être un apprentissage de la coexistence avec le tram, que nous n'avons pas encore ici. Nous donnons régulièrement les chiffres du projet, nous sommes toujours dans la marge de ce que nous avons dit, aux alentours de - 8 ou - 10 M€. C'est en train de se terminer, mais il faudrait qu'à l'occasion, nous vous redonnions les chiffres et vous verrez que par rapport à 2010 ou 2011, avant les travaux du tram, je crois que nous étions proches de 40 000 voyageurs, le chiffre étant de 42 000 au bout de quelques années en 2017. Nous arrivons donc dans ce que nous avons prévu.

Michel, si tu as les chiffres, tu peux peut-être les donner.

M. LOYAT.- Avant de donner les chiffres, concernant le nombre de bus, quand on dit « dans le centre-ville », il faut préciser. Le nombre de bus qui passent dans la rue Mégevand, place Saint-Pierre ou rue de la République, parce que de nombreux bus passaient là où maintenant passe le tram, place de la Révolution. Ils passaient bien dans le centre-ville, ceux-là n'y passent plus évidemment. Y compris en termes de pollution, ce sont des bus en moins. À quelques unités près, 1 200 bus passaient rue de la République, contre 600 actuellement, soit 50 % de moins. Pour la place Saint-Pierre, c'est la même chose, ce sont 50 % de moins. Avec cette nouvelle ligne, l'augmentation des bus va modifier un peu en termes de pourcentage, mais nous sommes bien dans le cadre d'une baisse très significative. Cela dit, je rejoins Pierre CONTOZ : il faut continuer à beaucoup informer, à accompagner pour que les pratiques de correspondance se développent. Force est de constater qu'il y a encore des progrès à faire sur ces pratiques de correspondance, notamment à l'arrêt République, Saint-Jacques, etc. De ce point de vue, il ne faut pas exclure que plus tard – je ne sais pas quand – on puisse à nouveau diminuer le nombre de bus dans la boucle. Mais là, on prend en compte ce qui nous remonte, les demandes, les pratiques qui ne changent pas aussi vite peut-être qu'on le souhaiterait.

J'ai d'ailleurs envie d'ajouter que ce n'est pas le Maire de Besançon le seul concerné. C'est la vie du réseau, y compris en matière de fréquentation. Maintenant, en matière de fréquentation, pour les 7 premiers mois, c'est-à-dire incluant mars – je donnerai ensuite les chiffres pour avril – nous sommes en moyenne à 95 000 voyages/jour, contre 90 000 voyages/jour avant les travaux, puisqu'il faut comptabiliser avant les travaux. Ces manières de calculer sont normalisées sur les réseaux. Le mois d'avril est encore meilleur, puisque nous sommes vraiment proches de 100 000 voyages/jour (98 000 voyages/jour). La part du tram n'est pas loin de ce qui était estimé. Vous vous rappelez que les chiffres indiqués étaient à 60 % pour les bus et les cars périurbains et à 40 % pour le tram, ce qui permettait toujours de dire d'ailleurs que la plus grosse part ne concernait pas le tram, mais les bus et les cars pour environ 57 %. Là, selon les mois, nous étions entre 35 et 40 %. Nous sommes donc plus proches maintenant de 38 ou 39 %. Voilà en termes de fréquentation. Nous ferons un bilan à un an, ce qui sera bien, puisque nous aurons tout l'été. Les chiffres seront ainsi donnés au Conseil Communautaire de septembre ou octobre, ce qui permettra de dire « voilà un an après en matière de fréquentation ».

La fréquentation est donc très satisfaisante, c'est un bon départ, alors que sur certains réseaux, par exemple Reims, le démarrage a été plus difficile. En même temps, il faut encore progresser. Il y a notamment cette échéance du mois de septembre, avec une nouvelle rentrée. Il est évident qu'il faut encore conquérir de nouveaux usagers, faire en sorte que des usagers anciens reviennent, que des usagers déçus en septembre ou octobre à cause de problèmes, réessayent à nouveau, ce qui est tout à fait possible. L'intermodalité ayant été évoquée tout à l'heure, il ne faut pas oublier que ce fil rouge du Plan de Déplacement Urbain (PDU) est l'efficacité des transports en commun. Nous savons bien que nous ne sommes pas dans une logique « plus, plus, plus », ce qui n'est pas possible financièrement. Il faut donc toujours mieux articuler, ce dont nous avons parlé notamment dans des réunions, entre le covoiturage et les transports en commun, entre le vélo (y compris à assistance électrique) et le transport en commun. C'est aussi l'utilisation de la voiture certains jours et les transports en commun d'autres jours quand c'est plus facile. Ce n'est pas le « tout » systématique.

M. LIME.- J'étais déjà intervenu par rapport à cela, parce que sur cet avenant, on aurait pu avoir une baisse de la participation de la Collectivité. Je rappelle que sur l'année 2015, Transdev va toucher 930 000 € de CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) et que le CICE était prévu :

- soit pour l'emploi : il ne me semble pas que l'emploi ait beaucoup évolué à Transdev, c'est même plutôt en diminution,
- soit sur le pouvoir d'achat des salariés : il ne me semble pas avoir vu de grosses augmentations de salaire,
- soit sur ce qui était concerné au niveau des citoyens.

On peut donc se demander où sont passés ces 930 000 €. En tout cas, dans cet avenant, on aurait pu avoir une diminution de la participation de notre Collectivité, ne serait-ce qu'un retour de l'argent public. Je rappelle que le CICE est de l'argent public et cela aurait été bien que cela revienne au niveau du public.

M. LE PRÉSIDENT.- J'entends ce que tu dis, Christophe. Tu le dis d'ailleurs régulièrement. Je sais qu'aujourd'hui, que cela plaise ou non, Transdev ne gagne pas beaucoup d'argent, ils en perdent beaucoup. La crainte que nous pouvons avoir est : seront-ils candidats la prochaine fois à la gestion du réseau ? Sur le fond, tu as raison, mais regardons les résultats globaux sur Besançon. Je pense que la négociation que nous avons menée et que j'ai conclue était très opportuniste, parce qu'ils avaient envie de venir ici. Nous avons négocié dans des conditions extraordinairement bonnes. Ensuite, je sais bien que si on écoute les grandes sociétés, ils perdent toujours de l'argent, c'est clair. Nous avons fait regarder cela et je crois que le contrat, pour l'Agglomération, pour ce que nous payons, est plutôt bien négocié. Il faut que nous continuions à être vigilants. Je crois qu'ils n'entraînent pas d'augmentation de la redevance du contrat, entre autres vis-à-vis de l'exploitation du tram. De toute façon, ils sont liés par les recettes. Plus il y aura de monde dans le tram, plus nous pourrions être exigeants. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cela, mais je ne veux pas faire un long débat.

Mme VIGNOT.- Les nouveaux parcours de ces nouvelles lignes que nous essayons pendant un an passent-ils par les couloirs les plus impactés par la pollution, ou sont-ils sur d'autres parcours, d'autres circuits ?

M. LOYAT.- Elles passent par le parcours des autres lignes, c'est-à-dire Mégevand, Granvelle et place Victor-Hugo. En posant ta question, tu as un peu la réponse, c'est-à-dire cela va-t-il augmenter la pollution liée aux transports en commun ? On ne peut pas dire « non ». C'est un élément à prendre aussi en compte et Daniel HUOT est intervenu à plusieurs reprises par rapport à cette question qu'il faut vraiment prendre à bras-le-corps, notamment par rapport au renouvellement du matériel roulant. Oui, cela passe bien à cet endroit. Puisque j'ai le micro, j'en profite pour continuer. Concernant l'emploi, je n'ai plus le chiffre exact, je ne vais donc pas donner un chiffre qui pourrait être inexact, mais il y a bien eu création d'emplois de la société Transdev par le tram.

Un intervenant.- C'est payé par nous.

M. LE PRÉSIDENT.- Comment cela « payé par nous » ? C'est payé par Transdev.

Un intervenant.- Non, c'est la Collectivité qui a payé.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne va pas revenir ici sur ce débat, mais je ne suis pas d'accord là-dessus.

Anne, il faut peut-être moduler ce que tu dis. Pour qu'il y ait moins de pollution, il faut plus de monde dans les bus, parce que ceux qui sont dans les bus ou dans les trams ne sont pas dans les voitures. Pour qu'il y ait plus de monde dans les bus et les trams, il faut qu'ils soient attractifs. C'est facile de voir le nombre de grammes ou de kilogrammes de CO₂ qu'il y aura en plus. Par contre, concernant celles et ceux qui ne prenaient pas le bus, parce que cela ne leur convenait pas, et qui vont le prendre maintenant en laissant leur voiture chez eux, on a du mal à le vérifier. Je crois aussi qu'il faut vérifier quelle sera l'augmentation réelle du nombre des passagers transportés. Quand on était à 90 000 voyages/jour et que l'on frise aujourd'hui les 100 000, si on a 10 000 voyages de plus pour l'instant, soit 11 % de plus, si je calcule bien, on peut penser que ces gens-là n'allaient pas tous en trottinette ou à vélo et que beaucoup d'entre eux prenaient leur voiture. Je crois que l'objectif est qu'il y ait de plus en plus de monde dans les transports en commun. Pour cela, je me rappelle ce que disaient nos collègues : il faut que les transports en commun soient confortables, rapides et cadencés. Quand demain nous aurons mis en place le transport en commun en site propre (TCSP) entre Témis et la gare et que tous celles et ceux englués dans leur voiture verront les transports en commun passer aux feux avec les mêmes priorités que le tram, cela donnera aussi envie plutôt de prendre les transports en commun. Mais il faut continuer à changer les usages.

Par exemple, nous sommes trop dans la notion « nous voudrions que le transport en commun nous transporte d'un point à un autre sans changement ». Quand tu voyages un peu à Paris, par exemple, tu sais très bien que tu ne vas pas d'un point à un autre sans changement, sauf si tu fais peut-être le trajet entre Vincennes et Neuilly, mais on ne le fait pas toujours. Il y a des correspondances. Il faut donc accepter parfois d'avoir des correspondances. Cela veut dire aussi qu'elles doivent être bien organisées, bien calculées et nous n'avons pas encore cela. Je pense que nous avons aussi toute une culture à redécouvrir et il faut reconnaître que pendant les 3 ans de travaux, on a un peu perdu l'habitude de prendre les transports en commun. Je ne dis pas que ce sont 100 000 voyages tout le temps, mais tendanciellement, le nombre monte et c'est plutôt ce qui est intéressant, plutôt que de voir que cela stagne ou que nous avons perdu des parts de marché.

M. GONON.- Je voudrais dire à Pierre CONTOZ que certains Bisontins ne sont pas d'accord avec les propos tenus et certains, dont je fais partie, ont réclamé il y a un peu plus d'un an une meilleure desserte du centre-ville par des petits bus de type électriques, voire à l'hydrogène, de façon à irriguer en permanence, comme cela avait été fait en 1973 si mes souvenirs sont bons. En effet, il y a une double demande : d'une part une demande de personnes à mobilité réduite qui ont besoin d'un minimum de transports en centre-ville, faciles, accessibles, à la demande ; d'autre part, un besoin de rééquilibrage du centre-ville, l'activité se déplaçant malheureusement un peu trop vers Battant, Pasteur, etc., au détriment d'une autre partie de la Ville, de Granvelle jusqu'au pied de la Citadelle. Donc, nous militons toujours pour une nouvelle irrigation du centre-ville par un réseau de minibus accessibles à la simple demande.

J'avais également une question pour Monsieur LOYAT concernant le tableau de la page 181, sur le calcul de la contribution forfaitaire. Je n'ai pas tout à fait compris le mécanisme de translation entre la dépense exprimée en euros 2009 et la contribution forfaitaire sans doute exprimée en euros 2015, 2016 et 2017. Comment est assuré ce passage entre une dépense valeur 2009 et une contribution actualisée ?

M. LOYAT.- Toutes les données sont en euros 2009, le contrat ayant été signé en 2010. C'est un peu le même principe pour un certain nombre de chantiers. Ensuite, il y a des coefficients d'actualisation, une formule d'actualisation que je suis bien incapable de vous donner. Par ailleurs, vous avez le contrat initial et les différents avenants qui jouent sur les dépenses forfaitaires et les recettes forfaitaires. Avec la différence des deux, on a la contribution forfaitaire d'abord définie en euros 2009 et ensuite avec une formule d'actualisation ou d'indexation. Mais très franchement, je ne connais pas cette formule qui prend un certain nombre d'éléments en compte.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Il faut maintenant se prononcer sur cet avenant n°7. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je vois 1 opposition et 11 abstentions.

Rapport n°2.2 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services municipaux
pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire

M. MICHAUD.- Des toilettes publiques automatiques ont été installées dans le kiosque du Pôle d'Échange de Chamars. Elles sont en partie utilisées pour le réseau de transports en commun du Grand Besançon (usagers et conducteurs). Il convient donc d'intégrer les frais de location et d'entretien à la convention de gestion avec la Ville de Besançon dans le chapitre « propreté », soit l'avenant n°1 à la convention Propreté. Il est ajouté à l'article 3.1.1 de la convention « toilettes automatiques du kiosque Chamars ». La répartition des frais de location a été arrêtée ainsi : $\frac{1}{3}$ pour la Ville de Besançon, $\frac{2}{3}$ pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Le coût de location et de maintenance pour le Grand Besançon est de 12 716 €/an (valeur 2014) et sera actualisé chaque année.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Marie ZEHAF et moi-même, conseillers intéressés, ne prenons pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? S'il n'y en a pas, c'est donc l'unanimité.

Rapport n°2.3 - Avenant n°1 à la convention relative à l'exploitation et la gestion
du Pôle d'Échange Multimodal de Besançon Franche-Comté TGV

M. LOYAT.- Cet avenant précise les modalités d'échanges de données suite au fait que la centrale régionale de données Motilib ait été fermée.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Mesdames GAUTHEROT et VIGNOT et Monsieur BONTEMPS ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des remarques ou des abstentions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté.

Rapport n°2.4 - Voie en site propre Témis - Campus - Gare Viotte - Demande de subvention au SYDED

M. MICHAUD.- Dans le cadre du projet de site propre Gare-Campus-Témis, il est prévu de mettre à niveau l'ensemble de l'éclairage public des rues concernées par le projet. En vue de la réalisation de ce projet d'éclairage et du financement, il est proposé de déposer une demande de subvention au SYDED (Syndicat mixte d'Énergies du Doubs) pour les prestations suivantes : réalisation de l'ensemble du génie civil, fourniture et pose du matériel d'éclairage. Pour ce dossier, l'aide dont pourrait bénéficier le Grand Besançon est autour de 47,6 %, à appliquer sur le montant éligible des travaux, avec un montant maximum de subvention de 30 000 €, plusieurs dossiers pouvant être déposés pour un même projet. La demande est à faire en constituant plusieurs dossiers correspondant chacun à un tronçon du projet du site propre, avec un montant des travaux par tronçon proche de 76 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Mesdames FALCINELLA, LEMERCIER, PRESSE, VIGNOT, WANLIN et ZEHAF, et Messieurs BIZE, FAGAUT, GROSPERRIN et POUJET ne prennent pas part au vote.

M. CROIZIER.- J'ai assisté le 2 juin dernier à la réunion publique de présentation du projet sur le quartier de Montrapon et j'aurais plusieurs remarques à apporter. Il a été confirmé que ce tracé n'anticipait pas sur une éventuelle future ligne de tramway. Il a été aussi confirmé que ce projet n'était pas dans l'actualité de la CAGB. Mais je voulais savoir si, dans le cas où il deviendrait d'actualité, les aménagements seraient compatibles. C'est ma première question.

Ensuite, je suis très inquiet sur l'impact du tracé sur la circulation automobile, notamment sur certains points sensibles comme la place Leclerc, le pont de la Gibelotte, le giratoire avant le pont et ce même giratoire qui accueillera la sortie du projet immobilier de la caserne Vauban. Pour un grand nombre de Bisontins et de Grand Bisontins, l'usage de la voiture est une nécessité et la traversée de Besançon inévitable, tout le monde ne travaillant pas à Besançon. Je crois que les difficultés de circulation rencontrées à Besançon, conséquences du tramway, doivent nous alerter sur l'importance d'une véritable étude d'impacts sur ce dossier. Je suis favorable à une politique d'incitation à l'usage des transports en commun auprès des Bisontins et des Grand Bisontins. Par contre, je suis opposé à toute politique de transports coercitive qui consisterait à volontairement laisser les conditions de circulation se dégrader.

Je voudrais rappeler l'impact des mauvaises conditions de circulation sur la pollution, ce dont nous avons parlé tout à l'heure, sur la ponctualité des bus et sur l'attractivité de la ville. Les transports en commun, les pistes cyclables et les automobiles doivent pouvoir coexister dans de bonnes conditions. C'est pour ce dernier point que le projet ne me semble pas suffisamment abouti et réfléchi. Je m'abstiendrai donc sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Je regrette. Cela dit, ceux qui vous ont précédé ici avaient déjà la même attitude concernant le tram et on voit ce qu'il en est aujourd'hui. De toute façon, on a dit qu'il n'y aurait pas de tramway sur cette ligne pour une raison très simple : aujourd'hui, Michel me corrigera, mais ce sont 6 000 voyageurs/jour. On pense qu'avec le transport en commun en site propre, on sera à 9 000, voire 10 000 voyageurs/jour. On ne met pas en place un tramway pour 10 000 voyageurs/jours sur une ligne, mais pour minimum 30 ou 35 000 voyageurs, sans quoi on n'a pas les crédits. Donc, pour l'instant et pour des années, il n'y a pas le potentiel pour mettre un tramway ici. J'ai dit et je répète qu'aujourd'hui, dans les cartons de l'Agglo, il n'y a pas d'autres projets de lignes de tramway ici, dans le Grand Besançon. Les choses sont claires. Concernant les aménagements, ce sont des aménagements qualitatifs que pourra décrire Jean-Paul si vous le souhaitez. Ils ressembleront aux aménagements du tram. Ces mêmes stations seront adaptées pour les personnes à mobilité réduite. Les abribus seront certainement les mêmes et il y aura certainement aussi – Jean-Paul le précisera – certainement tout le système d'information (ou il sera prévu à terme) sur le positionnement des bus.

Concernant maintenant l'insertion, il est clair que lorsque l'on met en place une ligne de tramway, un transport en commun en site propre, ce n'est pas pour qu'il y ait plus de voitures dans la ville. C'est évident. Par contre, je pense que sur ce parcours, la circulation va être organisée de telle façon que cela devrait simplifier les choses. Vous savez que pour l'instant, il y a une réflexion sur le doublement du pont de la Gibelotte. À titre personnel, je l'ai déjà dit, mais cela n'a pas été décidé. Je ne vois pas comment en mettant en place ici une ligne de transport en commun en site propre pour améliorer la circulation entre Témis et la gare, on pourrait garder un nœud d'étranglement ici. Si nous en avons les moyens – je pense que nous les aurons –, nous devons doubler le pont. Pour le reste, des améliorations vont être faites. Mais il y a un souci sur lequel il faut être très pointu et pour cela, il y a une bonne collaboration entre les services de l'Agglo maîtrise d'ouvrage et de la Mairie, maître d'œuvre pour les travaux de voirie. Le point évident où il faut faire attention concerne la place Leclerc. Aujourd'hui, elle ne fonctionne pas terriblement bien, mais demain, nous espérons qu'elle fonctionne mieux.

De toute façon, si à terme, il n'y avait pas de baisse du transport par voie automobile dans Besançon, tram ou pas tram, TCSP ou pas TCSP, la ville serait embouteillée, puisqu'elle n'est pas dimensionnée pour cela. Donc, notre politique tient compte de la réalité : cette ville est belle, magnifique, mais avec des rues étroites et sinueuses, et la trame viaire de cette ville faite au 17^e ou 18^e siècle n'a pas été conçue pour accueillir les voitures. Donc, aujourd'hui, il faut s'en accommoder. Effectivement, il est plus facile de faire de grandes avenues et de grands dégagements dans une ville comme Le Havre qui a été totalement bombardée ou à Grenoble, voire à Fribourg-en-Brisgau que certains d'entre vous citaient tout à l'heure. Notre politique est vraiment l'incitation.

Cela dit, je ne peux pas laisser dire que ce serait une politique de transport coercitive. Non, au contraire, ce n'est pas notre volonté et vous n'aurez pas à y être opposé, puisque ce n'est pas notre volonté. Si on n'avait pas fait le tram ni remodifié le réseau de bus, dans 3 ou 4 ans, on ne pourrait plus circuler dans Besançon. Après, ce n'est pas histoire de faire de la coercition, mais il s'agit de voir comment on se déplace. Quels sont celles et ceux qui n'avaient pas remarqué pendant ces 10 ou 15 dernières années que c'était compliqué aux entrées de ville avant le tram ? Je parle par exemple du côté de la RN 57 quand on venait du nord, du côté de Planoise, de la rue de Vesoul. Je ne dis pas que c'est simple aujourd'hui, mais cela va peut-être tout de même un peu mieux qu'auparavant. Donc, nous avons la volonté de faire changer l'usage.

Il y a autre chose : les usages changent dans les têtes. Certaines populations ont été élevées avec le « tout voiture ». Aujourd'hui, les nouvelles générations se déplacent d'une façon différente. Qui, il y a 20 ans, aurait pensé que l'autopartage allait fonctionner, par exemple ? Personne n'en parlait. Qui aurait pensé il y a 20 ans qu'il y aurait tant de vélos à Besançon dans une ville en pente ? Même pas moi, parce que je n'avais pas mesuré l'intérêt du vélo électrique. Il faut dire les choses franchement. Si tu habites à Saint-Ferjeux, que tu descends à la mairie et que tu remontes à midi, tu as intérêt à prendre une douche à l'arrivée et au départ, parce que tu es complètement transpirant en arrivant au travail. Maintenant, le vélo électrique a beaucoup changé les choses. C'est pareil pour le vélo électrique, ne me faites pas le couplet sur le manque de pistes cyclables, ce n'est pas la peine.

Je préviens et je dis simplement que nous savons que c'est compliqué. Beaucoup de progrès ont été faits, mais nous savons que c'est compliqué et que cela le sera encore. Il faut donc anticiper tout cela et voir très clairement en face quelles sont les difficultés de circuler dans la ville. Quand vous allez en région parisienne et que vous arrivez ici, vous vous dites qu'ici, c'est le bonheur. Ici, quand on est bloqué plus de 2 minutes quelque part, c'est une catastrophe. Je ne dis pas que c'est bien. Certes, il y a quelques difficultés certaines de circulation, mais ce n'est pas l'enfer. Nous ne restons pas bloqués pendant des heures dans un carrefour ou autre.

M. GROSERRIN.- Je voudrais faire un petit distinguo par rapport à ce que vous avez dit. Nous habitons Besançon. Vous avez raison de dire que les difficultés sont moindres à Besançon, parce que l'on peut se déplacer en vélo. Mais là, nous sommes dans un Conseil d'Agglomération et il y a aussi ceux qui habitent à l'extérieur. Lorsque je prends le train et que je vais aux Auxons, quand je vois déjà la file des voitures qui commencent à s'engluer depuis Devecey, je m'interroge. Je le regrette aussi, parce que je suis pour un tram qui fonctionne, pour des modes alternatifs d'accès et de déplacement. Mais il faut reconnaître que dans la ville, c'est englué et on ne peut plus rentrer dans la ville. Même dans la journée, cela devient très compliqué. Il faudra aussi réfléchir. C'est pour cela que ce parcours en site propre peut être intéressant, parce qu'il intéresse aussi les étudiants. Mais on se rend compte qu'il n'y aura plus de voie pour les voitures et je ne parle même pas du transport en site propre pour prendre des virages. À un moment donné, cela va être compliqué d'annexer une voie sur Léo-Lagrange en plus du tram où il n'y en aura qu'une. Je ne sais pas comment vous allez faire, si le projet est abouti ou non.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne va pas mettre cette voie en sens unique.

M. GROSERRIN.- Je ne sais pas comment vous allez faire, mais cela va être compliqué. Je suis aussi pour desservir la Bouloie, il fallait le faire et il faut le faire. Mais par rapport à cela, nous sommes bisontins, Monsieur le Président. Aujourd'hui, dans l'Agglo, je pense que les maires de cette Agglomération se rendent compte mais ne vivent pas au quotidien ce que nous vivons au quotidien. C'est simplement ce que je voulais préciser.

M. LE PRÉSIDENT.- Ici, ce n'est pas le Maire de Besançon qui parle, mais c'est le Président. Je vous félicite encore pour votre habileté politique pour dire cela. Mais je veux vous dire que nous sommes tous préoccupés par cela. On ne peut pas rendre le Maire de Besançon ou le Président de l'Agglo responsable des embouteillages qu'il y a à l'entrée de la ville. Quand vous allez prendre le train aux Auxons, vous pourriez d'ailleurs le prendre par la navette ici, cela ferait une voiture de moins. Je dis cela comme cela, vous faites comme vous voulez, mais vous pourriez à la limite le faire. Le vrai problème, et vous donnez de l'eau à mon moulin, est que justement, dans l'Agglomération, il faut développer encore plus de moyens et de correspondances pour laisser sa voiture sur des parkings relais et prendre le tram pour venir de la périphérie. À cet égard, la ligne de transport en commun en site propre sur le parking relais de Témis permettra, par exemple, de traverser toute la ville, puisqu'elle va à la gare Viotte. Ensuite, elle continue jusqu'à Rivotte, mais pas en site propre.

Il faut donc trouver des alternatives, que l'on vienne du nord, du sud, de l'est ou de l'ouest, pour empêcher justement ces véhicules qui viennent à Besançon, d'être englués. Il y a d'autres solutions. Quand je dis « empêcher », le terme ne convient pas bien. Il s'agit plutôt de leur proposer d'autres solutions. Il ne s'agit pas d'empêcher pour empêcher, parce que nous serions dans la coercition, mais il s'agit de trouver d'autres solutions pour se déplacer. Je peux d'ailleurs vous dire que lorsque je circule dans les bourgs aux alentours de la ville-centre, beaucoup d'élus et d'habitants du Grand Besançon me disent combien le tram et les parkings relais sont importants pour eux, parce que cela leur permet de venir, de laisser la voiture ici et de se déplacer en transport en commun. Beaucoup me le disent, à l'est, à l'ouest, au sud et au nord. Il faut donc développer cela.

Ce n'est peut-être pas encore assez, mais je voyais l'autre jour des gens venir de Grandfontaine et me dire « pour nous, c'est vachement bien ». Même un jour, le correspondant de l'Est Républicain dans le secteur m'a dit « c'est bien, parce que je vais pouvoir apporter mes papiers au journal. Je vais laisser ma voiture au centre de maintenance à tel endroit, je vais descendre en ville, je remonterai et je n'aurais plus à descendre en ville en voiture. Cela fera une voiture de moins en centre-ville ». C'est vrai que les transports en commun ont un véritable intérêt pour l'Agglo. Je rappelle qu'en 2001, avant qu'il y ait les transports en commun du Grand Besançon et Ginko, il n'y avait pas ou peu de transports en commun dans la périphérie. C'est un très grand progrès pour toutes celles et ceux qui habitent la périphérie, de pouvoir utiliser les transports en commun. Là-dessus, je ne suis pas en opposition avec vous. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DOUSSE.- J'ai simplement une toute petite remarque. Je pense que le tracé des Mercureaux ne date pas du 17^e siècle. Pourtant, c'est un vrai bouchon et c'est là où l'on a un réel engorgement. Je trouve très bien de proposer aux habitants des communes autour la possibilité d'avoir des parkings relais, mais il ne faudrait peut-être pas oublier qu'énormément de camions, de transports de matériels ou matériaux ou autres, passent par cet axe-là. Les Mercureaux ont coûté cher, c'est beau, j'adore ce projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez l'excuse de la jeunesse dans cette assemblée, ce qui est une qualité, une chance. Je voudrais vous redire que concernant le projet des Mercureaux, ceux qui étaient au Conseil des communes du Grand Besançon, au District, savent combien nous nous sommes battus. Le premier était Gilbert BRENET, Maire de Mamirolle, à avoir lancé un collectif. Nous avons la volonté de terminer les Mercureaux, mais c'est une maîtrise d'ouvrage d'État. Je suis à cette place depuis 2001, depuis 14 ans ; cela fait 14 ans que l'on parle du projet des Mercureaux. On en parlait déjà 10 ans avant, en 2001. Cela fait à peu près 25 ans que l'on en parle, voire plus.

M. CONTOZ.- Depuis 1970.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela fait donc 45 ans que l'on en parle. Pour résumer, il y a eu le long projet Picard et le court projet Schwint, mais tout cela ne vous dit rien du tout. Simplement, aujourd'hui, ce projet est lié à la révision du PDMI (Plan de Déplacement et de Modernisation des Itinéraires) qui doit être mis en place dans les années à venir. Quels que soient les gouvernements, on a toujours pris beaucoup de retard là-dessus. L'Agglomération comme le Département, la Région et la Ville de Besançon ont financé, mais aujourd'hui, ce projet n'avance pas bien vite. Dans nos Plans Pluriannuels d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF), nous avons prévu de relancer des études.

Jean-Paul, sais-tu quand les études seront relancées pour la voie des Mercureaux ?

M. MICHAUD.- Actuellement, non.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu ne le sais pas, mais je sais qu'il y a des crédits d'étude et je pense qu'avant la fin de ce mandat, on doit recommencer. Pour rassurer, des schémas existent déjà. J'ai déjà vu les schémas du giratoire de Beure, parce que là-bas, il faut permettre l'accès aux gens qui viennent de la route de Lyon, mixer cela avec ceux qui viennent des Mercureaux, ce qui n'est pas simple. Mais le schéma existe. Ensuite, d'autres schémas existent concernant notamment l'ancien tunnel sous Planoise, qui n'est plus un tunnel, mais qui est devenu une voie couverte, parce que l'on s'est rendu compte qu'avec les tunnels, il y avait l'effet canon. Avec un petit tunnel, cela faisait beaucoup de bruit à l'entrée et à la sortie. Tout cela a donc été transformé. Il faut aussi permettre l'entrée et la sortie de Micropolis. Un projet existe, vous avez raison. Il faut absolument terminer le contournement des tours de l'Amitié à Beure. Au risque de vous décevoir, je suis moi-même très déçu. Je ne suis pas sûr que je serai le Président de l'Agglomération qui inaugurera le tronçon restant, parce qu'aujourd'hui, on doit relancer les études, les acquisitions de terrains sont pratiquement toutes faites. Mais à mon avis, ce projet va prendre encore peut-être entre 5 et 10 ans, il faut dire les choses. L'État n'ayant pas commencé les études, ce projet n'est pas au PPIF.

On va arrêter là-dessus, mais c'est bien que vous posiez la question. Cela permet de redire une chose : cela reste pour nous une priorité. Lorsque l'on parle des projets, lorsque l'on se rend compte en Préfecture, pour parler des projets prioritaires en matière de voie routière, le n° 1 est toujours les Mercureaux, parce que cette voie n'est pas terminée et Besançon reste une des seules capitales régionales qui n'a pas de voie de contournement terminée pour la contourner. C'est un vrai sujet, vous avez raison, mais mon honnêteté me conduit à vous dire que cela ne sera pas fait dans les 5 ans. Je vais peut-être être obligé de rester plus longtemps si je veux l'inaugurer. Mais ne mélangeons pas tout, nous en reparlerons tout à l'heure. Je pense que les choses ne sont pas si mal que cela.

M. GONON.- Je voudrais confirmer vos propos, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet de Région a confirmé lundi devant l'Assemblée Départementale qu'il n'y avait toujours pas de crédit pour cette fameuse voie. Mais j'ai pensé à ce moment-là à Monsieur KRATTINGER, le Président de la Haute-Saône. Il voulait avoir sa route à 4 voies entre Vesoul et la gare TGV et le Département de la Haute-Saône a fait un chèque pour l'avoir entre Vesoul et Devecey.

M. LE PRÉSIDENT.- J'en déduis que le Département du Doubs doit faire un chèque.

M. GONON.- Pouvons-nous envisager quasiment un putsch contre l'État qui ne fait rien et associer toutes les forces locales, Région, Département, Agglo et Ville, pour dire « nous prenons l'initiative sur un projet prioritaire pour tout le monde » ?

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez, concernant le nord, je crois que certaines responsabilités sont au niveau du Conseil Départemental dont vous faites partie – et vous êtes plusieurs à en faire partie –, me semble-t-il, et vous êtes tout à fait à même. Prenez donc des initiatives. C'est vrai qu'il y a l'entrée nord avec la RN 57, Marcel FELT en parle souvent et depuis fort longtemps. Là, il y a quelque chose à faire et demain, regardons ce qui pourra être fait. Mais cela ne peut pas être fait par le Département, par l'Agglomération et par la Région. C'est une maîtrise d'ouvrage de l'État, il faut donc que l'État y mette de l'argent. Je comprends votre remarque « le Département a beaucoup d'argent », c'est bien, tant mieux. C'est que c'était bien géré auparavant et qu'il y a de l'argent dans les cagnottes.

M. MICHAUD.- Je voulais juste répondre sur les aménagements du site. On conserve bien des voies routières. Le projet, c'est 22 m de large avec la circulation des bus en partie centrale. De chaque côté, nous aurons les voies de circulation pour les véhicules, une piste cyclable ou une voie verte et les trottoirs. Nous répondons donc bien au souci des modes doux. Par cet aménagement, nous allons transformer la place Leclerc. Pour la circulation des piétons et des vélos, il y aura une grande amélioration. Actuellement, pour passer du côté Darty, pour aller vers la gare, il faut traverser 7 voies. Là, on n'en traversera plus que 3. Il y aura donc vraiment une amélioration de ce point de vue. Concernant l'aménagement qualitatif, Jean-Louis FOUSSERET a déjà répondu.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais tu vas compléter.

M. MICHAUD.- On est effectivement sur un aménagement dans le même esprit que celui du tram, avec tous les problèmes d'accessibilité résolus. Il y a également une réflexion sur les aménagements avec des DAT (distributeurs automatiques de titres), etc., pour les transports.

M. LOYAT.- Je voudrais juste rappeler qu'actuellement, du 8 juin au 17 juillet, il y a l'enquête publique sur ce projet. Après le rapport de la Commission d'enquête, on sera amené à vraiment revenir sur ce projet. Il pourra d'ailleurs y avoir quelques adaptations en fonction de cette enquête publique. La réunion publique à laquelle vous faisiez référence précédait cette enquête publique. Elle a d'ailleurs été bien suivie, puisqu'il y avait à peu près 150 personnes. On peut penser qu'il y aura de nombreuses observations, parce qu'il y a eu à la fois des propositions ou des questionnements sur ce projet. C'était tout à fait intéressant.

M. LE PRÉSIDENT.- Je le dis tout de suite afin qu'il n'y ait pas d'émotion. Il y aura des arbres coupés, mais nous en replanterons plus que nous n'en aurons coupés. Tant Françoise PRESSE qu'Anne VIGNOT, qui ont des responsabilités respectivement à l'Agglo et à la Ville, on va mettre en place un véritable couloir écologique avec des arbres et des arbustes, qui partira de la place Leclerc, qui sera connecté avec les jardins des Glacis, tout au long du TCSP. Je préviens donc les âmes sensibles que quelques arbres (des hêtres fastigiés colonnades) seront certainement coupés. Mais ils seront remplacés et il y aura plus d'arbres replantés que coupés. Donc, que les âmes sensibles se rassurent.

Mesdames FALCINELLA, LEMERCIER, PRESSE, VIGNOT, WANLIN et ZEHAF et Messieurs BIZE, FAGAUT, GROSPERRIN et POUJET, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à cette demande de subvention au SYDED ? Vous êtes 3 à ne pas le vouloir en vous abstenant, vous avez le droit. Les autres sont d'accord, ils ont raison.

Rapport n°2.5 - Tramway - Avenant n° 2 au marché
de travaux de plateforme, voie ferrée et aménagements urbains du secteur I (INFRA I)

M. LOYAT.- Depuis quelques Conseils, nous passons régulièrement des avenants. Je tiens à dire tout d'abord que celui-ci est bien intégré à l'enveloppe des 246 M€ (245,9 M€, je crois). Comme les tout derniers avenants, il en reste encore quelques-uns. Cet avenant n°2 de 3 257 951 € porte le marché à + 8,85 % par rapport au marché initial. Il prend en compte des travaux supplémentaires, des modifications de prestation, un prolongement du délai, etc. Il est assez comparable à l'avenant que l'on a passé sur INFRA 2. La Commission d'Appel d'Offres a rendu un avis favorable et vous avez le détail dans les annexes, aux pages 309 et suivantes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 12 abstentions. Ce rapport est donc adopté.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Compte de gestion 2014

M. BAULIEU.- Ce rapport se trouve en page 25. Nous constatons qu'il y a concordance des chiffres entre le compte de gestion et le compte administratif. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Il n'y a pas d'observation

M. BAULIEU.- Chacun sait de quoi il retourne. Nous votons donc un budget, il s'agit d'en valider l'exécution. Pour en faire une présentation synthétique, puisque vous avez tous pris connaissance du rapport et de ses annexes de manière détaillée, nous vous rappelons sur un premier écran que ce compte administratif doit être présenté et approuvé avant le 30 juin prochain. Bien évidemment, il s'agit de la photographie exhaustive de l'exécution du budget de l'année considérée (2014). Nous voyons la vue globale des réalisations 2014 à l'écran. Sur un budget de 283 M€, la réalisation est à 207 M€ en dépenses et entre 224 et 225 M€ en recettes. Les taux de réalisation sont donc satisfaisants. Nous allons faire quelques commentaires sur des différés d'opérations. Ne perdons pas de vue que 2014 est une année de renouvellement, qui n'est pas favorable à l'accélération de la conduite des opérations.

Si nous regardons les budgets de manière distincte, il y a 208 M€ de dépenses. Si on additionne ce montant avec les subventions d'équilibre entre budgets, il passe à 224 M€. Vous avez un effet d'opération comptable substantielle au niveau du budget annexe CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional), puisque pour plus de 24 M€, il s'agit d'une opération à caractère comptable et patrimonial pour enrayer les questions d'amortissement. Il y a donc ici un affichage à 24 M€ de trop au niveau de l'importance. Nous voyons bien évidemment la part du budget Transports compte tenu du niveau d'engagements en 2014 sur l'investissement au tram.

Sur les dépenses réelles consolidées à 208 M€, comme nous venons de le voir, à la fois en investissement et en fonctionnement, nous voyons nettement sur ce « fromage » les parts importantes dans cet exercice 2014, bien évidemment sur les mobilités avec tout ce qui concerne les transports en commun, mais également sur la culture et le tourisme. Là, c'est un peu tronqué compte tenu de ce que je viens d'indiquer en matière d'opérations patrimoniales sur le CRR. Nous voyons également le développement durable, dont le budget Déchets important. L'économie est à 11 M€, l'habitat est également à une hauteur importante, etc. Bref, nous avons là des masses tout à fait révélatrices de l'importance de l'engagement du Grand Besançon.

Sur les dépenses d'investissement, vous avez la chaîne de l'investissement avec ce tableau toujours intéressant qui donne par budget, à la fois ce que nous dégageons en autofinancement, les concours extérieurs obtenus et le recours à l'emprunt le cas échéant pour réaliser la totalité des investissements. C'est ainsi que nous avons un niveau à 83 M€, avec un recours à l'emprunt uniquement sur le budget Transports à 16 M€. Vous avez des niveaux d'épargne nette ou d'autofinancement tout à fait satisfaisants pour cet exercice. Vous avez dans le graphique en dessous la nature même du financement des investissements, avec le recours à l'emprunt que je viens de citer dans les colonnes, apparaissant sur une petite part du gâteau, et démontrant l'excellent financement des investissements sur cet exercice 2014. On rappelle que l'on est tout près de 500 M€ (486 M€) entre 2001 et 2014 au sein de cette Agglomération.

Sur les dépenses de fonctionnement que le titre indique « maîtrisées », sur les masses générales, vous avez les charges consolidées entre budgets sans les subventions. C'est ce qui minore certaines parts du gâteau. Mais on voit bien évidemment la part importante des budgets Transports, Déchets et du budget principal avec la diversité de ses engagements.

Sur les charges de personnel, je vais faire un zoom rapide pour indiquer qu'elles sont légèrement inférieures à 23 M€, tous budgets confondus, puisqu'après, elles sont éclatées. Vous avez les explications relatives aux différentes solutions, mais il y a toujours la question que les uns et les autres peuvent avoir à l'esprit. Sur l'évolution à périmètre constant, on peut chiffrer aux environs de 1,1 %. Nous avons donc réussi à conduire une extrême maîtrise sur cet exercice 2014. Sur les recettes réelles (224 ou 225 M€), on voit nettement la part des différentes ressources de l'Agglomération, globalement, dans ce « fromage », avec la part essentielle de la fiscalité à 60 M€, mais elle représente moins du tiers des ressources.

Nous avons :

- les reports des exercices des résultats antérieurs,
- des parts de subventions importantes quand on investit de manière importante sur le tram tout particulièrement,
- le Versement Transport à 30 M€,
- la redevance des ordures ménagères à 15 M€,
- etc.

Les ressources sont donc en masse significative.

Je fais également un zoom particulier sur les ressources fiscales, donc sur les 60 M€ de la fiscalité, qui se répartissent à un peu moins de 55 % pour les entreprises, un peu moins de 44 % pour les ménages et une part de fiscalité mixte sur les taxes foncières, notamment sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties, puisque là, nous sommes contributeurs les uns les autres. Mais on voit là nettement le résultat de la réforme de la taxe professionnelle, puisque nous étions à fiscalité unique TPU (taxe professionnelle unique) il y a quelques années. On voit maintenant la diversité de l'imposition et la part croissante des ménages dans nos ressources. On note que nous avons actionné la majoration spéciale sur la cotisation foncière des entreprises (CFE). On me rappelle que cela devait être la dernière tranche de la modulation de 5 % des tarifs sur la TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales), puisque nous étions limités à 20 % par les textes.

Sur les dotations de l'État, nous avons une évolution défavorable. Vous avez à la fois la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, et en gris, les dotations globales, dont on voit la baisse sensible, puisqu'entre les deux exercices, nous perdons tout près de 1,2 M€, mais hélas ! cela ne va faire que s'aggraver.

Sur le Versement Transport, vous avez également un écran spécifique, avec la reconstitution rétrospectivement (en jaune) du VT pour le rendre comparable sur un taux à 1,8 %. On voit depuis cette période, les hésitations dans l'évolution du Versement Transport et un comportement plutôt favorable en 2014, sachant que, comme vous l'avez vu dans le rapport, nous avons connu dans cette année 2014 un événement un peu particulier, le Versement Transport étant désormais collecté par un organisme centralisateur via les URSSAF. Nous n'avons donc plus directement affaire aux URSSAF, mais à cet organisme centralisateur, avec un système d'engagement à partir de juillet 2014, qui a fonctionné par avance. Nous avons ainsi enregistré une recette supplémentaire de 1 M€, anticipation de la suite. Est-ce de cela qu'il s'agit, que nous avons pu bénéficier par ce retour à 30 M€ ? Il s'agissait simplement de relativiser un peu ce niveau de ressources.

Concernant les endettements de l'Agglomération, avec l'encours de la dette et une distinction que nous avons faite pour bien la visualiser, nous avons : en bleu plus clair l'endettement transport et avec un ratio des endettements excellent en 2014. Si vous vous rappelez du budget 2015, il va se dégrader assez rapidement en 2015, compte tenu des pertes de recettes et de dotations que nous avons, nos capacités se réduisant évidemment d'autant. Sur les épargnes, nous pourrions dire la même chose. Pour qui n'aurait pas la mémoire de ce pic, nous avons provisionné du Versement Transport. La libération du VT a donc fait ce pic sur nos marges, mais il retrouve après un niveau plus normal et satisfaisant. Néanmoins, il va connaître des dégradations compte tenu de la baisse de nos ressources venant de l'État.

Voilà quelques éléments caractéristiques de ce compte administratif. Je ne vais pas reprendre les chiffres, vous les avez sûrement au dossier. Je n'ai pas besoin d'être suffisamment désobligeant pour commenter cet écran sur lequel vous avez sans doute quelques difficultés à lire les chiffres. Mais en bas du tableau, on retrouve les indicateurs que je vous ai donnés au début du diaporama, avec les 2 chiffres clés de réalisation à 207 ou 208 M€ et 224 ou 225 M€ en matière de recettes.

Voilà ce que je dirais d'essentiel sur le compte administratif.

Nous aurons à voter ce compte administratif avant de voter l'affectation des résultats. Il serait intéressant de les présenter dans la foulée, parce que cela donne précisément un éclairage sur la diversité des résultats de 2014, sur une première indication sur les résultats, bien évidemment appréciés au regard du compte administratif. Concernant leur utilisation, on peut les reprendre dès le budget primitif, ou les réintégrer dans une décision modificative. Rappelons-nous simplement que lorsque nous avons voté le budget primitif 2015 le 19 mars dernier, nous avons procédé à une reprise anticipée des résultats 2014. Par contre, cela n'a pas été le cas sur le budget primitif Déchets que nous avons voté en décembre, puisqu'il était prématuré de l'envisager. Cela veut dire qu'il s'agira aujourd'hui, dans la DM, de procéder aux ajustements nécessaires, soit simplement par la correction lorsque nous les avons repris, soit en les intégrant lorsqu'ils ne l'avaient pas été.

Sur les résultats 2014, dans leur globalité, le résultat global est proche de 30 M€ et vous avez à l'écran, les résultats par budget tant en fonctionnement qu'en investissement et en résultats globaux. On s'aperçoit que les résultats les plus importants sont au niveau du budget principal et au niveau du budget Transports. Je ferai un petit commentaire sur l'origine de ces résultats, certains demandant un mot d'explication. Mais vous l'avez vu dans le rapport. Le résultat annuel stricto sensu est à 17 M€. Lorsque l'on ajoute, comme cela se fait, les résultats de 2013, on arrive à tangenter les 30 M€.

Je passe en revue les résultats 2014 et les propositions d'affectation sur le budget principal. C'est ce qui est à l'écran. Vous avez le résultat de l'exercice par section. Vous aurez la même présentation sur les tableaux suivants, avec la reprise de résultats 2013 et le résultat de clôture tout d'abord par section, puis global. Sur le budget principal, avec les 21 M€ de résultat positif en fonctionnement et les 3 M€ de déficit en investissement, nous sommes tout près des 18 M€ de résultat global pour le budget principal. De plus, nous donnons quelques indications majeures. Vous avez de nombreuses explications à la fois dans le rapport principal et dans les annexes, mais parmi les non-réalisations 2014 en fonctionnement, on peut souligner que les subventions d'équilibre sont moins importantes que prévu, ce qui est particulièrement vrai en transport. Nous avons un écart substantiel entre ce que nous avons budgété et ce que nous avons réalisé et dans différentes compétences pour 3 M€, etc. Vous avez également des recettes supplémentaires, notamment sur les rôles d'imposition, donc sur des rôles complémentaires.

En matière d'investissement, on prévoit les choses. Après, elles prennent un peu plus de temps. Pour le projet BioInnovation, c'est une opération que vous avez tous en tête en matière d'économie sur les Hauts-du-Chazal (2,4 M€). En habitat, c'est presque un classique, puisque nous avons toujours un différé. Ce n'est pas du tout un jugement de valeur, mais c'est une réalité constante entre l'engagement puis la réalisation, ce qui demande du temps. Vous avez également l'opération aux Marnières pour 1,6 M€. Tout cela est pour imaginer les choses essentielles, ce qui explique pour partie le résultat dont nous venons de parler.

S'agissant de l'affectation de ce résultat du budget principal, il est proposé d'affecter ce résultat de 20 M€ : en investissement pour 5,2 M€ afin de couvrir prioritairement les déficits d'investissement pour 3,1 M€, le besoin de financement des restes à réaliser pour 2,1 M€, ce qui fait les 5,2 M€. Vous avez le reste en fonctionnement pour 15,7 M€. Vous l'avez vu à plusieurs reprises dans le rapport. Vous m'avez déjà entendu en parler à plusieurs reprises également. C'est cette affectation de résultat de fonctionnement en section de fonctionnement du budget 2015 pour équilibrer notre section de fonctionnement. Vous savez que nous avons comme contrainte d'équilibrer notre section de fonctionnement, amortissements déduits. C'est un exercice un peu fou. On pourrait commenter la règle comptable, mais la règle qui nous est faite, à nous, intercommunalité, est assez draconienne là-dessus et assez compliquée pour pouvoir tenir. Ce que nous connaissons en matière de baisse de dotation impacte bien évidemment très directement notre section de fonctionnement et va nous créer des problèmes d'équilibre de section de fonctionnement aigus.

Sur les résultats du budget annexe Transports, vous l'avez vu globalement tout à l'heure. C'est le même exercice entre le résultat de l'exercice, le résultat 2013 et le résultat de clôture. Vous avez ici le commentaire dans votre rapport, sous le tableau. Dans le budget principal, des sous-réalisations expliquent ce résultat un peu particulier. Sur le budget Transports, c'est une obligation comptable, puisque sur des paiements de fin d'exercice, nous avons eu un temps d'échanges avec le payeur et le temps d'échanges a fait que les opérations sont passées sur 2015, d'où ce résultat à caractère un peu exceptionnel pour l'exercice au final de 5,9 M€ ou de 6,9 M€ en matière de fonctionnement.

Sur l'affectation des résultats du budget annexe Transports, sur 6,9 M€, il est proposé d'affecter pour 24 000 € en recettes de fonctionnement et pour l'essentiel sur 6,9 M€ en investissement, puisque nous sommes après sur ce qui suit, afin de couvrir prioritairement le déficit d'investissement de 1 M€ et le besoin de financement des restes à réaliser de 0,2 et bien évidemment, la capacité à investir sur l'exercice suivant.

Sur les résultats du budget annexe Déchets, c'est toujours la même clé de lecture, François LOPEZ en a parlé tout à l'heure. Lorsque l'on est à un résultat de 3,3 M€, il s'agit d'un cumul de résultats et non pas de résultat de l'année 2014 stricto sensu, qu'il est sage d'avoir compte tenu de ce que nous avons devant nous en responsabilité apportée entre le SYBERT et nous en matière d'investissement, le cas échéant. C'est une bonne politique de gestion pour essayer d'éviter les à-coups en matière de montant de la redevance.

Sur l'affectation des résultats 2014 du budget annexe Déchets, l'excédent d'investissement est reporté en recettes d'investissement ; l'excédent de fonctionnement est de 2,6 M€, dont 1,2 M€ réaffectés en investissement et le solde en fonctionnement pour 1,4 M€, notamment au regard de ce que j'indiquais il y a un instant.

Sur les résultats 2014 du budget annexe CRR, ce sont les mêmes clés de lecture également. Je voudrais faire un commentaire, puisque nous avons le même résultat à 2,5 M€. Cela n'a pas vocation à dégager des résultats, le budget étant annexe, d'autant qu'ils sont subventionnés. Vous avez la subvention en fonctionnement, qui a été taillée sur mesure. Par contre, nous avons eu en opération particulière un petit décalage entre l'encaissement d'un fonds de compensation TVA (FCTVA) et un projet non réalisé à la date de remboursement anticipé d'emprunt. D'où ce résultat conjoncturel.

Sur l'affectation des résultats, vous avez un excédent d'investissement de 2,5 M€ et reporté en recettes d'investissement. Il couvre notamment le besoin de financement des restes à réaliser et l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement, sans autre commentaire.

Sur l'affectation des résultats 2014, on aurait à parler du Noret et des Portes de Vesoul, mais le résultat est 0 et les affectations, 0. Il n'y a donc pas d'autre commentaire à faire.

Nous pourrions parler de la décision modificative plus tard, mais je pense qu'il était plus utile de parler de l'ensemble des choses sur le compte administratif et l'affectation des résultats, celle-ci donnant une clé de lecture du compte administratif. Mais il faudra bien procéder à 2 votes distincts. Le Président ne préside pas, s'agissant du compte administratif, à très juste titre. Sur ce compte administratif, nous procéderons en deux temps. Y a-t-il des observations particulières en plus de toutes celles que vous avez dans le rapport ?

Débats communs aux rapports n°1.1.2 « Compte administratif 2014 » et n°1.1.4 « Affectation des résultats 2014 au budget 2015 »

M. GROSPELLIN.- On peut noter que le niveau global d'exécution peut interroger néanmoins, dans la mesure où dans le budget annexe des Déchets plutôt favorable, avec des recettes exceptionnelles, comme vous l'avez expliqué, j'ai simplement une question par rapport à cela. Pourrions-nous mener des actions spécifiques avec cet excédent ? J'ai vu que vous l'organisez, que vous l'orientez vers d'autres choix, bien sûr avec vigilance pour éviter ce que l'on peut appeler « des excédents structurels ». On va peut-être me le reprocher, mais j'ai l'impression, à un moment donné, et vous l'avez dit plusieurs fois, vous avez martelé « il y a un désengagement de l'État », je ne ferai pas de la politique politicienne pour le rappeler et je note avec plaisir que vous le reconnaissez, ce qui est bien, parce que cela nous permet d'aller peut-être un peu plus loin.

Mais avec l'extrême prudence de cette gestion financière, cela ne peut-il pas parfois – c'est ce que l'on entend dans certaines Agglomérations – favoriser ce que l'on appelle un désinvestissement public, et surtout une perte de compétitivité territoriale ? Bien sûr, il faut faire des choix, on l'entend. Vous avez le choix d'une gestion de « bon père de famille », comme on peut l'entendre parfois. Il y a également des choix optimisés à faire, et on aura ce débat avec Dijon tout à l'heure, sur lequel vous verrez, Monsieur le Président, que nous serons à vos côtés dans ces choix, et on espère que vous nous rassurerez sur votre visite à l'Élysée aujourd'hui. Mais n'y a-t-il pas le risque d'être trop vertueux, d'arriver à un moment donné vers cette perte de compétitivité du territoire vis-à-vis d'une région voisine qui sera qu'une, indivisible – je ne sais pas ? Mais je crois qu'il est important de poser la question.

M. BAULIEU.- C'est intéressant de se la poser dans ce pays où la culture financière, c'est le grand n'importe quoi. Là, je vais vous répondre avec mes tripes. On est dans un monde de fous en matière financière dans ce pays. On a un État qui, après 36 ans de grand n'importe quoi, fait n'importe quoi, et qui n'a pour objectif aujourd'hui, lui qui est dans la dèche complète, d'y mettre les collectivités et ses établissements publics. Nous n'allons pas jouer ce jeu-là. Si la gestion « en bon père de famille », c'est tout simplement gérer de manière prospective rigoureusement, personnellement je le revendique totalement. Je m'inscris en faux, totalement en faux à l'égard de la gestion financière des finances publiques dans ce pays depuis 35 ans. C'est de la folie. Donc, je ne nous invite pas à faire de même.

Si vous regardez bien le dossier, c'est vrai que les résultats de 2014 peuvent, pour qui ne les regarderait pas de près, faire illusion. Mais je vous ai dit dans quelles conditions nous équilibrons la section de fonctionnement 2015. Cela demande une extrême rigueur et beaucoup d'exigence dans la maîtrise des charges, ce que nous faisons. Aussi sans doute faudra-t-il être plus exigeant, y compris en matière de ressources. Soyons très clairs ! C'est cela la réalité. Donc, dans ce pays, que certains veuillent donner des leçons, parce que l'on nous en donne en matière de gestion des collectivités, cela n'est pas à rire, mais c'est à pleurer. C'est fou ce que l'on entend ! Moi, en tant qu'élu local, je m'élève avec force contre tout ce que l'on dit, ce que l'on suppute et pour plaider pour faire n'importe quoi. Je sais, certains ont trouvé la solution, il suffit de dire « la dette, ce n'est pas un problème, on ne la remboursera pas », puisque l'on entend cela maintenant. Je regarde avec intérêt ce qu'il se passe, comme nous tous sans doute, du côté de Bruxelles. Mais les choses risquent bien de ne pas être si simples que cela. Je vous réponds très franchement et avec mes tripes. C'est mon propos, c'est ce que j'assume.

M. LIME.- Nous pourrions aussi discuter du remboursement de la dette, mais je ne pense pas que ce soit le lieu du débat. Je note sur le compte administratif que c'est une évolution structurelle de nos recettes qui basculent au fur et à mesure entre nos entreprises et les impôts ménages. Nous l'avions dénoncé depuis un certain temps. Gaby vient de le redire, y compris les interrogations que nous pouvions avoir à terme sur le remboursement de l'État, des prélèvements sur la TPU. On voit bien aujourd'hui que les engagements d'il y a quelques années ne tiennent pas et quand on regarde bien, depuis un certain temps, les impôts ménages sont mis à l'index et augmentés d'une façon relativement significative sur l'ensemble de nos agglomérations, puisque nous sommes traités comme toutes les agglomérations sur l'ensemble du territoire.

Si on a à les décider, les possibilités d'évolution seront essentiellement sur les impôts des ménages. C'est ce qui nous inquiète le plus. Cela veut dire que si un jour on est en difficulté – et je fais le lien avec la baisse des dotations – ou si on veut justement maintenir un programme, comme vient de le dire Monsieur GROSPELLIN, d'une certaine ambition à l'intérieur de notre Agglomération, il faudra que l'on aille chercher des impôts chez les impôts ménages. Je ne suis pas obligatoirement sûr qu'il y ait un enthousiasme délirant de la part de nos concitoyens dans le cadre de cette évolution. Là, il faudra que l'on y fasse un peu attention et c'est vrai que cela nous inquiète fortement.

Maintenant, je fais le lien par rapport à la baisse de dotations de l'État, parce que je pense qu'il faut le rappeler et tu le rappelles régulièrement. Ces impôts sont prélevés par l'État, mais ils sont à nous. Quand on nous supprime un certain nombre de DGF (dotations globales de fonctionnement), ce sont des impôts prélevés en lieu et place par l'État pour les collectivités. Je pense qu'il faut le rappeler, parce qu'on a un peu l'impression que l'État décide de certaines affectations par rapport à ses propres recettes. Je pense que c'est faux. Ce sont les collectivités sur lesquelles il y a eu des désengagements, des prélèvements qui ont été effectués et qui sont aujourd'hui remis en cause.

Un dernier point m'inquiète. Je pense que nous ne sommes pas suffisamment à la hauteur et je l'ai déjà dit plusieurs fois dans le cadre de ces contraintes sur certains points. Il y a 10 jours, le Premier ministre a annoncé le relèvement de 9 à 11, du déclenchement du Versement Transport. C'est une nouvelle fois une décision des pouvoirs publics, du Gouvernement sur des prises de décision des collectivités territoriales. Donc, une nouvelle fois, va-t-on se laisser faire ? C'est une baisse du Versement Transport estimée à 500 M€ au niveau national. C'est le tiers de la baisse de la dotation d'État prévue pour 2015, y compris quelque chose qui sera pérenne dans le temps. Cela veut dire qu'aujourd'hui, hausse-t-on le ton sur le fait de dire « cela suffit. Maintenant, c'est aux collectivités de décider de leurs propres orientations fiscales de prélèvement de taxes sur un certain nombre de choses » ? Et on va arrêter de se laisser imposer des décisions qui viennent d'ailleurs. C'est très facile de prendre ces décisions au niveau de l'État. Cela veut dire que l'on prend des décisions qui sont là pour faire un certain plaisir, y compris aux entreprises, on peut le comprendre sur certaines choses, mais qui sont payées par d'autres.

Je pose la question aujourd'hui, parce que cela va aller très, très vite : quelle est la réaction de l'Agglomération sur cette décision inique et totalement irresponsable, y compris à la veille de l'engagement environnemental ? On va faire baisser les possibilités sur le transport en commun, c'est complètement en désaccord sur ce que l'on a présenté tout à l'heure en début de séance.

M. BAULIEU.- Sur ce point précis, le Président indiquera la position préconisée. Mais il est vrai que sur ce point, il y a totale contradiction entre cette mesure et ce que nous avons vu tout à l'heure en PCAET, sur le développement des transports, etc. Là, il y a effectivement une difficulté à comprendre. C'est vrai qu'il y a cette tendance à prendre des décisions au niveau de l'État, assumées par les collectivités. Je veux bien enfoncer le clou dans le sens de ce qui a été dit, à savoir que les concours de l'État aux collectivités ne sont pas des subventions aux collectivités, mais historiquement, les collectivités ont été en partie financées par de l'impôt d'État. Cela s'est appelé de différentes manières au fil du temps, certains se rappellent du VRTS, etc., mais qu'importe les intitulés, c'est bien de cela qu'il s'agissait. C'est donc une remise en cause d'un fait historique, budgétaire, lorsque les dotations sont laminées comme elles le sont.

Sur ce qu'est notre panier fiscal aujourd'hui, oui, l'effet est très clairement celui qui a été décrit, parce qu'au-delà des rapports 54 et 46 que j'évoquais tout à l'heure, les clés pour agir ne sont pas les mêmes sur le rapport 54 ou 46. En clair, sur l'impôt des entreprises, il ne nous reste que la faculté d'ajuster sur la base moyenne, sur le taux moyen en matière de CFE, puisque sur la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), c'est un taux national. On notifie donc des sommes. D'ailleurs, on voit les fluctuations, mais on ne sait pas nous les expliquer non plus. La capacité à accroître la fiscalité, si nous devons le décider, est essentiellement sur les impôts ménages et l'impôt mixte, soyons clair, cela veut dire « taxe d'habitation » et « foncier bâti » pour être très précis. C'est donc dans ce contexte que nous nous trouvons. C'est vrai que les mesures type Versement Transport sont pour le moins étonnantes.

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport à ce qu'a dit Gaby, je pense qu'il a raison d'insister sur le fait que nous devons avoir une gestion très prudente, car nous ne savons pas de quoi demain sera fait. Il a raison aussi de dire que cela se fait depuis 36 ans, mais je veux aussi préciser que ce sont tous les Gouvernements. Je ne ferai pas porter l'entière responsabilité au Gouvernement actuel, je ne rappellerai pas de combien a augmenté la dette lors du dernier septennat. Tous les gouvernements ont été inconséquents, tous ! Il faut modifier les choses, faute de quoi nous nous retrouverions dans une situation très difficile. Il faut effectivement continuer avec cette prudence. J'entends ce que dit Jacques GROSPERRIN, c'est vrai que nous aurons des arbitrages à faire demain dans le cadre de la future Région, parce qu'il faut que l'on continue absolument à avoir cette gestion rigoureuse.

Cela ne me gêne pas que ce soit une gestion « en bon père de famille ». Si « en bon père de famille » veut dire ne pas dépenser plus d'argent que ce que l'on a, je gère et on doit tous chez soi gérer cela « en bon père de famille », sans quoi on se retrouve à la commission de surendettement (cela s'appelle autrement pour les collectivités, mais c'est le même effet).

On en a déjà parlé en Bureau, mais c'est vrai que nous aurons demain à regarder, dans le cadre de la nouvelle Région, ce qui est nécessaire pour notre Agglomération, pour ne pas perdre notre attractivité dans cette compétition qu'il y aura entre l'ensemble des territoires du Grand Besançon, du Grand Dijon, avec aussi Montbéliard, Belfort, Le Creusot et Montceau-les-Mines. Nous devons faire des choix tout en étant prudents.

Concernant la part aux ménages, je me rappelle que dans cette assemblée, pas dans cette salle-là, nous étions plusieurs à avoir dit au député de l'époque « attention, la suppression de la taxe professionnelle va inéluctablement se retourner contre les ménages ». Christophe LIME l'avait dit, tu l'avais dit, je l'avais dit et beaucoup d'autres l'avaient dit, peut-être Pierre CONTOZ. Aujourd'hui, on en est là et il y a une part de plus en plus importante prise par les ménages, avec toutes les conséquences que cela pose. Donc, l'exercice n'est pas facile, il faut que nous maintenions aussi la compétitivité de notre territoire, parce que demain, plus que jamais, la compétition sera exacerbée avec non seulement Dijon et la Bourgogne, mais avec l'ensemble des autres territoires. D'un autre côté, il ne faut pas que l'on dérape, il faut que l'on tienne fermement la barre.

Concernant les transports, je trouve que c'est une « connerie » immense. Je pense que l'on devrait dégager des moyens supplémentaires pour aider les collectivités à investir dans les transports en commun en site propre. Je rappelle qu'en 2004, on a arrêté de subventionner entre autres les lignes de tramway et de transport en commun en site propre. C'était une erreur aussi en 2004, il faut le dire. C'était une erreur de le faire, parce que maintenant, on est obligé de le faire, et à quel coût ! Donc, perdre 500 M€ pour cela, je crois que tu as raison. J'étais ce matin à l'AMGVF (Association des maires des grandes villes de France), on en a parlé et il faut que l'on réagisse très fortement par rapport à cela.

Il y a tout de même une tendance depuis quelques années, qui est la suivante : l'État fait des cadeaux sur le dos des collectivités. Il décide où nous devons mettre de l'argent et du montant du chèque, mais c'est nous qui faisons le chèque. Ce n'est pas depuis 2012, mais depuis quelques années, au moins une dizaine d'années, et je crois que c'est de plus en plus insupportable, d'autant plus que l'on cloue toujours au pilori les collectivités en disant qu'elles ne savent pas gérer. Non, ce n'est pas vrai, les collectivités savent gérer, parce que si le Président de l'Agglo ou les maires que vous êtes tous ici avaient des budgets en déséquilibre, ils seraient vite rectifiés par le Préfet et nous serions vite mis sous tutelle. Je pense que là aussi, c'est injuste. Je partage les craintes des collègues maires par rapport à cela. Même si par ailleurs je soutiens le Gouvernement actuel dans beaucoup de choses qu'il fait, parce que je pense qu'elles sont bonnes, je ne suis pas d'accord là-dessus et je ne peux pas avoir un double discours. Je pense que c'est une erreur et cela ne va pas dans le sens de l'histoire.

Ensuite, l'autre problème qui se pose est le suivant : doit-on faire payer les transports en commun uniquement aux entreprises du Grand Besançon ? C'est un problème. Ne faut-il pas ensuite un peu bouger la frontière ? C'est vrai que si vous avez une entreprise dans le Grand Besançon, vous ne payez pas exactement pareil que si vous êtes de l'autre côté de la rivière à quelques kilomètres, par exemple de l'Ognon. Là aussi, il y a une certaine injustice et il faudrait aussi réfléchir à cela, à ne pas faire payer uniquement par les agglos, les entreprises qui sont dans les agglos, alors que celles qui sont à quelques kilomètres ne paieraient pas. C'était déjà le cas il y a une vingtaine d'années. Les pompiers étaient payés par les Bisontins et on ne payait rien à côté. Je me rappelle de certains collègues qui faisaient de grands dégagements là-dessus et je pense entre autres à Joseph PINARD ou Jean BOICHARD. Cela a été réglé, mais je pense qu'il serait juste que pour les transports en commun utilisables, quand on habite dans la périphérie, concernant l'utilisation des transports en commun pour vous déplacer dans la périphérie, ce ne soit pas uniquement les entreprises du Grand Besançon qui payent, les autres ne payant pas. À mon sens, cela devrait être aussi envisagé et cela a déjà été en partie discuté au niveau du GART (Groupement des Autorités Responsables de Transports).

Cela veut dire qu'après, au niveau des maires, si vous êtes dans un secteur qui paye le VT, vous êtes d'accord pour l'étendre. Si vous êtes dans un secteur qui ne le paye pas, plus personne n'est d'accord. Là, il faudra que l'État fasse un jour preuve d'autorité. Je considère que cela ne serait que justice, mais à des taux moindres, qu'en fonction de l'éloignement, un taux dégressif soit mis en place pour permettre le financement d'infrastructures de transports en commun, en site propre ou pas, d'ailleurs. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. GONON.- Je voudrais simplement rappeler à Christophe LIME quelques chiffres de l'année 2014. En termes de disparition d'entreprises et de dépôt de bilan, 2014 a été aussi terrible que l'année 2009 que tout le monde considère comme étant l'année la plus noire. Non, 2014 a été aussi noire que 2009. Je rappelle que les chiffres du chômage sont directement déductibles de ces disparitions d'entreprises, que le chômage a encore explosé en 2014 et on continue à en payer les effets en 2015. Je vais vous surprendre un tout petit peu, mais la politique menée en ce moment, qui est en train de desserrer l'étau qui a étranglé les entreprises pendant des années, est une bonne politique. Ce n'est peut-être pas tout à fait la nôtre, mais elle a au moins le mérite de considérer que l'entreprise est la seule capable aujourd'hui de créer des emplois et de créer la croissance avant les emplois. Sans la croissance et sans ces emplois, nous continuerons à plonger.

Si ce n'est pas un satisfecit total que nous donnons au gouvernement de Monsieur VALLS et de Monsieur HOLLANDE, il faut reconnaître que les dernières mesures prises, y compris le desserrement du Versement Transport, sont de bonnes mesures qui vont dans le bon sens. Dans ce cadre, certaines organisations patronales ont dit que la voie sociale libérale était une voie qui pourrait nous permettre d'accompagner cette croissance tout au long de l'année 2015 et de renverser les effets du chômage à partir de 2016. Donc, nous ne pouvons que suivre ce mouvement-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Il manque tout de même la vérification que tout cela crée de l'emploi. Je pense que le sujet est celui-là. Ce qu'il manque énormément à tout cela – je me lâche un peu aussi – est la vérification des emplois créés. Après, on va vite faire un débat politique. On va donc arrêter là.

M. CONTOZ.- Je vais revenir sur des problématiques beaucoup plus au ras du terrain. Je ne veux pas lasser mes collègues, mais vous savez que j'ai toujours des critiques à faire sur le budget des transports et le compte administratif. Je vais parler d'un service, Diabolo, sur lequel on fait payer aux familles un service dont elles n'ont pas besoin, puisqu'on les oblige à payer. Il y a également la petite critique sur les déchets tout à l'heure : je pense que l'Agglo doit prendre la compétence totale, elle doit assumer totalement sa compétence. C'est aussi récurrent dans mon interpellation de Gaby, mais pour moi, les comptes ne sont pas les mêmes, tous les comptes ne sont pas acceptables et à nouveau, je fais la demande que l'on vote séparément les différents comptes, budget général et budgets annexes.

M. LE PRÉSIDENT.- On avait fait un vote global les autres années, donc on vote globalement. Mais tu peux donner une explication de vote là-dessus. Ta position est claire. Si l'assemblée décide, que ceux qui veulent un vote séparé lèvent la main ! Il y en a un qui demande le vote séparé.

Je constate, mon cher Pierre, qu'une seule personne le demande. Ta demande est donc refusée et nous votons globalement.

Vote du rapport n° I.1.2 « Compte administratif 2014 »

M. BAULIEU.- Pour le respect des formes, le Président ayant quitté la salle, une seule personne s'oppose au vote global. S'il y en avait d'autres, ils auraient pu lever la main. Sur ce compte administratif 2014, y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je compte 14 abstentions. Le compte administratif est donc adopté. Vous pouvez dire au Président de reprendre la présidence. Dans l'ordre du dossier, puisque j'ai enchaîné tout à l'heure et je pense que c'était logique, sur l'affectation de résultats, on le votera dans un instant. Mais dans votre dossier, vous avez en rapport intercalé, le rapport n° I.1.3.

Rapport n° I.1.3 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières
décidées et réalisées en 2014 par la CAGB

M. BAULIEU.- Dans l'ordre du dossier, puisque j'ai enchaîné tout à l'heure et je pense que c'était logique, sur l'affectation de résultats, on le votera dans un instant. Mais dans votre dossier, vous avez en rapport intercalé, le rapport n° I.1.3. Je ne vais pas faire un long exposé là-dessus. Vous avez dans les annexes au rapport, l'ensemble des opérations qui ont représenté un peu plus de 2,5 M€ en dépenses et un peu plus de 200 000 € en recettes. Bien évidemment, ces opérations concernent essentiellement l'aménagement dû au tram et les zones d'activités. Pour les entrées dans le parc, vous avez 9 acquisitions et 1 échange d'assiettes foncières. Les sorties vous sont expressément citées. C'est un rapport de présentation. Le Conseil est invité à prendre connaissance du bilan des acquisitions. Pour liste exhaustive, vous pouvez vous reporter aux annexes. Je ne vais donc pas en faire un commentaire supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Vote du rapport n° I.1.4 « Affectation des résultats 2014 au budget 2015 »

M. BAULIEU.- Tu peux le mettre au vote, puisque j'en ai fait la présentation.

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport à l'affectation des résultats 2014 au budget 2015, y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 12 abstentions. C'est donc adopté.

Rapport n° I.1.5 - Décision Modificative n° I 2015

M. BAULIEU.- Vous avez tout le détail dans le rapport. Nous allons essayer d'en faire une présentation synthétique avec un diaporama et quelques indications. Dans cette première Décision Modificative, bien évidemment, nous procédons à l'ajustement de l'affectation des résultats. C'est ce que nous avons décidé en termes d'affectation à intégrer dans la Décision Modificative. Vous avez + 3 000 € en recettes sur le budget principal. Sur l'impact financier, création et transfert de services communs, nous avons eu tout à l'heure un rapport en CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) et nous aurons le même sur lequel nous serons à nouveau invités à voter. Mais nous l'avons voté en CLECT. Il y a un effet de + 642 000 €, mais avec les effets également de retenue sur les attributions de compensation de taxe professionnelle auprès de la Ville.

Vous avez d'autres mesures particulières sur le budget principal avec de nouvelles dépenses pour 260 000 €, la numérisation des plans locaux d'urbanisme, le Bureau des assemblées, compte tenu de la durée de nos séances, du fait que nous sommes dans cette salle qui nous est facturée, la durée des séances qui nécessitent un traitement de sténotypiste plus long. En économie, les Portes de Vesoul sont une opération à double direction, vous l'avez vu dans le rapport. Nous avons acheté un terrain nécessaire, le propriétaire nous a également vendu la maison. La maison ne nous étant pas indispensable, il est projeté de la revendre. Nous prenons donc à notre compte cette opération portée par l'EPF (établissement public foncier). Vous avez également la capitalisation de la SPL pour un peu moins de 60 000 €, une dépense supplémentaire pour les aires d'accueil des gens du voyage (La Malcombe précisément), ce qui n'est pas enthousiasmant, mais c'est la réalité. Ces dépenses sont financées par l'ajustement des recettes fiscales et des dotations de l'État. Au final, la variation est favorable. Comme je l'indiquais devant le Bureau, elle n'est pas favorable par rapport à l'an dernier, mais par rapport à ce que nous avons inscrit dans notre budget primitif. Je ne vais donc pas reprendre chaque ligne.

D'autres éléments sont à intégrer, comme l'ajustement de la DGF. On majore de 202 000 €, parce que l'on avait baissé un peu trop dans notre prévision. Les ajustements de chapitres budgétaires sont neutres budgétairement. On vient d'évoquer le service de la topographie. Sur la Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE), Universités Bourgogne Franche-Comté, nous apportons un concours à la Ville de Besançon pour la rénovation du Siège de la future COMUE. Sur le budget annexe Transports, vous avez 20 000 € sur les AP/CP (autorisation de programme/crédits de paiement). Une rallonge est nécessaire compte tenu d'un allongement de durée de travaux pour des raisons d'amiante, plus un aménagement d'auvent, plus un autre aménagement, tout cela représentant 20 000 € supplémentaires.

Sur le budget annexe Déchets, les résultats sont repris en DM I. J'ai indiqué précédemment qu'ils n'avaient pas été repris, puisque nous votons le budget avant la fin d'année. C'est donc de cela qu'il s'agit. C'est le dernier élément majeur que nous pouvons résumer sur cette Décision Modificative n° I.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 10 abstentions.

<p>Rapport n° I.1.6 - Révision et clôture des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement/crédit de paiement (AE/CP)</p>
--

M. BAULIEU.- C'est presque un enchaînement avec un des points que l'on vient d'évoquer. Il est proposé d'augmenter le crédit de paiement 2015 de l'AP/CP aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise (2^e phase) de 20 000 € et de clôturer l'autorisation d'engagements/crédit de paiement (AE/CP) pour la réalisation d'un magazine 2012-2014. Sur le premier, je viens d'y faire allusion il y a un instant. Il s'agit de doter cette opération de 20 000 € supplémentaires. Vous avez les explications précises que j'ai ajoutées tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais saluer le départ de notre payeuse municipale pour la qualité de ses conseils et du travail avec les services financiers. Je voudrais également remercier les services financiers pendant que vous êtes encore là, parce que nous avons avec vous quelqu'un qui nous conseille bien, ce qui fait que nos comptes sont maintenus. Je ne voulais pas vous saluer pour le fait que vous deviez quitter la séance, dans la mesure où il n'y a plus de sujet vous concernant. Vous n'étiez d'ailleurs pas obligée d'être là ce soir, mais vous étiez là. Donc, merci beaucoup, Madame BAUDRAS.

M. BAULIEU.- Concernant ces 20 000 €, comme je le disais tout à l'heure, vous avez un allongement de la durée des travaux avec une question d'amiante qui n'avait pas été diagnostiquée à l'origine. J'évoquais également la création d'un auvent sur l'entrée du bâtiment et un renforcement des ancrages de l'antenne sur la toiture. Voilà l'explication des 20 000 €. Sur la clôture de l'AE/CP pour la réalisation du magazine, nous avons lancé cette opération notamment dans le cadre de l'opération tram et d'autres opérations nous permettant d'encarter certaines informations supplémentaires. À l'usage, cela n'a pas apporté de moyens particuliers plus importants. Donc, nous le gérons désormais directement dans le budget sur une démarche budgétaire classique, sans autorisation d'engagements. J'indique à cet endroit les difficultés que nous rencontrons avec notre régisseur de publicité qui est totalement défaillant. Donc, malgré précisément tous nos efforts et malgré ceux du payeur, 91 000 € ont dû être passés en dépenses irrécouvrables. Je ferme cette parenthèse que j'ouvrais pour l'occasion.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est donc adopté.

Rapport n° I.1.7 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet solidarité sociale et fiscale

M. BAULIEU.- Nous proposons dans ce rapport :

- de reconduire un système inchangé, à savoir la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC),
- d'engager le paiement du volet solidarité sociale et fiscale pour le montant habituel de 2 025 000 €,
- de surseoir à la validation définitive du volet économique, puisque nous attendons les indications des communes sur les données relatives aux surfaces affectées une première fois au développement économique en 2014,
- d'engager dans le même temps le paiement du montant acquis en 2014,
- de verser le montant du volet « aire d'accueil des gens du voyage », ce dispositif, pour l'heure, n'ayant pas changé.

Vous avez dans l'annexe à la fois le rappel de chaque volet de la dotation et l'état complet pour toutes les communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je voudrais vous demander de ne pas partir, parce que si certains partent, nous n'aurons plus le quorum. Donc, soyez fidèles. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Rapport n° I.1.8 - Évaluation des charges transférées

M. BAULIEU.- Si vous voulez bien, je vous propose de faire simple : que le Président le mette au vote. C'est le rapport que je vous ai présenté tout à l'heure en CLECT. Nous pouvons donc nous dispenser d'un nouvel exposé, nous faisons un vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. En plus, on l'a déjà vu. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est donc adopté.

Ressources humaines

Rapport n° I.2.1 - Projet de schéma de mutualisation de services

M. BAULIEU.- Ce rapport est assez bref en lui-même. Mais le document par ailleurs est d'importance, d'autant qu'il rentre dans un processus de validation en plusieurs étapes. Il y a un aspect conforme à la loi quand on parle de schéma de mutualisation, c'est ce qui est prévu, et que chaque communauté doit produire. Mais nous en faisons aussi un outil de stratégie d'évolution de notre intercommunalité. On peut décrire le contexte longuement, mais vous avez bien évidemment en tête la nécessité pour l'intercommunalité grand bisontine de consolider ces positionnements, mais également d'évoluer vers plus d'intégration en matière de compétences, soit par transfert, soit par des mutualisations, tout cela s'inscrivant dans un contexte plus large, très évolutif, avec des choses que nous connaissons aujourd'hui, d'autres que nous supputons, d'autres que nous appréhendons d'ailleurs en matière d'évolution législative.

Pour ce qui nous concerne, très concrètement, nous avons 3 objectifs, à savoir :

- renforcer l'efficacité de nos actions,
- répondre aux besoins de nouveaux services et d'expertise,
- optimiser les moyens et les ressources.

Voilà les éléments qui nous conduisent à proposer ce schéma de mutualisation comportant un certain nombre de volets. Si nous faisons très simple, comme le rapport nous y invite, sur les perspectives de nouvelles mutualisations, il s'agit :

- de poursuivre la mise en cohérence des fonctions de gouvernance administrative entre la CAGB et la Ville de Besançon : nous en avons franchi une étape de manière accélérée avec la mutualisation d'un 2^e DGA au niveau des Finances et du Conseil de gestion,
- de consolider cette évolution vers une gouvernance administrative unique et une administration plus intégrée par la mise en place d'ici la fin de l'année 2015, d'une Direction générale unique entre la Ville de Besançon et la CAGB,
- de renforcer la mise en commun des fonctions supports entre la CAGB et la Ville de Besançon, ce que nous avons fait en informatique, en RH. Bien évidemment, le coût est désormais parti en matière financière, compte tenu de ce que je viens d'indiquer. Mais nous travaillons également au niveau :
 - des services juridiques,
 - des services en charge de la préparation et du suivi des assemblées,
 - de la gestion des assurances,
 - du parc automobile et logistique : nous avons reconduit une convention à caractère provisoire pour 2015 afin de pouvoir finaliser le dispositif pour l'année suivante,
- de développer la mise en place de services partagés avec les communes de la CAGB : Jacques KRIEGER pourrait en faire un long exposé, mais la démarche est en cours en termes de rassemblement des besoins et 2 groupes de travail planchent actuellement sur les définitions des modalités. Donc, nous cheminons.

Si nous validons ce rapport dans les jours qui viennent, toutes les communes vont recevoir un courrier leur demandant précisément de statuer sur ce projet de schéma de mutualisation des services. Cela a été présenté en Conférences des Maires le 7 mai dernier, le Comité de Pilotage ad hoc y a travaillé à plusieurs reprises. Bien évidemment, le Bureau s'est penché sur ce dossier. Si nous validons ce rapport ce soir, les Conseils Municipaux seront appelés à s'exprimer sur ce document. Nous pouvons bien évidemment rappeler qu'il y aura un bilan annuel de l'évolution de l'application de ce schéma qui n'est d'ailleurs pas prescriptif de manière rigoureuse. Comme il s'agit d'une démarche évolutive, ce contenu-là n'interdit pas de l'enrichir au fil du temps. Voilà, Président, pour faire simple et vite. Mais chacun a eu le schéma de mutualisation dans son dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut rappeler le délai.

M. BAULIEU.- Le délai est de trois mois pour la consultation des communes. Si nous décidons ce soir, nous notifierons dans les jours qui viennent cette demande de consultation des Conseils Municipaux. Nous donnerons juillet, août et septembre – je parle ici sous le contrôle de Jean-Philippe DEMILLIER – et il faudra que les communes aient statué avant le 30 septembre, celles qui ne statuent pas étant réputées « avis favorable ».

M. GROSPERRIN.- Je voudrais intervenir par rapport à ce dossier. C'est vrai que la loi fixe et incite à faire en sorte qu'il y ait ces schémas de mutualisation. Mais elle laisse tout de même les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) travailler dans le cadre du contour. Sans faire d'attaque personnelle vis-à-vis de votre Directeur Général des Services de la Ville de Besançon, qui est quelqu'un de formidable, compétent, intelligent, etc., et ce n'est sans doute pas l'objet ici, je voudrais simplement alerter les maires qui sont là aujourd'hui : si on adopte ce rapport, on laisse la position forte à un DG de la Ville de Besançon qui deviendra le DG de l'intercommunalité. Je pense qu'il le fera de manière très honnête. Mais à une période où l'on parle de la loi NOTRe, qui n'était pas la nôtre, mais la vôtre, Monsieur le Président, dans cette loi NOTRe, on sait que les conseillers communautaires seront élus au scrutin, avec une autre forme de scrutin. Cette loi a été votée et les choses sont très claires par rapport à cela.

M. LE PRÉSIDENT.- N'êtes-vous pas au Sénat, Monsieur GROSPERRIN ? N'avez-vous pas vu que le Sénat était revenu là-dessus ?

M. GROSPERRIN.- Si, mais vous savez très bien comment cela va passer.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que le Premier ministre a dit qu'il ne reviendrait pas là-dessus.

M GROSERRIN.- Je vous mets mon billet qu'il reviendra dessus et vous le savez très bien. Nous n'allons pas faire de la politique nationale, mais par rapport à la loi NOTRe, tout de même, y a-t-il urgence de faire cela ? Si nous voulons à un moment donné plus d'objectivité, plus de clarté, etc., ne serait-il pas plus judicieux d'attendre un petit peu, de surseoir sur ce rapport-là ? Parce qu'à mon avis, dans les petites communes (ou toutes les communes), sachez que les choses vont être faites de manière un petit peu différente dans la mesure où le DG est quelqu'un de respectable, vous l'avez bien compris...

M. LE PRÉSIDENT.- Ne dites pas cela !

M. GROSERRIN.- Je voudrais terminer par rapport à cela. Je voudrais simplement dire que si on veut qu'à un moment donné, dans l'Agglo, il y ait plus de neutralité, plus d'objectivité – je ne la remets pas en cause –, je pense qu'il est important de ne pas voter ce rapport et de nous laisser du temps pour faire en sorte peut-être qu'un DG vienne d'ailleurs, mais quelqu'un qui ne soit pas empreint des problématiques de la Ville de Besançon, parce que nous savons très bien comment cela va se passer et nous savons très bien le pouvoir qu'il peut avoir au niveau des administratifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Je trouve ces propos absolument intolérables ! Je le dis, vous avez beau entourer cela de beaucoup de précautions, c'est une attaque personnelle.

M. GROSERRIN.- Mais non !

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GROSERRIN, je ne vous ai pas interrompu. C'est une attaque personnelle, très politique et très démagogique envers le Directeur Général. Ce qui est au moins aussi grave, c'est que c'est surtout un manque de confiance envers le Président de l'Agglomération, puisqu'il serait sous la coupe du Directeur Général et ne serait pas capable de faire respecter une équité de traitement. C'est donc d'une façon déguisée, mais très mal habile, de remettre en cause l'autorité. Ici, Monsieur GROSERRIN, je suis le Président de l'Agglomération. Il faut que nous avançons. Les communes de la périphérie, comme Besançon, ont besoin que nous avançons. Demain, le chemin est l'intercommunalité. L'avenir, c'est l'intercommunalité. Je regrette que vous ayez cette attitude très politique. Ce soir, vous faites de la politique en appelant directement les maires de cette assemblée à refuser de voter cela et en mettant en doute mon objectivité, parce que vous mettez en doute mon objectivité et mon autorité. Cela voudrait dire que, quel que soit le Directeur Général, ce ne serait pas moi qui déciderais, mais ce serait lui et que je ne suis pas capable de manager correctement les équipes. Je crois qu'ici, chacun connaît mon ouverture d'esprit et la façon que j'ai de travailler avec tout le monde, quel qu'il soit, quelle que soit son opinion politique. Je trouve ce que vous venez de faire particulièrement pas correct. Je n'osais même pas imaginer que l'on puisse le faire. Mais c'est vrai qu'avec vous, il faut s'attendre à tout, rien ne vous atteint ! J'ai même vu dans le journal que vous aviez démissionné d'un groupe de travail où vos propres amis m'ont dit que vous n'aviez même jamais mis les pieds. Voilà. À l'Assemblée, vous savez, ce groupe de travail où vous avez démissionné...

M. GROSERRIN.- Je ne suis pas à l'Assemblée ! De quel groupe de travail parlez-vous ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous le dis quand même. Vous faisiez partie d'un groupe de travail, vous avez démissionné et ce sont même certains de vos amis qui m'ont dit « il est bien là-bas, notre GROSERRIN, mais il n'y a jamais mis les pieds et il a démissionné ». Vous avez beaucoup de culot et je trouve que ce n'est pas correct vis-à-vis de Patrick AYACHE et vis-à-vis de moi, puisque vous remettez en cause mon autorité et mon objectivité, ce qui me gêne !

M. GROSERRIN.- Je vais répondre, puisque vous m'attaquez directement. Premièrement, ce n'est pas l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, je rectifie, c'est le Sénat.

M. GROSERRIN.- Ce n'est pas le Sénat, mais le Conseil Supérieur des Programmes.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous y étiez bien en tant que sénateur, ce n'est pas comme citoyen TARTENPION.

M. GROSERRIN.- S'il vous plaît, je n'ai pas à me justifier devant vous !

M. LE PRÉSIDENT.- Moi non plus !

M. GROSERRIN.- Deuxièmement, bien sûr que j'ai assisté au groupe de travail. Troisièmement, on travaillait sous forme de mails, parce que la plupart des gens travaillaient sur autre chose et en règle générale, sur les 18 personnes, il y en avait 3 ou 4. C'est donc un faux procès, mais ce n'est pas cela, ce n'est pas grave que vous me disiez les choses, je m'en fiche et je les assume. Simplement, comme vous faites preuve d'ouverture, à ce moment-là, proposez un vote à bulletins secrets et vous verrez les choses.

M. LE PRÉSIDENT.- Si le tiers le demande, on le fait. Mais je ne fais pas de politique ici. Vous avez même, il y a quelque temps...

M. GROSERRIN.- Je n'ai pas terminé !

M. LE PRÉSIDENT.- Je continue. Il y a quelque temps, lorsque vous êtes venu ici, vous avez mis en doute, vous avez attaqué les Vice-Présidents en disant « vous augmentez les indemnités », vous avez critiqué le nombre de Vice-Présidents...

M. GROSERRIN.- « Chassez le naturel, il revient au galop », Monsieur le Président. Je crois qu'ici, vous aviez compris que je ne voulais pas faire de politique politicienne et je l'ai dit à tous les maires.

M. LE PRÉSIDENT.- Non. N'est-ce pas de la politique politicienne ?

M. GROSERRIN.- Non, non, là, vous êtes mesquin dans votre manière de fonctionner et cela ne vous honore pas !

M. LE PRÉSIDENT.- N'est-ce pas de la politique politicienne ?

M. GROSERRIN.- Non, je pose simplement la question. Je ne mets pas en garde Monsieur AYACHE, j'ai simplement dit « faites cela ». Donc, maintenant, proposez un vote à bulletins secrets.

M. LE PRÉSIDENT.- Quelle est la règle pour un vote à bulletin secret ? Combien de personnes doivent le demander ? Quel est le règlement intérieur ? Je veux dire aussi que prendre aujourd'hui la responsabilité – parce que c'est rejeter le rapport – de mettre en cohérence nos administrations pour qu'elles fonctionnent ensemble, c'est une sacrée responsabilité politique que vous prenez de reculer cela. En plus, vous savez très bien, Monsieur GROSERRIN, que les collaborateurs, c'est du ressort du Président et vous ne savez même pas qui je vais nommer. Vous êtes même certainement loin de savoir qui je vais nommer.

Alors, je vous en prie. Je demande que l'on me fasse confiance, simplement. Mais je ne sais pas quelles sont les règles. Demandez à Jean-Philippe DEMILLIER si c'est de droit. Jean-Philippe me dit que c'est le tiers. Je demande que nous votions ce rapport ce soir, parce qu'il est important pour accélérer. Dans tous les projets que nous avons actuellement en cours, que ce soit le droit des sols, le transfert éventuel de l'Eau, de l'Assainissement, nous devons avancer du même pas. Pour des raisons politiques, vous voulez retarder tout cela. C'est absolument cela et vous m'attaquez sur mon manque d'objectivité. Que ceux qui veulent un vote à bulletins secrets lèvent la main. Je compte 14 voix, le vote à bulletin secret n'a donc pas lieu. Au moins, comme cela, Monsieur GROSERRIN, cela met les choses au clair.

M. GROSPERRIN.- *Intervention hors micro inaudible*

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GROSPERRIN, je retrouve mon calme, je ne l'ai jamais quitté. Mais c'est vrai que je ne suis pas tellement habitué à ce type de pratique. Ce n'est pas comme cela que je travaille avec tous mes amis ici. Ce n'est pas comme cela !

M. MICHAUD.- Comme je l'ai fait en Conférence des Maires...

M. LE PRÉSIDENT.- Attends, on ne revient pas là-dessus. Je suis désolé, Jean-Paul, mais maintenant, je mets au vote.

M. MICHAUD.- Mais je peux m'exprimer !

M. LE PRÉSIDENT.- On ne s'exprime pas sur le DG unique, mais on demande de valider ou non ce rapport. Je te donne la parole une seconde, mais on ne relance pas un débat là-dessus. Je suis désolé.

M. MICHAUD.- Simplement, comme je l'ai dit en Conférence des Maires, je pense que c'est trop tôt pour faire ce transfert. On va encore avoir des transferts de compétences, des prises de compétences à l'Agglomération et je pense que pour l'équité, ce n'est pas que je ne fais pas confiance au Maire et au Président de l'Agglomération...

M. LE PRÉSIDENT.- J'espère que tu lui fais confiance, puisque tu es membre de son Bureau et qu'il t'a accordé une délégation. J'ose espérer que tu me fais confiance. Si tu ne me faisais pas confiance, cela poserait un problème de confiance entre toi et moi. Il faut quand même le dire.

M. MICHAUD.- Je précise les choses.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, tu es Vice-Président en délégation de moi. Que les choses soient claires.

M. MICHAUD.- Tout à fait. Je précise bien que ce n'est pas un manque de confiance ni un problème de personne. La personne m'importe peu. Simplement, je me suis exprimé, je tenais à le faire à nouveau en disant que je pensais que c'était trop tôt pour la mutualisation du Directeur Général de l'Agglomération et du DG Ville. J'aurais souhaité que cela soit fait après les transferts de compétences.

M. LE PRÉSIDENT.- Justement non et je te l'ai déjà expliqué, mon cher Jean-Paul. Je vais te le redire. Il faut qu'il y ait de la cohérence. Tu es en charge, par exemple, actuellement, de la maîtrise d'ouvrage du TCSP. Tu sais très bien que chaque semaine, tous les 15 jours, toutes les 3 semaines, on doit coordonner l'ensemble des actions entre l'Agglo, maître d'ouvrage du TCSP et la Ville, maître d'œuvre. Tu sais très bien qu'il y a déjà eu un certain nombre de petites difficultés pour le tram, parce qu'il y avait 2 patrons et cela n'avancait pas au même rythme, au même niveau. C'est là que tu devrais être le premier à penser qu'il faut aller encore plus vite pour qu'il y ait une seule Direction et que tout le monde obéisse au même chef. Jacques KRIEGER travaille sur les schémas de l'aide aux maires. Si demain on veut mutualiser des choses entre la Ville et l'Agglomération, renforcer cette aide, dont les communes de la périphérie ont besoin, il faut effectivement que nous avançons au même pas et à la même vitesse. Donc, je ne comprends pas pourquoi tu as cette attitude. Je sais que tout le monde n'est pas d'accord sur le droit des sols, mais c'est bien un sujet sur lequel nous devons avancer. Demain, pour travailler sur la réflexion que l'on doit avoir sur le transfert éventuel de l'Eau et de l'Assainissement à l'Agglo, qui sont aujourd'hui de la responsabilité de la Ville, n'est-il pas bon qu'un même patron dirige tout cela ? Je ne comprends pas, tu devrais être celui qui dit « allons plus vite ». Faute de quoi c'est un manque de confiance. Mais on ne va pas reprendre le débat là-dessus. Je mets donc ce rapport aux voix. Que ceux qui s'opposent lèvent la main. Je compte 19 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 8. Ce rapport est donc adopté. Je voudrais juste redire un mot, Monsieur GROSPERRIN, sur ma seule règle, parce que quand on m'attaque là-dessus, cela me gêne.

Ce qui m'intéresse, c'est l'intérêt général. Mettez-vous le bien dans la tête, bien gravé là : l'intérêt général.

Rapport n° I.2.2 - Convention de mise à disposition d'agents
pour le Service commun en charge de l'instruction du droit des sols

M. BAULIEU.- Ce rapport concerne quelques compléments aux dispositions prises dans ce domaine. En février, un service commun a été créé pour l'instruction du droit des sols. Il a été présenté à plusieurs reprises, il est maintenant opérationnel. Mais dans le dispositif, les agents actuels de la Ville sont transférés au 1^{er} juillet 2015, à l'exception de 2 agents liés à l'encadrement (le Directeur Urbanisme Opérationnel et le Chef du Service Administration Expertise), ces 2 agents ayant des missions qui ne relèvent pas du service commun. Ils sont donc mis à disposition de la Communauté pour partie de leurs fonctions et de leur temps, à raison de 0,4 ETP chacun. Il s'agit de mettre en place une convention que vous avez dans l'annexe, qui précise les conditions de mise à disposition de ces 2 agents entre les 2 collectivités. C'est en quelque sorte un dispositif complémentaire aux services communs que nous avons créé.

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs BODIN et FOUSSERET ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 12 abstentions.

Rapport n° I.2.3 - Politique de la Ville - Mise à disposition de la Direction Contrat de Ville

M. BAULIEU.- C'est également un dispositif complémentaire, puisque nous avons délibéré pour la mise en place de ce dispositif commun en décembre dernier. Cela a pris effet au 1^{er} janvier, mais tout ceci renvoie à une délibération quant aux modalités pratiques de la mise à disposition. Je passe sur le contexte, sur les missions de la Direction que l'on traduit et les mises à disposition des services. Tout cela est rappelé. La Direction Contrat de Ville positionnée au niveau communautaire doit en conséquence être mise à disposition de la Ville de Besançon pour les actions continuant à relever de la compétence communale, sur le fondement du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), encadrant la mutualisation. C'est de cela qu'il s'agit. Les précisions sur la ligne de partage seront bien évidemment à affiner dans le courant de l'exercice. Concernant la situation individuelle des agents affectés en partie à la compétence transférée et conformément aux dispositions du CGCT, le transfert peut être proposé aux agents exerçant pour partie seulement dans un service ou une partie de service transféré. En cas de refus, ils sont, de plein droit et sans limitation de durée, mis à disposition à titre individuel pour la partie de leur fonction relevant du service ou de la partie du service transféré.

Nous sommes ici dans la dérogation lorsque le service est mixte. Cela n'emporte donc pas l'automatisme du transfert. Ainsi, en fonction du choix des agents d'être ou non transférés de la Ville au Grand Besançon, la convention à conclure détermine, d'une part, les conditions de mise à disposition auprès du Grand Besançon des agents continuant à relever de la Ville et, d'autre part, les conditions de mise à disposition de la Ville de la Direction du Contrat de Ville dans le cadre d'une bonne organisation de services. Vous voyez qu'il y a des sens complémentaires. Cette convention de mise à disposition porte de manière transitoire sur l'année 2015. Dans ce cadre, il est proposé pour l'année 2015 de répartir à parité entre le Grand Besançon et la Ville, le coût de la Direction qui s'élève globalement à 367 852 €. On peut simplement ajouter que l'exercice de la compétence Politique de la Ville par le Grand Besançon s'accompagnera d'un transfert de moyens qui sera imputé sur l'ACTP de la Ville, après évaluation des charges qu'elle supportait à ce titre. Cela fait donc partie des choses sur lesquelles nous avons statué tout à l'heure.

Nous sommes là sur la mise en place d'une convention un peu particulière, puisque si tous les agents ne sont pas transférés, ils seront mis à disposition. Cela fait partie de la convention. Comme la Direction est attachée à l'Agglomération et que certaines compétences s'exercent toujours dans le cadre de la Ville, cette Direction sera mise à disposition de la Ville pour ce faire. C'est ce que vous trouvez dans la convention ici annexée.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions.

Rapport n°1.2.4 - Comité des Œuvres Sociales -
Attribution de la subvention complémentaire de fonctionnement annuelle

M. LE PRÉSIDENT.- Cette subvention s'élève à 211 250 €. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Mesdames DARD, GERDIL-DJAOUAT, JOLY, MICHEL et SEBBAH et Messieurs BAULIEU et POULIN ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? S'il n'y en a pas, c'est adopté.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.2 - Modification des statuts de la CAGB

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit là d'un balayage des statuts, d'un dépoussiérage et d'une mise à jour pour se recaler au fil des ans, un certain nombre de choses ayant évolué. Il convient donc que nous puissions nous recaler pour être parfaitement en ligne avec ce que nous faisons aujourd'hui.

Vous avez notamment :

- l'ajout de compétences nouvelles, notamment l'Université dont nous parlerons tout à l'heure,
- la mise à jour d'intitulés suite à des modifications législatives,
- la mise en concordance des statuts avec les interventions actuelles de la CAGB.

Concernant l'économie, on propose d'ajouter comme compétence le soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers des actions d'intérêt communautaire. Cette compétence va permettre à la CAGB entre autres d'intervenir dans ces domaines, notamment sur le volet immobilier universitaire. Nous avons déjà vu que nous intervenions sur la COMUE, même si c'est du mobilier qui appartient à la Ville. Vous avez également la précision de la compétence relative aux infrastructures de réseau, avec l'étude et la participation à la réalisation d'infrastructures de réseaux hauts et très hauts débits de télécommunication d'intérêt communautaire. Ce qui est en gras est ce qui est modifié. Dans le dernier paragraphe, on modifie « à l'attention des entreprises et administrations » pour les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

Concernant le Sport, vous avez l'ajout d'une nouvelle compétence, à savoir le soutien aux clubs sportifs de haut niveau. Cette compétence permettra d'accroître l'intervention de la CAGB dans ce domaine et de contribuer au développement de l'attractivité du territoire. Concernant l'Habitat, on modifie la compétence par « Aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage (aires d'accueil, aires de grands passages et terrains de délestage), aménagement et gestion de solutions d'habitats destinées à la sédentarisation des gens du voyage (terrains familiaux, habitat spécifique) ».

Concernant l'Environnement, en matière d'énergie renouvelable, ce sont :

- le soutien et les actions de développement des énergies renouvelables,
- la création et la gestion d'équipements d'intérêt communautaire.

On ajoute la compétence sur la réalisation d'études sur l'amélioration de la connaissance environnementale du territoire, sur l'adaptation et la vulnérabilité énergétiques et écologiques du territoire face au changement climatique. Concernant les Transports, on intègre une nouvelle rédaction de la compétence telle que modifiée par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), à savoir l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II, etc., comme c'est indiqué là.

Concernant la Politique de la Ville, c'est la loi Lamy. Cela devient « en matière de Politique de la Ville dans la communauté, avec :

- l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville,
- l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- les programmes d'actions définis dans le contrat de ville ».

Parmi les autres modifications, et ce sera la conclusion, vous avez :

- la suppression de la compétence de « Prise en charge des participations communales sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges », puisque c'est terminé et que nous n'avons plus rien à rembourser,
- l'actualisation de la liste des communes, les communes d'Auxon-Dessus et Auxon-Dessous ayant eu la très bonne idée de s'allier en une seule, Les Auxons.

Avez-vous des questions à poser par rapport à cela ?

M. FAGAUT.- Par rapport à ce dossier, notamment par rapport à la compétence Sport, vous dites dans le rapport qu'au niveau de l'Agglomération, on va accroître le soutien aux clubs sportifs de haut niveau. J'ai pu l'écrire dans une tribune dernièrement. Il me semble qu'à terme, à notre sens, l'Agglomération devra s'emparer pleinement de la compétence au niveau du sport de haut niveau pour les clubs sportifs. Cependant, j'aurais 3 remarques par rapport à cette augmentation de prise de responsabilité de l'Agglomération, notamment par rapport aux projets de clubs :

- premièrement, nous devons être vigilants, j'en ai déjà débattu avec Jean-Yves PRALON, le Président de la Commission, sur les projets que les clubs devront avoir pour qu'il y ait un rayonnement d'Agglomération dans le cadre de leur projet de club,
- deuxièmement, nous devons être vigilants si, à terme, l'Agglomération récupère la compétence globale, que les transferts de moyen de la Ville vers l'Agglomération soient effectivement à la hauteur de ce qui est donné à ce jour,
- troisièmement, il faudra bien que l'on mette en place aussi des critères très pertinents, mais c'est aussi le cadre de la Commission et nous travaillerons là-dessus.

J'aurais 2 questions concernant les installations sportives. Les installations sportives utilisées à ce jour par les clubs de haut niveau vont-elles être, à terme, transférées également à l'Agglomération ? Si ce n'est pas le cas, la Ville de Besançon facturera-t-elle des prestations à l'Agglomération pour l'utilisation des installations sportives par les clubs de haut niveau qui seront peut-être d'Agglomération ? Les contrats de développement actuellement signés par la Ville seront-ils également transférés à l'Agglomération ? Je me doute bien que ce sera le cas, de toute manière. Qu'en sera-t-il si nous avons des clubs sportifs de l'Agglomération, autres que ceux de la Ville, qui atteignent des niveaux nationaux, comme c'est le cas à ce jour au niveau des clubs bisontins ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que c'est déjà un véritable progrès. Je remercie d'ailleurs l'Agglomération, Jean-Yves PRALON, Abdel GHEZALI qui est très présent sur le terrain avec lui. Effectivement, c'est une modification de nos pratiques et de nos compétences. Nous allons continuer à travailler. L'Agglomération va mettre une somme déjà modeste pour démarrer, mais dans le contexte actuel, je trouve que c'est bien. La Ville met plusieurs millions d'euros, nous n'en sommes pas là au niveau de l'Agglomération. Je pense qu'il faut que nous discutons de tout cela, notamment sur le transfert des équipements sportifs à terme. Comme je le disais tout à l'heure, le sens de l'histoire, c'est l'Agglomération. C'est pour cela que je ne comprends vraiment pas votre sortie tout à l'heure sur le DG unique. Voilà un exemple. Si demain il faut travailler là-dessus, il vaut mieux qu'un seul Directeur commande. Mais nous n'en sommes pas là, à signer des contrats d'objectif.

De plus, je pense que l'élément nouveau que constitue le début de prise de compétences de l'Agglomération doit aussi s'accompagner de tours de table avec les autres collectivités. Je ne comprendrais pas que l'Agglomération et la Ville s'engagent et que d'autres collectivités (Région ou Conseil Départemental) ne s'engagent pas à nos côtés. Je crois que si nous voulons créer une véritable politique au niveau des clubs de haut niveau, je rappelle qu'un club du Grand Besançon est grand bisontin, doubiste (ou doubien) et franc-comtois. Je pense donc que l'ajout de tous ces soutiens – et seulement l'ajout de tous ces soutiens – nous permettra, au-delà des discours de bonnes intentions, de faire en sorte que nous avançons. On a déjà eu l'occasion de le dire, mais à terme – je dis bien « à terme », parce qu'il faudra aussi voir comment l'Agglomération aura les moyens d'investir – concernant les compétences des grands équipements sportifs, nous sommes en train de réfléchir sur un schéma aquatique avec entre autres un équipement aquatique, une base de plein-air. Tout cela est ambitieux. Il faut que l'on regarde comment on a les moyens de le faire. À terme, oui, dans quelques années, on doit là aussi travailler là-dessus et cela suivra dans le Sport, comme cela a suivi dans les autres domaines.

Jean-Yves, je te passe volontiers la parole. Tu as porté ce dossier depuis fort longtemps, je m'en souviens et je t'en remercie. L'Agglo met en accord ses paroles et ses actes.

M. PRALON.- Je voudrais rassurer les maires ici présents, parce que je crois qu'il faut que nous soyons très clairs sur ce dossier. Il ne s'agit pas pour l'instant de transférer les équipements de la Ville sur l'Agglomération, premièrement. Deuxièmement, quand le Président dit que la Ville met beaucoup d'argent, on parle même de centaines de milliers d'euros, voire plus, pour les clubs de haut niveau...

M. LE PRÉSIDENT.- On ne va pas demander à l'Agglo de le faire.

M. PRALON.- Dites-vous bien qu'ici, dans le cas présent, on parle de quelques dizaines de milliers d'euros pour un bon nombre de clubs qui participent autant que les autres compétences. Là-dessus, personne ne m'arrêtera pour le dire. Je pense que le Sport et la Culture mettent en valeur notre Agglomération. Quand on a des clubs sportifs de haut niveau, on se doit d'être à leurs côtés. Encore hier soir, j'étais au stade Léo Lagrange, il y avait 10 000 personnes et croyez-moi, il y avait du bonheur autour de ce stade. Si on met quelques dizaines de milliers d'euros pour soutenir des clubs sportifs qui participent à l'attractivité et au rayonnement de la Ville de Besançon, personnellement, je suis très favorable à cette action. On ne peut pas toujours vouloir dire que Dijon est devant Besançon. Je crois qu'à un moment donné, il faut que l'on soit réaliste, que l'on se regarde.

Il n'y a pas que le ramassage des poubelles et les bus qui passent à Besançon, il y a aussi des activités qui méritent. D'ailleurs, quand on a passé ce dossier en Commission, les membres de la Commission présents ici dans la salle peuvent en témoigner, les premiers qui ont réagi sont les maires de communes. Même deux dames des communes ont dit « ce serait bien : au moins, on pourrait avoir des sportifs qui viennent dans nos villages inculquer quelques rudiments à nos gamins ». C'est cela l'Agglomération. C'est un ciment que nous devons tisser et ce ciment que nous devons faire prendre aux 58 communes de cette Agglomération passe aussi par le Sport et la Culture.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je suis totalement d'accord avec toi sur ce sujet. Je n'ai pas pu aller au match hier soir, mais il y avait 9 750 personnes exactement, soit 10 000, comme tu dis, une grande partie venant de l'Agglomération. On m'a dit qu'il y avait une ambiance fantastique, le stade était plein, ce qui fait plaisir. Quel magnifique exemple pour les jeunes ! On m'a dit qu'il y avait beaucoup de jeunes qui venaient de partout, de Besançon, des écoles de foot de Besançon, de la périphérie. De plus, je pense qu'en matière d'éducation, de citoyenneté, il y a un véritable axe avec le sport et nous n'en sommes qu'au début. Je crois que la somme envisagée, pour que vous ayez un ordre d'idée, c'est 60 000 €. Nous sommes très loin des 1,5 M€ que la Ville met. Mais je pense que c'est un symbole et cela va au-delà du symbole. Tu as raison de le dire. Rassurez-vous, chers collègues, on ne va pas engager l'Agglomération dans des dépenses inconsidérées. Non, soyez rassurés. Là aussi, nous serons objectifs. Par rapport à cela, avez-vous d'autres questions ?

Un intervenant.- Question hors micro inaudible.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela dépend à quel niveau il intervient. En club sportif de haut niveau, c'est par exemple au minimum CFA 2 ou national. De plus, c'est très compliqué, parce que la 1^{ère} division au football n'a rien à voir avec la 1^{ère} division au basket-ball, qui elle-même n'a rien à voir avec la 1^{ère} division au handball. C'est compliqué. J'avoue que je ne suis pas un grand spécialiste. Abdel GHEZALI est beaucoup plus spécialiste que moi, avec Jean-Yves PRALON, parce que les budgets ne sont pas les mêmes. Certains clubs de 1^{ère} division ont des budgets de 100 000 € ; dans d'autres, ce sont des dizaines de milliers d'euros, voire des centaines. Pour le foot, c'est au minimum CFA 2. On ne va pas dire « ligue 2 ». En plus, entre parenthèses, quand nos clubs de football seront en ligue 2, on n'aura plus de souci, parce que ce sera pris en charge par la publicité et par les droits de télévision. Mais nous n'y sommes pas encore. Nous y avons été, nous avons même été la ville de France qui est restée la plus longtemps en ligue 2 sans interruption (pendant plus de 50 ans, je crois). Maintenant, nous n'y sommes plus et j'espère que nous y reviendrons.

M. PRALON.- Je voudrais simplement ajouter une chose, parce que cela me fait vraiment plaisir. Ce n'est effectivement pas beaucoup d'argent, même si vous allez toujours me dire que c'est beaucoup. Tous les membres de la Commission, nos deux femmes comprises, avec Abdel GHEZALI, Ludovic FAGAUT, Laurent CROIZIER, tous les présents ont dit « nous voulons travailler sur la définition du critère » pour voir ce que l'on allait mettre pour cette répartition des 60 000 €. Je pensais que seules deux ou trois personnes voulaient travailler là-dessus et quand j'ai demandé qui voulait s'en charger, ils ont tous levé la main pour venir travailler sur les critères. Pour moi, croyez-moi que nous ne faisons pas de politique dans cette Commission, tout le monde est présent.

M. LE PRÉSIDENT.- Si ce n'est de la politique sportive !

M. PRALON.- Je pense que les clubs sportifs méritent d'être soutenus ici, à Besançon. Ils en ont aussi besoin.

M. LE PRÉSIDENT.- Les clubs sportifs me chargent de vous dire – ce n'est pas vrai, c'est moi qui invente – qu'ils comptent aussi sur le soutien des autres collectivités, entre autres la Région et le Département. Ils me disent « on est très bien reçu, mais on va voir maintenant quel est le montant du chèque ». Je suis sûr que vous allez les suivre, parce que vous aimez le sport.

Mme VIGNOT.- Je m'interroge sur ce qui nous avait amenés à penser que l'enseignement supérieur et la recherche puissent être mis dans l'enveloppe « économie » et pas dans un axe de compétence propre, parce que l'enseignement supérieur et la recherche ouvrent à d'autres perspectives que la question de l'économie. Donc, je m'interroge.

M. LE PRÉSIDENT.- Quelle proposition aurais-tu faite à la place ?

Mme VIGNOT.- Je pense que l'enseignement et la recherche sont une compétence propre qu'il aurait peut-être été intéressant de mettre en œuvre, parce que du coup, on n'aborde pas toutes les dimensions que ce domaine d'activités apporte à nos territoires. C'est extrêmement structurant pour nos territoires.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons évoqué ce sujet il y a quelque temps en Bureau. Il est clair que pour nous qui avons la compétence Économie, l'axe lié entre la recherche et l'économie est un axe fort. Cela a été mis sous cette compétence, parce que cela nous paraissait intéressant. De là à la mettre dans une compétence propre, cela voudrait dire dans un premier temps, créer un service propre, ce qui paraissait compliqué. Mais tout cela peut être modifié dans le temps. Aujourd'hui, que faisons-nous beaucoup ? C'est le lien entre l'économie, la recherche et l'enseignement supérieur. Après, nous pourrions envisager de faire autrement, mais c'était multiplier les choses et il fallait refaire encore une Commission. Ensuite, il y avait aussi le problème des vice-présidences. Il fallait refaire des Commissions supplémentaires, ce qui était extrêmement compliqué.

Je voudrais aussi rappeler que la compétence Enseignement supérieur reste une compétence de l'État, ce qui est au moins une des raisons. Honnêtement, je ne me rappelle plus dans le détail, mais on avait dit : « oui, l'enseignement supérieur, c'est l'État ; nous, c'est plutôt le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'économie ». Les chercheurs que je vois le plus actuellement sont ceux sur Témis, dans des pépinières, etc.

Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois 2 oppositions. C'est donc adopté.

Rapport n°0.3 - Compétence actions de développement économique -
Évolution de la définition de l'intérêt communautaire

M. LE PRÉSIDENT.- Depuis 2002, nous nous sommes prononcés à plusieurs reprises sur la définition de l'intérêt communautaire. Nous proposons donc de faire évoluer cette définition afin qu'elle soit cohérente avec les interventions de la CAGB dans ce domaine, et notamment avec la stratégie de développement économique. Cela se passe bien, d'ailleurs. Nous avons régulièrement des rencontres avec des industriels, nous en avons encore eu une la semaine dernière, je crois. Il y a de véritables talents. Nous avons rencontré l'autre jour entre autres à l'Agglo de jeunes entreprises dans le domaine de la « French Tech ». Il y a beaucoup de talents dans le domaine du luxe, du numérique, de l'aérospatiale, du spatial. Effectivement, nous avons le sentiment que les choses ne se passent pas forcément mal ici. De plus, c'est un petit échantillon, mais j'ai interrogé ces entreprises, parce que je suis très soucieux de l'activité économique. Dans ces domaines des microtechniques, des nanotechnologies, du luxe, ils me disent que pour l'instant, les choses vont bien. Certes, ce n'est pas général, mais dans ce domaine qui est un domaine d'intervention privilégié, les choses vont plutôt bien.

Je ne veux pas tout vous relire cela ici, mais nous mettons simplement « actions économiques ». Nous définissons l'organisation d'événements et de manifestations à caractère économique en ajoutant « colloques, ateliers » entre parenthèses, pour donner un peu une idée. Concernant la prospection, nous évoquons l'assistance dans la définition des projets des entreprises locales et extérieures, parce qu'elles peuvent être locales, concerner un développement endogène ou exogène. À la fin, vous avez 5 ou 6 nouveaux items, notamment d'excellence et stratégiques. Nous définissons ce que je viens d'évoquer, à savoir la santé, le luxe, l'aéronautique, la défense, le numérique et l'énergie.

Vous avez également :

- le soutien à la création d'entreprises,
- la participation à des actions visant à la requalification d'espaces d'activités dégradés,
- le soutien en matière d'emploi et de formation professionnelle, en particulier dans les secteurs à tension,
- le soutien à l'innovation à travers des projets associant des entreprises du territoire.

Nous avons donc là aussi réactualisé, nous nous sommes mis en conformité. C'est un sujet que suit Alain BLESSEMAILLE, mais je le présente toujours pour les mêmes problèmes de conflit d'intérêts et autres. Je vous propose donc de vous prononcer favorablement sur cette nouvelle définition de l'intérêt communautaire. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions.

Questions diverses

Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser sur les décisions du Bureau dans le cadre de la délégation du Conseil au Bureau ? Je n'en vois pas.

Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée comme Président ? Je n'en vois pas.

Commission n° 06 : Aménagement et coopérations

Rapport n°6.1 - Avis défavorable sur le projet de décret
établissant Dijon comme chef-lieu de la région Bourgogne-Franche-Comté

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vais pas tout vous relire, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Nous pensons que Besançon est légitime pour devenir le chef-lieu de la nouvelle région et nous donnons des arguments par rapport à cela. Pour être clair, je pense que la loi sur la fusion des régions est une bonne chose. J'ai peut-être déjà eu l'occasion de le dire ici, mais je le répète : c'est une bonne chose, parce qu'elle va permettre à deux petites régions, la Bourgogne (1,9 M d'habitants) et la Franche-Comté (1,2 M d'habitants), soit environ 3 M d'habitants, de devenir une région plus forte. De plus, cette région a la particularité de ne pas avoir de métropole. Dijon n'est pas une métropole, Besançon non plus. Par contre, Dijon est une communauté urbaine. Besançon ne l'est pas, mais la loi prévoit à terme, si on le souhaite, avant 2017, éventuellement de passer en communauté urbaine. Demain, il faut trouver des solutions pour que nous puissions rester attractifs dans cette région. Jacques GROSPELLIN évoquait entre autres la nécessité d'avoir des projets fédérateurs, qui fassent rayonner l'Agglo, qui soient des projets moteurs, ce que je partage, mais encore faudra-t-il trouver comment les financer.

Je pense aujourd'hui que nous devons réagir assez fortement pour faire entendre la voix de la Franche-Comté. Le travail que je fais actuellement quasiment à plein temps est de faire entendre la voix de la Franche-Comté auprès de celles et ceux qui décident. Nous sommes aujourd'hui dans une phase décisionnelle. J'ai déjà rencontré le Préfet DELZANT (Bourgogne), Préfet préfigurateur, et le Préfet FRATACCI (Franche-Comté). Le recteur coordinateur est Monsieur CHANET et l'ARS (Agence Régionale de Santé) préfigurateur est Christophe LANNELONGUE (Bourgogne), puisqu'il n'y en a plus à Besançon depuis le départ de la précédente ARS. Les Préfets préfigurateurs vont rendre leur rapport aux alentours du 29 juin prochain, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, les choses sont en train de se jouer et que le chef-lieu de la future région sera certainement déterminé dans le courant du mois de juillet. Je crois qu'aujourd'hui, très clairement, il faut que la région Franche-Comté fasse entendre sa voix. Il faut que l'Agglomération capitale régionale qu'est le Grand Besançon fasse entendre sa voix, mais qu'il ne la fasse pas entendre seul, parce que seuls, nous irions à l'échec.

C'est pour cela que j'ai proposé le texte que vous avez là à un certain nombre de collègues. Je l'ai déjà fait voter par le Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté à l'unanimité, entre autres Alain CHRÉTIEN (Vesoul) que j'ai vu hier à Paris et Jacques PELISSARD qui m'ont dit être d'accord pour voter ce texte. Marcel BONNOT à Montbéliard va le voter. Je crois que Madame BIGUINET aussi. Damien MESLOT a dit à mon Directeur Général qu'il était d'accord pour le voter. Comme vous voyez, je ne fais pas de politique là-dessus. Patrick GENRE est d'accord, de même que Jean-Marie SERMIER à Dole. Je l'ai aussi proposé à la Présidente du Conseil Départemental du Doubs, Christine BOUQUIN, qui a dit qu'elle allait le voter, idem pour Yves KRATTINGER. Je fais aussi passer ce texte au Président du Conseil Départemental du Jura, que je ne connais pas, et à celui du Territoire de Belfort que je ne connais pas personnellement. Je l'ai fait passer aussi à l'association des maires du Doubs, à l'association des communes rurales, en fait au plus grand nombre. J'ai rencontré hier certains parlementaires. Je n'ai pas encore posé la question à Éric ALAUZET, mais je pense qu'il le votera. J'en ai parlé à Frédéric BARBIER, à Jean-Michel VILLAUMÉ, à Martial BOURQUIN, qui tous sont d'accord pour voter ce texte. Je l'ai aussi proposé à la Présidente du Conseil Régional qui a fait quelques ajouts et qui m'a dit que ce texte convenait.

Si nous votons ce texte, nous l'enverrons à la Présidente de Région comme étant l'avis du Grand Besançon, un avis fort, puisqu'il représentera la quasi-totalité des exécutifs gouvernant en Franche-Comté, qui sont dans le Département ou dans les communautés d'agglomération. C'est ce que je voudrais que nous puissions faire voter pour affirmer que nous existons, que cette région a des atouts et qu'il ne faut pas avoir de complexes. Je maintiens que nous avons bien mérité ce qui pourrait nous arriver quelquefois. Quand certains passent leur temps à dénigrer la Franche-Comté, je n'ai pas dit qu'il y en avait dans cette salle, mais je parle globalement des gens qui ne sont jamais contents, qui disent que c'est toujours mieux ailleurs, que c'est toujours mieux à Dijon, à dire que nous pourrions faire mieux, qu'il faudrait mieux faire comme les autres, je pense que l'on se tire des balles dans les pieds, vraiment. Il faut être fier de ce que nous avons. Quand vous regardez une carte de l'INSEE et j'ai encore eu l'occasion de le dire dernièrement aux personnes que j'ai rencontrées ces deux jours, hier et aujourd'hui, où est le développement économique ? Sur la carte de Bourgogne-Franche-Comté, il est à Dijon. Après, quand vous regardez, c'est Besançon, Belfort et Montbéliard. Là, il y a un axe fort. La région Bourgogne-Franche-Comté demain restera certainement la première région industrielle de France. Pourquoi ? Parce qu'il y a Besançon, Belfort et Montbéliard. Certes, il y a aussi Le Creusot, Montceau-les-Mines et Dijon, mais quand même, ce sont des axes forts.

De plus, nous avons un avantage extraordinaire, la proximité avec la Suisse et les Suisses sont très demandeurs de coopération. Donc, il ne faut pas que nous ayons des complexes. Il faut que nous soyons offensifs et je suis dans une situation d'être offensif. Comme vous le savez, je ne suis pas naïf, mais combatif et constructif. Oui, il faut construire. Demain, je plaide pour un partage équilibré, pour un équilibre des grandes fonctions de commandement. On peut dire aujourd'hui – et j'en ai la quasi-certitude – qu'en matière d'effectifs, il n'y aura pas de grands chambardements, de grands bouleversements pour les membres des services de l'État, que ce soit en Bourgogne ou en Franche-Comté. Je ne dis pas qu'il n'y en aura pas à la marge, mais la meilleure preuve en est qu'ici, Emmanuel VALLS a signé un courrier pour dire que nous allons construire un bâtiment pour 800 personnes à la gare Viotte. Il faut que les fonctions de commandement soient réparties équitablement. Que sont les fonctions de commandement ? C'est la Préfecture de Région, le chef-lieu de Région, le Siège du Conseil Régional, la DRFiP (Direction Régionale des Finances Publiques), l'ARS, le Rectorat, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), Jeunesse et Sport, la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), la DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt), etc., et j'en oublie certainement quelques-uns, mais j'en ai cité beaucoup.

Il faut que cela soit réparti et demain, ce serait une très grave erreur que tout soit centralisé sur un seul point. Pourquoi ? D'abord parce que cela pourrait donner des tentations cessionnistes à certains territoires qui resteraient agrégés vers la région Île-de-France, lyonnaise ou l'Alsace et la Lorraine. Ce que je dis est vrai aussi pour la Bourgogne. Il faut donc que les choses soient équilibrées et je me bats actuellement pour que nous ayons cet équilibre qui, je l'espère, sera réalisé. J'ai eu l'occasion d'en parler au Premier ministre qui m'a dit que les choses seraient équilibrées. J'ai lu attentivement, tout comme vous, le compte rendu du Conseil des ministres de fin avril. J'ai lu aussi attentivement la lettre du Préfet préfigurateur DELZANT et du Préfet de Franche-Comté Monsieur FRATACCI qui le dit aussi. Maintenant, nous sommes dans un moment charnière. Je n'ai aucune garantie ni certitude, si ce n'est que j'ai fait passer ce message et que je souhaite que ce type de déclaration revienne au plus haut niveau. Quand je dis « au plus haut niveau », je veux dire chez le Ministre de l'Intérieur, chez le Premier ministre et chez le Président de la République.

Je pense qu'au-delà de l'intérêt de cette fusion de région qui est de nous donner plus de lisibilité, plus d'efficacité, il y aura là aussi certainement, dans la région Bourgogne-Franche-Comté un DGS unique et nous n'attendrons pas pour le nommer. Il nous permettra de donner plus de cohérence à tout cela. Je pense que vouloir faire une réforme sur les vieux schémas, les schémas du siècle dernier qui étaient des schémas centralisateurs, serait une très grave erreur. Il faut au contraire – et c'est une thèse que j'ai évoquée ces derniers jours – profiter de cela pour mettre en place un nouveau mode de gouvernance. Nous ne sommes plus à la centralisation qui était les 19^e et 20^e siècles. Aujourd'hui, nous sommes au 21^e siècle. La centralisation, c'est l'archaïsme ; le modernisme et le progrès, c'est la mise en place de pôles multipolaires. Pourquoi ? Parce que les technologies ont évolué. Entre Besançon et Dijon, c'est 30 minutes en TGV et je l'ai encore fait ce soir, ce qui veut dire que porte à porte, cela fait à peu près 1h de trajet. Comme je l'ai dit à plusieurs ministres que j'ai rencontrés, c'est plus rapide que d'aller de La Défense à Bercy un soir à 18h. Donc, il faut que nous utilisions les nouvelles technologies. Aujourd'hui, nous ne devons pas mettre en place une réforme qui se base sur des schémas de pensée ou de gouvernance qui soient des schémas archaïques du 19^e siècle. On ne doit pas avoir un siècle de retard, mais au moins un demi-siècle d'avance, c'est-à-dire utiliser toutes les possibilités pour que nous ayons une réforme qui touche tous les territoires.

Il y a aussi quelque chose de très important que je veux souligner. On parle beaucoup des grandes villes, de Besançon, de Dijon, voire de Belfort et de Montbéliard. Mais il y a aussi tous les territoires avoisinants, urbains et ruraux. C'est justement l'occasion, avec ce nouveau mode de gouvernance, de mettre en place, entre autres par le biais des pôles métropolitains, des systèmes de gouvernance nouveaux qui utilisent de nouvelles technologies et une façon de voir les choses différemment. Aujourd'hui, utilisons la technologie. Quand je veux rencontrer les patrons de grands groupes immobiliers et discuter avec eux, comme cela m'est encore arrivé la semaine dernière, si vous trouvez une date où ils peuvent venir à Besançon ou je peux aller à Paris, cela va prendre beaucoup de temps.

Maintenant, vous avez un outil fantastique : la vidéoconférence. Vous avez une caméra en face de vous, un écran et vous discutez. L'État serait bien inspiré de mettre en place dans les territoires ruraux, des lieux payés par l'État pour permettre aux maires de pouvoir dialoguer directement avec les administrations. C'est une proposition que j'ai faite. Que la Préfecture de Région soit à Dijon ou à Besançon, si elle est à Besançon, quand vous êtes dans le haut de l'Yonne ou dans la Nièvre, c'est ½ journée pour venir et ½ journée pour repartir. Si c'est à Dijon, quand vous êtes au bas du Ballon d'Alsace, si vous êtes à Faucogney-et-La-Mer et que vous devez aller à Dijon, c'est très compliqué et cela prend beaucoup de temps. Pourquoi ne mettrait-on pas, par exemple par canton, un lieu où l'on puisse se rencontrer, se connecter, qu'une organisation se mette en place pour permettre une gouvernance et des prises de décisions qui nous rapprocheraient des citoyens, qui rapprocheraient les élus des décideurs ? Là, je crois qu'il y a des choses à faire, c'est ce que j'explique dans ce texte.

Il y a autre chose. J'ai voulu que l'on propose quelque chose qui prenne un pas d'avance. Demain, il faut que nous puissions réfléchir à d'autres choses. Je pose le principe que demain, la Chambre régionale des Comptes étant partie à Dijon, si par hasard – ce n'est pas prévu pour l'instant – il y avait un regroupement des tribunaux administratifs, il ne serait que justice que ce regroupement se fasse, par exemple, à Besançon. Si demain il devait y avoir un regroupement des Cours d'appel, il serait important que cela se fasse à Besançon. Ensuite, en fonction des services qui seront là, il faut continuer à se battre pour Pôle Emploi, pour tout ce qui touche à la formation, à l'environnement. En un mot, on a besoin de se faire entendre. Il y a tout de même un peu quelque part le besoin de dire « on est là, on a des atouts ». On le fait savoir, on ne veut pas la guerre, mais on veut être respecté. Voilà le but de ce que l'on veut faire là. Je ne vais pas trop rentrer dans les détails, je peux répondre à vos questions. Cela va être compliqué, mais j'ai vu passer la création d'une agence nationale de la biodiversité. Je remercie d'ailleurs les services qui ont préparé très rapidement un excellent rapport que j'ai remis. Le Grand Besançon et la Franche-Comté ont tous les atouts pour être reconnus comme un lieu où serait implantée une agence nationale de la biodiversité. Je développe cela dans un rapport que je n'ai pas ici, mais que je pourrai vous faire passer. Je sais que ce ne sera pas facile, l'autre candidat étant Montpellier. Mais si on n'y va pas en pensant que l'on va gagner – et je pense que l'on peut gagner – et si l'on n'a pas la volonté de le faire, on n'aura rien. On ne viendra pas nous le proposer, c'est à nous de le demander.

Je suis donc dans une phase offensive. Quand je dis « moi », c'est le Maire de Besançon, le Président du Grand Besançon et la Présidente de Région, parce que nous faisons cela ensemble et je le fais bien entendu avec Marie-Guite DUFAY, avec qui on se répartit le travail. C'est vrai que j'ai rencontré le Président de la République hier avec un certain nombre de collègues pour parler de politique en général, et entre autres de ceci. Cet après-midi, j'ai rencontré de très proches collaborateurs du Président de la République, à qui j'ai fait part de mes souhaits, de notre volonté. Comme on dit, j'ai été écouté attentivement pendant une heure et demie. Maintenant, cela reste là et cela apporte de l'eau à notre moulin, sachant que rien n'est facile et que l'on ne m'a donné aucune assurance. Je vous le dis tout de suite. Ne venez pas me dire « qu'allez-vous avoir ? », « qu'avez-vous demandé ? » Quand on négocie, ce n'est pas au micro de France Bleue ou devant un journaliste de l'Est Républicain (que je salue respectueusement) que je le dirai. Quand ce sera sûr, je le leur dirai peut-être un peu avant pour qu'ils aient l'information. Mais aujourd'hui, ce n'est pas sûr. Donc, je travaille, j'espère qu'il y aura du résultat. Je travaille là-dessus avec la Présidente de Région depuis 6 mois. Je peux répondre à vos questions si vous en avez.

M. GROSPELLIN.- Je ne vais pas être trop long même si l'enjeu est important. Je voudrais réaffirmer à tout le monde ce que je vous ai dit depuis le début. Nous serons à vos côtés, parce que la Franche-Comté et Besançon méritent mieux que d'être une Sous-Préfecture. C'est vrai qu'en règle générale, on est souvent trahi par ses amis, mais dont acte. Je crois qu'à un moment donné, il y a un choix politique.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour l'instant, je ne suis pas trahi !

M. GROSPELLIN.- Je le souhaite, mais sachez, lorsque vous faites votre explication, que vous dites fort bien et justement d'ailleurs que l'on a une région très industrielle, que l'on est la 1^{ère} région industrielle de France. On sait très bien que les entreprises viennent s'accrocher souvent là où il y a les sièges administratifs, etc. Sur le principe de dissociation proposé, qui est un beau principe de dissociation, vous savez très bien qu'à un moment donné, les conseillers régionaux vont avoir le dernier mot. À ce jour, c'est cela. J'espère que cela changera, mais à ce jour, c'est cela. Donc, vous imaginez bien que lorsqu'il y a plus d'élus, de conseillers régionaux de Bourgogne que chez nous, en Franche-Comté, le vote est quasiment fait. Néanmoins, nous serons à vos côtés, nous travaillerons jusqu'au bout avec vous pour faire en sorte que nous soyons non seulement entendus, mais que nous soyons aussi mieux entendus à un moment donné. Vous l'avez dit fort justement, ils vous ont écouté. J'ai été parlementaire, vous l'avez été, nous savons très bien lorsque nous sommes entendus poliment. J'espère que les choses ne sont pas faites là-haut, mais en tout cas, c'est vraiment un acte fort que vous faites. Nous vous en félicitons, nous serons à vos côtés et j'aurai peut-être l'occasion demain, lors du Conseil Municipal, de m'exprimer plus longtemps. Mais ce soir, je ne voulais pas être trop long. Voilà, merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr vous pourrez vous exprimer. Vous le savez, on n'est jamais sûr de rien. Vous aviez de grands doutes quand je disais que les militaires seraient maintenus à Besançon. Je crois que l'on ne peut pas dire que je n'ai pas tenu mes engagements les concernant, puisque non seulement ils ne sont pas partis, mais il y en a plus qu'avant. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que vous avez dit, puisqu'en plus, une fois n'est pas coutume, vous me félicitez. Comme quoi, tout arrive ! Vous avez parlé du Siècle du Conseil Régional. Savoir où sont les 200 ou 300 personnes, c'est une chose. Mais ce qui est important, au moins aussi important, si ce n'est encore plus, c'est où seront les grands services de l'État, c'est-à-dire la DIRECCTE, la DREAL, l'ARS, le Rectorat, la DRAC. Voilà ce qui est important. Il n'y a pas que le Siècle qui certes, est important, mais un peu pour l'ego. Vous savez très bien que j'ai porté moi-même l'amendement sur les dissociations au sein de l'AMGVF, soutenu en cela par Éric ALAUZET. Mais c'est vrai, vous avez raison de dire qu'en fine, l'Assemblée décidera. C'est 57 voix contre 43, il en manque donc 3. De plus, on ne sait pas comment seront représentés les différents partis politiques dans la future Assemblée et quelles seront les discussions qu'il y aura à ce moment-là. Cela ne va pas être aussi simple que l'on pourrait l'imaginer. Cela n'est pas aussi mathématique que cela.

Que dit la loi ? Elle dit que le Siège du Conseil Régional ne peut pas être dans le chef-lieu de Région. C'est l'amendement que j'ai porté avec Marie-Guite DUFAY et Éric ALAUZET. C'est ce qu'ils appellent l'amendement FOUSSERET dans la loi, même si je ne suis plus parlementaire. Mais demain, si les élus votent autrement, ce sera autrement. De plus, j'insiste pour dire que ce qui est important est tout ce qui va autour, parce que demain, on sait très bien qu'au niveau de l'emploi, de la formation, de la santé, beaucoup d'organismes périphériques sont, à mon avis, beaucoup plus importants en termes d'emplois qu'un Siège, même si nous nous battons pour l'avoir.

M. LIME.- Je vais être très rapide, parce qu'il est déjà tard. Premièrement, je voudrais rappeler notre position. Nous considérons que c'est une mauvaise loi, je l'ai déjà exprimé. Pourquoi ? Parce qu'elle porte en elle-même le fait d'abandonner certaines régions et que celles qui ne seront pas retenues comme chef-lieu de région seront en grande difficulté dans le temps. D'abord, il y a une vraie inquiétude pour tous ceux qui sont susceptibles de ne pas être retenus. Il y a même eu pratiquement la création d'une association pour pouvoir se défendre, ce qui veut bien dire qu'il y avait tout de même quelques inquiétudes. Deuxièmement, je ne suis pas sûr que cela va créer des économies, ce qui était tout de même l'objectif au départ. Ce qui est également important est que l'on nous justifie le fait de regrouper la Bourgogne et la Franche-Comté en considérant que nous étions une petite région. Je rappelle que nous ne sommes pas les seuls à nous regrouper et que nous sommes de nouveau les plus petits. Une région est à 100 000 habitants au-dessus de nous. Cela veut dire que de nouveau, du coup, nous serons les plus petits. Jusqu'à quel moment allons-nous nous arrêter ? L'élément important est que derrière, il y a aussi une politique d'austérité au niveau des collectivités. Les régions sont tout particulièrement touchées par rapport à cela, et l'association des régions le dit, puisqu'elle a très peu de possibilités fiscales pour obtenir des financements et qu'elle dépend essentiellement justement des dotations de l'État. Or ce sont celles qui seront mises en difficulté. Nous avons toujours dit que nous soutenions cette motion et tous ceux qui se battent.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est comme vous voulez.

M. LIME.- Non, ce n'est pas « comme nous voulons », mais c'est un principe. Cela veut dire que ce n'est pas « la loi est votée », mais on est républicain. Donc, nous avançons par rapport à ces éléments-là sur le point. Enfin, je souhaite insister sur le fait que nous aurons un temps très limité pour pouvoir nous transformer en communauté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT.- Si on le souhaite !

M. LIME.- Si au 1^{er} janvier 2016, nous ne sommes pas chef-lieu de région, nous aurons la possibilité d'ici le 1^{er} janvier 2018, si j'ai bien compris la loi, de nous transformer en communauté urbaine. Je pense que si nous ne réfléchissons pas immédiatement, et ce n'est pas au 1^{er} janvier 2016, dans l'hypothèse d'une transformation en communauté urbaine, si vous regardez, pour la transformation d'une communauté d'agglomération en communauté urbaine, il faut que nous ayons transféré les compétences avant. Ceux qui regardent la transformation en communauté urbaine et qui pensent qu'en 2 ans, on peut y arriver, je leur demande de bien regarder ce qu'il va se passer. J'insiste par rapport à cela, parce que c'est mettre deux fers au feu. Je pense qu'il serait bien que l'on réfléchisse dès maintenant sur les conséquences d'une transformation en communauté urbaine. Après, on prendra des décisions ou pas. Mais l'idée est que les élus prendront des décisions à la condition qu'ils aient tous les éléments pour pouvoir y réfléchir. Je vous donne mon avis : au 1^{er} janvier 2016, je pense qu'il sera déjà tard pour commencer à y réfléchir.

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport à cela, d'abord, cette possibilité existe par le biais d'un amendement que j'ai porté, comme tu le sais. L'idée étant que Dijon est une communauté urbaine, il fallait que l'on puisse avoir la possibilité de le faire. Dans l'amendement que j'avais porté, ce qui était prévu n'était pas exactement cela. C'était cela, mais sans date et Bercy a rajouté la date de 2018. Premièrement, cela peut être encore modifié. Ce que tu dis est juste, il faut faire vite. Mais à l'heure où je te parle, je ne sais pas, mais cette possibilité a été intéressante, je crois, pour Châlons-en-Champagne, pour Caen. J'ai porté cela au niveau de l'AMGVF, mais pas uniquement pour Besançon. Il faut donc réfléchir. Ce n'est pas évident que nous ayons intérêt à le faire. Je ne vais pas commencer à affoler tout le monde en disant « on va transformer la communauté d'Agglo en communauté urbaine ». Nous n'en avons jamais parlé en Bureau.

Par contre, j'ai peut-être pris un peu d'avance, mais j'ai demandé à l'époque à mes deux Directeurs Généraux de réfléchir et de me faire une note là-dessus pour regarder ce que cela entraînait. Effectivement, c'est lourd. Donc, je ne suis pas sûr qu'il faille le faire. En tout cas, il faut faire les choses d'une manière séquentielle, l'une après l'autre. On ne peut pas tout faire d'un seul coup. Nous allons déjà finir tout cela et ensuite, nous regarderons si nous devons le faire ou pas. En fait, cela concerne peu de villes. Cela concerne les villes qui auraient perdu le statut de capitale régionale, à savoir Châlons-en-Champagne, Besançon, Limoges, Poitiers, Clermont-Ferrand, peut-être Caen. Il y aurait ainsi 9 villes, je n'ai plus les autres en tête. C'est donc une possibilité que nous aurons et nous retravaillerons là-dessus. Mais cet amendement a été porté par l'AMGVF, sur lequel nous avons beaucoup travaillé ; Éric ALAUZET était intervenu à ce sujet. Il y avait également Nathalie APPÉRE et Olivier DUSSOPT, le rapporteur du projet de loi. Y a-t-il d'autres interventions par rapport à cela ?

Mme VIGNOT.- Europe Écologie Les Verts (EELV) votera ce rapport. Mais nous voulions simplement dire que le débat consistant à savoir qui est le plus légitime entre Dijon et Besançon pour devenir chef-lieu de Région concentre l'attention. Mais ce n'est sans doute que la partie immergée de l'iceberg. Nous reconnaissons aussi que nos deux Villes sont légitimes pour accueillir le chef-lieu de Région, que nous avons les atouts à Besançon. Pour le bassin de vie, la dynamique est vivante. Nous possédons les fonctions inhérentes à une capitale régionale. De ce fait, que Besançon devienne capitale régionale de la future grande région serait stimulant, mais il faut dire également qu'il y a un salut pour les Villes qui ne sont pas capitale régionale. D'ailleurs, il faut regarder, par exemple, Metz et Nancy. Capitale ou non, Besançon a un rôle essentiel à jouer dans la future région. Elle constitue une polarité structurante du territoire. Donc, l'enjeu principal réside dans l'équilibre territorial entre Dijon et Besançon et l'équilibre global du territoire de la future région Bourgogne Franche-Comté.

M. LE PRÉSIDENT.- Qu'est-ce que j'ai dit d'autre que cela ?

Mme VIGNOT.- C'est bien pour cela que l'on vous accompagne. En réalité, l'équilibre passera par la répartition équitable des espaces de décisions entre Dijon et Besançon avec une garantie d'équilibrage à la Ville n'ayant pas le titre de chef-lieu, a minima 5 Directions régionales sans doute. Ensemble, les 2 capitales doivent créer un pouvoir d'attraction pour l'ensemble des territoires de cette nouvelle grande région. En outre, nous devons avoir une attention particulière pour les territoires en marge qui pourraient subir l'attraction de Rhône-Alpes, de l'Île-de-France ou de l'Alsace. L'équilibre impose donc d'évaluer l'impact social et environnemental, financier et organisationnel. Nous devons établir cette évaluation des mesures envisagées, quelle nouvelle organisation, pour quelle efficacité. Un tel projet nécessite un dialogue social fort. Il impose une approche globale des impacts. Cet équilibre passe par l'impulsion d'une nouvelle gouvernance, effectivement. À l'échelle de nos collectivités, cela impose un fonctionnement en binôme entre Besançon et Dijon pour viser, à terme, à l'émergence d'une nouvelle forme de métropole à deux têtes. À l'échelle régionale, cette fusion des régions doit être...

M. LE PRÉSIDENT.- Conclut !

Mme VIGNOT.- Je finis.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez, ce n'est pas correct. Laissez-la terminer !

Mme VIGNOT.- Je disais donc qu'à l'échelle régionale, cette fusion des régions doit être l'opportunité de fédérer plutôt que de concentrer, de ne pas reproduire d'anciens schémas, mais de rapprocher les pôles urbains des territoires ruraux. Ainsi, la Région permettra d'organiser et d'équilibrer les territoires, tout en répondant aux besoins des citoyens. Dans chaque bassin de vie, le citoyen doit pouvoir avoir accès aux services. La proximité doit être la boussole de la réforme. L'autre enjeu est loin d'être moindre. Il consiste dans l'importance de construire une région en capacité de se tourner vers l'Europe, vers le monde pour son économie, son dynamisme et son épanouissement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. ALAUZET.- Chacun a bien compris que ce rapport était décisif. Il faut se réjouir de la convergence de vues et d'actions sur ce dossier. Il faut bien comprendre que ce n'est pas que la défense d'un territoire. On n'est pas là à s'arc-bouter sur Besançon et son Agglomération, comme Dijon le serait de son côté. L'enjeu est vraiment que ces 2 territoires, ces 2 agglos se mettent en mouvement en même temps.

M. LE PRÉSIDENT.- L'enjeu est que cela fonctionne.

M. ALAUZET.- Et que « 1+1 » fasse plus que 2. S'il n'y avait pas une répartition équitable, « 1+1 » ferait moins que 2, parce qu'il y aurait des frustrations, il n'y aurait pas la dynamique ni la confiance. Donc, c'est très important que nous avançons dans ce sens. C'est vrai qu'il y a une avancée considérable depuis 3 mois grâce au travail des uns et des autres. Nous étions 20 élus autour du ministre la semaine dernière et nous l'avons entendu clairement afficher cette répartition des Directions notamment, à terme, quelle que soit la décision, au bout du compte, sur le chef-lieu de Région et sur le Siège de la région Bourgogne-Franche-Comté. Cela a été clairement dit par le Ministre. Il a dit : « il y a une région qui a plutôt, plus que l'autre, une spécificité sur l'agriculture et l'agroalimentaire et une autre plus sur l'industrie ». C'est vrai que nous avons aussi le comté, la saucisse de Morteau, etc., mais le message était assez clair. Il était même extrêmement clair. C'est donc une première étape : les Directions seront équitablement partagées, nous pouvons le penser, mais il faudra se battre jusqu'au bout.

Néanmoins, cela va plus loin que cela. Il est vrai qu'ensuite, la question se posera au nouveau Conseil Régional, à lui en responsabilité, et encore au-delà des défenses des territoires, de se mettre en phase avec les choix qui pourront être faits sur les Directions régionales. Sinon, cela pourrait être la cacophonie. Il faudra aller encore plus loin que cela. Si on veut créer des pôles régionaux identitaires forts, il faut que ces pôles, qu'ils soient franc-comtois ou bourguignons, soient clairs dans la tête de tous, que par exemple, l'industrie soit dans cette région et qu'avec la DIRECCTE, il y ait par exemple Pôle Emploi et d'autres structures satellites. Il y aura peut-être la DRAF, la Chambre d'Agriculture et d'autres structures. Il faut que cela soit incontestable et incontesté et qu'au bout du compte, cela soit stable dans le temps, parce que l'on pourrait dire : « on va céder des choses maintenant et dans 2 ou 3 ans, peut-être que ce ne sera pas assuré. Il est très important d'avoir ces pôles identifiés. Le respect mutuel de chacune des régions pour créer la dynamique est aussi la garantie pour les territoires infra, départementaux et même en dessous, d'avoir aussi leur part de l'équilibre, parce que si l'on n'est pas capable de le faire entre les 2 capitales régionales, il y a beaucoup à craindre pour les territoires infra. C'est donc aussi une garantie pour les autres. De plus, d'autres champs sont à traiter. Le Président a parlé des tribunaux, mais il y a la SNCF, EDF, La Poste, etc. On a vu ce qu'il s'est passé avec la plateforme industrielle de tri qui va malheureusement partir à Dijon.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas exactement la même chose.

M. ALAUZET.- Non, mais je vais dire quelque chose. Il faudra profiter de cela pour avoir une vision globale et prospective sur l'ensemble des activités. Si on ne fait rien, si on ne fait pas une fusion, on perdra tout progressivement, parce que les dossiers seront traités un par un. En revanche, si on a une vision globale, on peut espérer une répartition équitable de l'ensemble des activités. Voilà, j'ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te remercie. S'il n'y a plus d'intervention, nous allons peut-être en rester là. Il y a encore un sujet que Martine DONEY doit nous présenter. Y a-t-il des oppositions sur ce rapport que je viens de présenter ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ou qui sont contre ? Je vous remercie de votre soutien, il est donc adopté à l'unanimité.

Rapport n°6.2 - Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) 2015-2017
--

Mme DONEY.- Je passe en dernier, mais c'était pour être sûr que je ne m'endorme pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Les derniers seront toujours les premiers.

Mme DONEY.- Je vais d'abord vous faire un rappel du contexte. La Région Franche-Comté a décidé de modifier ses modalités de contractualisation en priorisant cette dernière avec les structures porteuses d'un SCoT. Pour le Grand Besançon, la Région envisage de contractualiser à hauteur d'environ 1,5 M€ sur chacun des 2 contrats, le 1^{er} étant pour 2015-2017 et le 2^{ème} pour 2018-2020. La première période 2015-2017 constitue une période de transition qui va permettre d'organiser la compétence Contractualisation à l'échelle du SCoT, afin que dès 2018, le syndicat mixte du SCoT soit signataire du contrat pour le compte des communautés de communes qu'il couvre. En attendant, le contrat va être signé entre la Région d'une part, les Grand Besançon et les Communautés de Communes du Val Marnaysien et du Val Saint-Vitois d'autre part. Je ne vais pas vous décrire en totalité la stratégie partagée par le Grand Besançon et les communautés de communes. Je pense que vous l'avez lue dans le rapport. Toujours est-il que cette stratégie relève de notre SCoT. Ce contrat doit être signé avant le 25 juin 2015, date de la séance plénière du Conseil Régional qui délibérera également sur ce projet de contrat. Pour votre parfaite information, le projet de contrat a reçu un avis favorable hier soir au niveau du Syndicat Mixte du SCoT qui devait rendre un avis. Je n'en dirai pas plus.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Merci d'ailleurs d'avoir été patiente. Merci pour ta concision et ta précision. Mesdames GAUTHEROT et VIGNOT, et Monsieur BONTEMPS ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas.

La séance est levée. Merci.